

Février 2018
Vol. CVIII, n° 2

L'Action
NATIONALE

L'ACTION NATIONALE – volume CVIII, numéro 2 – Février 2018



L'Action
NATIONALE

volume CVIII numéro 2
FÉVRIER 2018
envoi de publication
N° de la convention 0040012293

**Universités :
démissions inc.**

Janine Leroux Guillaume

Espoir de vivre

Eau-forte, aquarelle en couleurs, 1977

Collection privée

Regards croisés sur une œuvre inachevée

24 janvier au 18 mars 2018

au Centre d'art Diane-Dufresne

11, allée de la Création, Repentigny (Québec) J6A 0C2

450 470-3010 • cadd@ville.repentigny.qc.ca

La commissaire Nathalie Valade propose une incursion dans l'univers créatif de Janine Leroux Guillaume, maître graveur et artiste multidisciplinaire, pionnière de la gravure contemporaine au Québec, et celui de Pierre Guillaume, son imprimeur et compagnon de route.

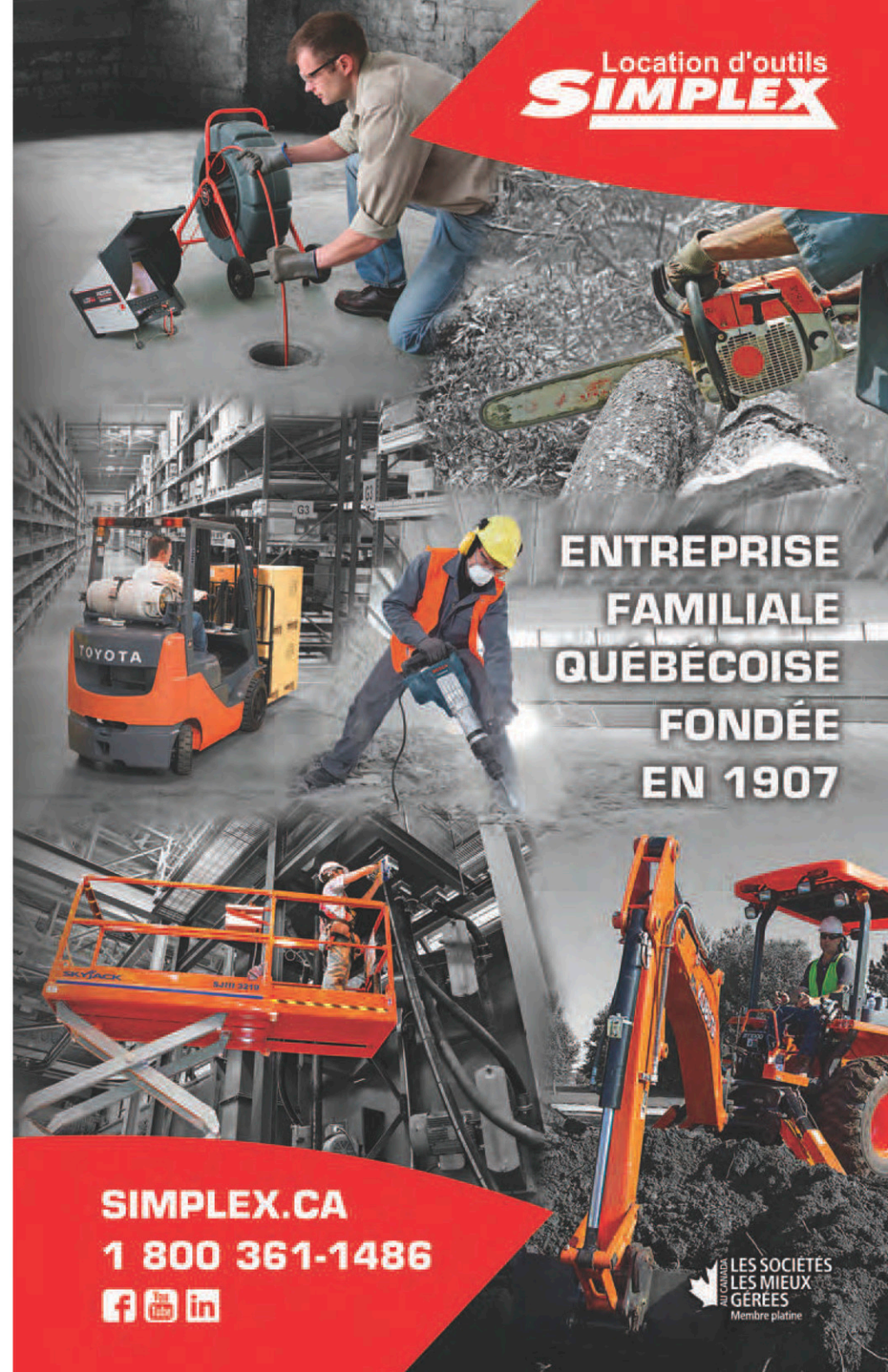
Janine Leroux Guillaume est une figure de proue du monde de la gravure et de l'estampe au Québec et au Canada, mais elle demeure méconnue du grand public. Elle a collaboré avec des artistes emblématiques de l'histoire de l'art contemporain et du monde culturel québécois dont les signataires du manifeste Refus global et les monstres sacrés de la littérature et de la poésie, tels que Gaston Miron, Jacques Brault ou Gilbert Langevin. Sa maîtrise des diverses techniques en gravure a influencé de nombreux graveurs québécois, dont Albert Dumouchel.

Le célèbre atelier Lacourière-Frélaut, à Paris, l'a invitée de 1959 à 2000 et elle y a créé et imprimé plusieurs œuvres majeures. Sa capacité à travailler des plaques de cuivre de grandes dimensions, son flair pour des choix complexes de couleurs et sa maîtrise exceptionnelle des techniques de la gravure comme la « manière noire », les eaux fortes, la taille douce et l'aquarelle lui ont permis de réaliser des œuvres qui font partie d'importantes collections publiques et privées dont le Musée national des beaux-arts du Québec, le Musée des beaux-arts de Montréal, le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée d'art contemporain, la Boston Public Library ainsi que la collection SNC-Lavalin et celle de Loto-Québec qui a acquis une trentaine de ses œuvres.

L'œuvre entier de Janine Leroux Guillaume s'étale sur sept décennies et se décline sous diverses formes et médiums : gravure, peinture, aquarelle, collage, dessin et sculpture. Son conjoint, Pierre Guillaume, gardien de son œuvre, mais aussi érudit du monde de l'art, a été son artisan imprimeur privilégié. Il a offert une très précieuse contribution à toutes les étapes de l'organisation de cette première rétrospective qui permettra aux visiteurs de comprendre et d'apprécier l'art de la gravure et de l'estampe, un médium qui gagnerait à sortir de la confidentialité.

<https://tyl.io/natalievalade.portefolio/zzxe-janine-leroux-guillaume>

Location d'outils
SIMPLEX



**ENTREPRISE
FAMILIALE
QUÉBÉCOISE
FONDÉE
EN 1907**

SIMPLEX.CA

1 800 361-1486



LES SOCIÉTÉS
DES
LES MIEUX
DES GÉRÉS
Membre platine



L'Action
NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514 845-8533
Numéro sans frais: 1 866 845-8533

revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur; Nicolas Bourdon, professeur de français, cégep Bois-de-Boulogne; Sylvain Deschênes, rédacteur et infographiste; François-Olivier Dorais, doctorant en histoire; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Hubert Rioux; Michel Rioux, journaliste; Pierre Serré, chercheur.

Membres du jury du prix Richard-Arès: Lucille Beaudry (science politique, UQAM); Robert Comeau (histoire, UQAM); Simon Langlois (sociologie, Université Laval).

Animation du séminaire de lecture: Mathieu Bock-Côté

La vérité, c'est que
Le Devoir a besoin
de vous.

jesoutiensLE DEVOIR.com

Sommaire

Éditorial

- Raccorder le vote avec la dignité** 4
- Robert Laplante

Articles

- La réforme Barrette et ses conséquences** 11
- Jean Archambault
- D'autres mots qui pensent à notre place** 22
- David Santarossa
- Le Pays basque réclame une nouvelle voix pour les « Nations sans État »** 38
- Jean-Louis Bourque
- Pour un nouveau discours indépendantiste** 43
- Denis Moniere

Dossier

UNIVERSITÉS : DÉMISSIONS INC.

- La multiversité en démocratie : réflexions sur le pouvoir universitaire** 58
- Marc Chevrier

Lectures

Recensions

- Benoît Lévesque en collaboration avec Michel Rioux (dir.) 118
Fondation. Un fonds pleinement engagé dans la finance socialement responsable
- René Lévesque 122
Chroniques politiques, tome 2 – 1970-1971
- Gilbert Paquette 127
Un pays en tête
- Éric Martin 131
Un pays en commun. Socialisme et indépendance au Québec

Raccorder le vote avec la dignité

Il n'y a rien pour les en faire changer d'idée, la prochaine élection provinciale sera provinciale. Tous les partis politiques s'entendent là-dessus, les Québécois et Québécoises seront appelés à réfléchir dans l'espace de la résignation. Les programmes, quelles qu'en soient les rhétoriques, sont unanimes : nous n'aurons d'autres choix en octobre prochain que de réfléchir dans un cadre inadéquat. Le gouvernement du Québec n'a plus les moyens – même en supposant qu'il en ait la volonté – de se comporter comme notre gouvernement national. Et l'électorat sera appelé à ne pas trop y penser.

Le Parti québécois a fait son lit et nous invite à envisager l'avenir pour plus tard et s'engage à faire des propositions qui resteront en tout point conformes à une vieille dichotomie : jouant le social parce que le national flageole ou plutôt parce que le parti vacille devant le national, il sera progressiste en invitant à penser que les mesures sociales pourraient mettre en route vers un État fort. Depuis un siècle, pourtant, les évidences s'accumulent pour établir ce que la pensée indépendantiste a affirmé depuis belle lurette : la gestion provinciale ne peut pas conduire à l'indépendance. La raison en est fort simple : faire l'indépendance ce n'est pas transformer le Québec en une « province améliorée » mais bien plutôt mettre à mort la logique provinciale pour la remplacer par un régime et une politique d'État. Sous cet

angle, Québec solidaire ne s'en démarque guère. Dans les deux cas, il y a erreur de perspective, défaut de paradigme. La posture de la CAQ donne dans la pensée magique et laisse à désespérer de l'intégrité intellectuelle.

Il est certainement irréaliste de s'imaginer pouvoir redresser les termes du débat dans l'état actuel des choses. Il faut prendre acte. Le mouvement indépendantiste ne parviendra à inscrire la question nationale qu'au terme de ce millièmè détour. Ce n'est pas une raison pour s'aveugler. Encore moins un motif pour se laisser aller à la complaisance. Puisque les mois qui viennent seront à la contorsion provinciale, il faudra aborder les programmes et la campagne avec une intransigeance au moins égale à ce que nous coûte la régression politique dans laquelle le Québec s'enlise. La médiocrité coûte cher.

Il est donc inutile de faire semblant de ne pas voir ce que le rapetissement des perspectives a imposé à la conduite des affaires publiques et à la gestion de notre demi-État en déliquescence. Les finances du Québec ont été prises en otage par le corporatisme médical. La politique provinciale est tout entière conditionnée par la confiscation des ressources publiques menée par des organisations bénéficiant de la complicité et de la connivence d'un tandem de docteurs et qui sont parvenues, d'un commun dessein, à se goinfrer dans l'assiette au beurre. Et à le faire sur le dos des infirmières et du personnel auxiliaire, au détriment de la qualité et de la pérennité des services publics, au mépris de la qualité des soins et de la prise en charge décente des défis de société que nous pose le vieillissement de la population dans un contexte où les ressources de la province sont structurellement programmées pour être inadéquates – cadre fédéral oblige. Les coûts du système sont devenus intolérables. Près de la moitié du budget de la province y passe, les autres mis-

sions sont condamnées à l'indigence et le dossier de la santé reste toujours aussi lancinant.

La question du mode de rémunération des médecins joue un rôle déterminant dans le contrôle des coûts, dans l'architecture institutionnelle et dans l'organisation des services. Elle induit nombre de dysfonctions organisationnelles qui ne sont tolérées que parce que le courage manque de prendre l'engeance corporatiste de front. Plusieurs des modifications les plus structurantes pour l'organisation du travail et la reconfiguration de l'offre de service sont littéralement impossibles à envisager parce que la médecine à l'acte est intouchable. Parce que les corporations qui l'imposent n'hésitent guère à brandir le chantage et l'intimidation. Le chaos ? Le socialisme ? L'exode massif ? Les insinuations font la besogne. La censure règne. Il faudrait dessiner le système autour d'un fétiche intouchable : le statut de médecin entrepreneur et son droit de préséance pour les choix d'utilisation des ressources.

Il est temps de lever l'obstacle.

Entente secrète, prime de jaquette, prime de ponctualité, frais administratifs pour se venger d'avoir été pris la main dans le sac avec les frais accessoires, hausses obscènes de la rémunération pendant que les indicateurs de performance ne mettent en évidence que la médiocrité et la suffisance. Les promesses de réduction des temps d'attente aux urgences, la surenchère sur l'accroissement et la disponibilité des grabats, les ritournelles sont connues et nous en aurons plein les oreilles. C'est déjà dégoulinant de manipulation et ça suinte à plein dans ces publicités « retenues et payées » par les lobbys repus qui nous étalent le contentement de clients satisfaits d'avoir été sauvés à fort prix. À quand les primes à la compassion ? Et il faudra voter pour ça ?

Puisque les élections seront provinciales, pourquoi ne le seraient-elles pas vraiment? Pourquoi les contribuables devraient-ils encore une fois se laisser faire le coup de la promesse de l'efficacité retrouvée? Pourquoi faudrait-il faire semblant de croire que l'idéal social se résume à combattre les patates en poudre et le lavage à la débarbouillette?

Même la résignation provinciale doit avoir sa limite.

Si le social est si important au regard du national anémique, pourquoi ne pas aborder les «vraies affaires» de la province? Et dresser les enjeux en fonction de leur poids dans les finances de la province. Pourquoi une élection provinciale devrait-elle être synonyme d'hypocrisie collective et se dérouler dans la tolérance mièvre des discours de pleutres, en faisant semblant de croire aux petits pas, à l'amélioration progressive parce que toujours mieux rémunérée? On ne met fin à la gloutonnerie qu'en retirant les auges. La province l'a déjà fait, il y a plus de cinquante ans en tenant une élection pour casser l'effronterie des compagnies d'hydroélectricité. Pourquoi ne pas tenir une élection pour en finir avec la gabegie corporatiste et soumettre au peuple la question qu'il se pose dans ses cuisines: pourquoi ne pas imposer le salariat aux médecins, pourquoi tolérer un mode de rémunération qui consacre des privilèges et qui est en train de saccager la santé publique?

Les lamentations ont assez duré. Même le Vérificateur le dit: les services se sont détériorés, des personnes ont souffert et souffrent encore. C'est indigne et il faut mettre fin à la rhétorique des gloutons. Même les médecins – du moins une large fraction de la confrérie – en sont gênés. La culture du privilège est devenue obscène. Le chantage corporatiste est ignoble et il ne suffit plus de le dénoncer: il faut le casser en lui opposant la légitimité démocratique.

Il faut un système qui fonctionne sur des principes clairs, équitables et en congruence avec les aspirations et standards requis pour que l'accès à la santé ne soit plus une affaire de business et un creuset d'inégalités. Ce n'est pas d'un énième plan de pseudo excellence des soins dont le Québec a besoin. Ce n'est pas de promesses de rafistolage d'un système construit sur le privilège dont le peuple a besoin. C'est d'une réforme qui pourra prendre appui sur un large appui populaire pour enfin neutraliser les maîtres – chanteurs et organiser les soins en fonction des objectifs de société et non pas des plans de carrières et des intérêts cupides. Il faut un système de rémunération contrôlable, un mode de répartition des effectifs qui envoient les praticiens là où se trouvent les besoins et non pas là où les perspectives de gain sont alléchantes. Il faut faire cesser la médecine de brousse dans les régions. Il faut cesser de larguer les plus vulnérables, ceux-là qui n'ont pas de lobby et qui ne peuvent brandir les menaces d'exode aux USA ou en Ontario. Il est temps d'exiger du courage des aspirants à la gouverne et d'en finir avec les simulacres de la bonne gestion provinciale.

Il faut imposer de cette question taboue le thème central de la campagne. Il faut cesser de se faire complice des faiseurs de promesses qui font semblant de ne pas voir, de ne pas se prosterner devant l'éléphant qui trône au milieu de la salle du conseil des ministres.

L'élection d'octobre pourrait avoir un sens. Les politiciens et les partis qui aspirent à «sortir les libéraux» ne seront pris au sérieux que s'ils sont capables d'aller à la source d'un des problèmes les plus toxiques de la gestion provinciale. Il ne sera pas facile d'affronter des groupes d'intérêts si habiles à manipuler tout le registre de l'anxiété personnelle et sociale. Mais ce serait là au moins l'occasion de raccorder le vote avec la dignité. □

MARTINE OUELLET

DEPUTÉE DE VACHON



martineouellet.quebec



Xavier Barsalou-Duval

Député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères



1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
Varenes (Québec) J3X 1P7

Téléphone : 450 652-4442

Courriel : xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca

GABRIEL STE-MARIE

Député fédéral de Joliette



450 752-1940

gabriel.ste-marie@parl.gc.ca



MICHEL BOUDRIAS

Député de Terrebonne
Porte-parole en matière d'Anciens combattants, de Défense nationale, de Sécurité publique et de Sécurité nationale

730, Rue St-Louis, Terrebonne J6W 1J6

michel.boudrias@parl.gc.ca

www.michelboudrias.quebec

450-964-9417



DONNER DU SENS À L'ARGENT

Fondaction est une institution financière québécoise innovante. Par la collecte d'épargne-retraite et l'investissement dans les entreprises d'ici, Fondaction participe à la création d'une économie plus performante, plus équitable et plus verte.



La réforme Barrette et ses conséquences

Questions

Pourquoi le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSSS) du Nord-de-l'Île-de-Montréal a-t-il décidé de fermer le centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) Louvain à Ahuntsic, alors que des centaines de personnes âgées en perte d'autonomie sont sur une liste d'attente et que des dizaines de personnes âgées du CHSLD Louvain seront dirigées, en 2017, vers d'autres quartiers – Villeray et Montréal-Nord – dans des ressources intermédiaires (RI)?

Pourquoi l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, dont la population compte, en 2016, plus de 134 000 habitants, comptant sur son territoire de nombreux quartiers pauvres et supportant une arrivée massive d'immigrants n'a-t-il pas dans ses districts une équipe de soutien psychosocial pour les personnes qui vivent une situation personnelle exigeant une intervention rapide? Pourquoi les gens de Cartierville doivent-ils aller à Saint-Laurent? Pourquoi les résidents d'Ahuntsic doivent-ils se rendre à Montréal-Nord?

Pourquoi, lors des inondations du printemps, plus de 80 patients de l'hôpital en santé mentale Albert-Prévost (CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal) ont-ils été hébergés dans deux gymnases de l'hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies alors que les bénéficiaires du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal se retrouvaient dans d'autres ressources d'hébergement sans avoir à vivre dans un gymnase?

Connaissez-vous une ville de 134 000 habitants aux prises avec des problèmes sociaux majeurs et l'arrivée importante de migrants qui se retrouve sans services de soutien psychosocial alors que deux ministres du gouvernement Couillard sont les députés de ce territoire (Marie Montpetit et Christine Saint-Pierre)?

Toutes ces questions, mais surtout toutes ces situations inacceptables, prennent leur origine dans la réforme du ministre Barrette.

La réforme Barrette

La création des CIUSSS a été pensée par le gouvernement libéral pour centraliser tous les pouvoirs dans les mains du ministre Barrette. De plus, cette réforme est mise en place avec des visées hautement partisans; selon les territoires, ceci va accroître les écarts importants dans la diversité des services offerts aux populations respectives. Ce document se veut une analyse d'une décision concrète: la réforme de l'organisation des services de santé et des services sociaux au Québec, dite réforme Barrette, en 2015. Les constats dégagés à l'issue de cette première étude ne peuvent assurément qu'être grossiers et provisoires. Elle servira, nous l'espérons, à de nouvelles recherches.

La réforme Barrette ne répondait pas à une demande venue de la base, mais à la volonté du ministre de soumettre les

organismes de santé et de services sociaux aux interventions directes de son ministère dans l'organisation et l'offre des services de santé et des services sociaux à la population.

Dans le communiqué du ministre Barrette émis le 25 septembre 2015 lors de la présentation du projet de loi, nous pouvons lire que «[...] les changements proposés par le projet de loi ont pour objectif d'assurer une véritable intégration des services, permettant ainsi un parcours de soins plus simple et plus fluide pour les patients». Ces objectifs déclarés cachent des buts non avoués : mettre son ministère au centre du processus de décision, diminuer l'influence citoyenne dans ce processus et renforcer le secteur privé aux dépens des organismes publics.

La création des cinq CIUSSS sur l'île de Montréal se fera en tenant davantage compte de gains politiques partisans que de critères socio-sanitaires objectifs. Sur ce plan, Gaétan Barrette agit plus comme le ministre d'un gouvernement libéral que comme un ministre-technocrate soucieux de faire l'effort de rationaliser et d'adapter le domaine de la santé et des services sociaux aux nouvelles exigences créées par l'évolution socio-démographique sur le territoire de l'île de Montréal. Cette nouvelle répartition n'a fait que déséquilibrer encore plus la redistribution du panier de services qui est offert à la population montréalaise. Les chances d'accès à de meilleurs services ont été retirées aux populations vulnérables qui se retrouvent majoritairement au sud, au nord et à l'est de Montréal.

De plus, la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de santé et de services sociaux, sanctionnée le 9 février 2015, permettait au ministre de faire disparaître un palier de décision (le régional), notamment par l'abolition des régies régionales, et de fusionner l'ensemble des ser-

vices de santé et des services sociaux dans des organisations démesurées et tentaculaires sur un territoire donné. Cette hypercentralisation va aussi faciliter la mise en place d'une gestion autoritaire.

Voyons comment cette réforme se concrétise notamment sur l'île de Montréal et plus spécifiquement dans les centres intégrés universitaires. Sur l'île de Montréal, le ministre crée cinq CIUSSS. Ces nouvelles entités prendront le nom du territoire de Montréal qu'ils desservent: l'Est-de-l'Île-de-Montréal, le Nord-de-l'Île-de-Montréal, le Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, le Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal et l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

La réforme Barrette sur l'île de Montréal: un enjeu partisan

Si le principe d'une plus grande rationalité est invoqué pour justifier une telle réforme, le ministre Barrette doit, en tant que ministre du gouvernement libéral, tenir compte d'abord de certaines réalités politiques. Sur ce plan, le ministre d'un gouvernement du Parti libéral du Québec doit répondre aux attentes des alliés naturels de son parti sur l'île de Montréal: la communauté anglophone et la communauté juive. Ces communautés exigent de continuer à contrôler leurs institutions. Le ministre répond à cette condition, quitte à mettre en place des établissements dont les populations ne pourront pas être desservies de façon équitable.

Si les partis d'opposition (Parti québécois, Coalition avenir Québec et Québec solidaire) ont critiqué le caractère hypercentralisateur de cette réforme, aucun parti n'a osé dénoncer ou même contester la répartition des CIUSSS sur le territoire de l'Île de Montréal qui avantageait la communauté anglophone et la communauté juive. Ce fut la

loi du silence qui guida nos élus malgré le fait que, déjà, il était clair que, pour plusieurs années, des coupes dans les services seraient faites surtout dans le nord, l'est et le sud de Montréal parce que la réforme s'était faite sur des bases partisans.

Il a été très difficile d'évaluer précisément le nombre d'habitants sur les territoires. La prétention de desservir une plus grande population devient un enjeu majeur, car elle touche la crédibilité et la pertinence du partage des territoires décidé par le ministre Barrette. Nous avons utilisé les données du recensement de 2016 sur les arrondissements de la Ville de Montréal et les autres villes de l'île de Montréal que nous retrouvons sur le site web de la Ville de Montréal. Nous admettons que ce choix est conservateur puisque, chez les démographes, on reconnaît qu'un pourcentage de 1 à 2 % de la population devrait s'ajouter, en 2016, aux 1 942 044 habitants dénombrés par le recensement. Malgré tout, nous avons retenu la première option, car nous l'estimions acceptable puisque de nombreux analystes l'utilisent et surtout, parce qu'elle nous permettait de voir le taux de variation de la population sur 5 ans (2011-2016).

Soulignons finalement que les estimations de la population variaient beaucoup. L'Institut de la statistique du Québec estimait que l'île de Montréal comptait, en juillet 2016, 2 014 221 habitants. Quant aux cinq CIUSSS, ils prétendaient, sur leur site web, desservir au total plus de 1 994 085 habitants en 2016. Entre le recensement de 2016 et les chiffres donnés par les différents CIUSSS, il y a un écart de 52 041 résidents.

La répartition de la population entre les cinq CIUSSS est avant tout politique, créant des disparités importantes entre les CIUSSS. Selon les statistiques de 2016, les CIUSSS de

l'Est-de-l'Île-de-Montréal et du Nord-de-l'Île-de-Montréal ont respectivement les territoires les plus peuplés : 510 710 habitants (26,3 % de la population) et 427 690 résidents (22 % de la population). Ensemble, ils devront desservir près de la moitié de la population montréalaise. En 2017, ces deux CIUSSS compteraient respectivement sur leur territoire 538 390 (Nord) et 436 000 résidents (Est). L'addition des deux populations donne 974 390 personnes, soit près de 49 % de la population totale sur l'île de Montréal. La très grande majorité de la population de ces deux CIUSSS est composée de francophones et d'un nombre très important de personnes des communautés ethniques.

Dans le cas de la réforme des institutions de santé et des services sociaux en 2016, la communauté anglophone contrôle le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur un territoire habité par 357 490 personnes (18,4 % de la population), dont font partie les villes de Pointe-Claire, Dollard-Des-Ormeaux, Beaconsfield, Kirkland, Dorval, Ste-Anne-de-Bellevue, Baie-d'Urfé et Senneville. Ces villes ont connu un déclin démographique entre 2011 et 2016, régressant de 149 241 à 148 441 habitants, soit un taux négatif de -0,5 %. Ces populations, majoritairement à l'aise, représentent 41,5 % des citoyens sur le territoire du CIUSSS. Les arrondissements LaSalle, Lachine, Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, qui s'ajoutent à ces villes, ont vu leur population totale augmenter, entre 2011 et 2016, de 202 399 à 209 052 résidents. Cette addition de 5 853 personnes engendre finalement un taux de croissance de 1,7 % de la population sur le territoire du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

Le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal occupe un territoire dont la population est de 351 080 personnes (18,1 %). De ce nombre, 102 040 personnes (soit près de

30 % des habitants sur son territoire) vivent dans les villes de Hampstead, Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest, Westmount, Outremont et Mont-Royal, avec des revenus au-dessus de la moyenne. La communauté juive administre ce CIUSSS et donne des services aussi aux résidants de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du quartier Parc-Extension et d'une partie de l'arrondissement Ville-Marie. La progression de la population des arrondissements permet au CIUSSS de connaître, entre 2011 et 2016, un taux de croissance démographique de 2,8 %. Finalement, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal compte 295 074 résidants (15,2 %).

En définitive, dans le cas des deux CIUSSS de l'ouest, les revenus élevés des habitants de ces villes souvent très prospères, avec un léger déclin démographique (Hampstead, Montréal-Ouest, Kirkland, Beaconsfield, Dollard-Des-Ormeaux, etc.) tempèrent ainsi la demande globale de services sociaux et de santé et permettent à ces deux organismes de répondre plus facilement aux besoins de leur population respective, ce qui n'est pas le cas pour les trois autres CIUSSS.

En outre, les deux CIUSSS dans l'ouest de Montréal connaissent une croissance démographique plus lente. Leur variation de croissance est de 2,2 %, alors les CIUSSS du nord et de l'est de Montréal ont un taux de croissance plus dynamique (plus de 3 %), ce qui pourrait, dans l'avenir, augmenter ces déséquilibres.

En somme, cette répartition du territoire de l'île de Montréal s'explique essentiellement par la volonté du gouvernement libéral de satisfaire sa clientèle électorale. Dans son histoire politique, ce comportement s'est répété à d'autres moments. Pensons au processus de défusion promis par les libéraux pour maintenir ses appuis chez

les anglophones. Dès 2003, le gouvernement Charest, nouvellement élu, avait fait adopter un projet de loi qui permettait aux villes anglophones sur l'île de Montréal de défusionner en 2004.

Une réforme inéquitable

Actuellement, nous pouvons affirmer sans l'ombre d'un doute que les CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et du Nord-de-l'Île-de-Montréal ont sur leurs deux territoires près de 50 % de la population de l'île de Montréal et que le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal dessert 15,2 % de la population montréalaise. Les trois CIUSSS comptent par conséquent près de 65,2 % de la population de l'île. Elle est plus nombreuse, financièrement plus vulnérable, moins en santé et plus marquée par de graves problèmes sociaux que celle qui habite à l'ouest de l'île de Montréal.

Le gouvernement libéral passe sous silence le fait que la minorité anglophone et la communauté juive obtiennent le contrôle de leurs institutions par une redistribution de l'offre de services qui les avantage autant par une clientèle moins nombreuse qu'une population, en moyenne, plus riche et moins problématique que celles des autres CIUSSS. Par exemple, selon les statistiques du ministère de la Santé et des Services sociaux, en 2015-2016, le pourcentage d'enfants négligés selon la Loi sur la protection de la jeunesse représente, pour les CIUSSS de l'Ouest et du Centre-Ouest, seulement 22 % du total alors que cette proportion pour les CIUSSS du Nord et l'Est atteint près de 60 % des enfants négligés sur le territoire de l'Île de Montréal. En somme, si les deux CIUSSS du Nord et de l'Est doivent desservir la moitié de la population de l'île de Montréal, elles donnent des services à environ 60 % des enfants négligés sur tout le territoire de l'île de Montréal.

Autres exemples de la proportion des problèmes rencontrés sur le territoire des CIUSSS du Nord et de l'Est :

- 2013-2014 : 56,5 % des hospitalisations après une tentative de suicide ;
- 2009-2011 : 59,5 % de mortalité infantile ;
- 2014-2015 : 55,9 % de personnes dérangées par le bruit de la circulation routière ;
- 2013-2014 : 53 % des personnes de 20 ans et plus avec incidence du diabète.

Pour que les deux communautés mentionnées aient leur CIUSSS, le CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal doit intégrer les arrondissements Saint-Laurent et Montréal-Nord, en plus de se voir confier les quartiers de la Petite Patrie et de Villeray, au sud de l'autoroute 40 (ces deux quartiers étaient auparavant desservis par le CSSS du Cœur-de-l'Île-de-Montréal!). Le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal hérite d'un immense territoire qui va de Pointe-aux-Trembles au quartier Saint-Michel, Rosemont et Hochelaga-Maisonneuve en passant par l'arrondissement Anjou et l'arrondissement Saint-Léonard. Quant au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, sa clientèle est l'une des plus pauvres et des plus âgées sur l'île de Montréal et est concentrée surtout dans les quartiers Centre-Sud et Saint-Henri et l'arrondissement de Verdun.

L'objectif premier du ministre Barrette consiste avant tout à mettre en place une centralisation plus poussée des organismes de santé et services sociaux, la disparition d'un palier de pouvoir et la concentration du pouvoir entre ses mains. Sur ces points, la réussite est totale. Cependant, plusieurs scénarios avaient été envisagés avant la décision finale. Nous avons retrouvé sur le site du ministère de la

Santé et des Services sociaux des appellations différentes de celles retenues ultimement. Au départ, pour justifier et rendre acceptable la création de deux CIUSSS dans l'ouest de l'île de Montréal, le ministère conçoit le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et celui du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal. Cette volonté de contrebalancer l'arrivée de deux CIUSSS à l'ouest en aménageant deux structures à l'est, malmène tellement la réalité socio-économique en faisant disparaître le sud de Montréal, que le ministère abandonne l'idée de créer le CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal au profit de l'appellation du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, laissant les deux autres désignations intactes dans l'ouest, soit le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

Les CIUSSS sont des institutions gigantesques avec des conseils d'administration qui ne se réunissent que six fois par année. L'offre de services vient directement du ministre et ne peut pas être remise en question par un conseil d'administration dont plusieurs membres sont nommés directement par le ministre. En outre, le nombre trop élevé de membres (19 membres et plus) et le manque de réunions prévues (6 au total) font des conseils d'administration un simple outil pour cacher ce déficit démocratique. En juin 2016, Jean Landry, président du conseil d'administration CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, démissionnait. Dans sa lettre de démission, il invoquait «que le modèle de gouvernance retenu par le ministère pour les CIUSSS ne permet pas au conseil d'administration d'exercer son rôle et d'avoir une valeur ajoutée signifiante. Dans les circonstances, je ne vois pas l'intérêt tant pour moi que pour mon CIUSSS de maintenir mon implication¹».

1 Ariane Lacoursière, « Le président du C.A. d'un CIUSSS démissionne et montre du doigt Barrette », *La Presse*, 14 juin 2016

De plus, les administrateurs de ces organisations sont, pour la plupart, issus du milieu hospitalier et ont une expérience antérieure dans le champ médical. Ils adhèrent aux valeurs de centralisation et de technocratisation des services et à une vision médicale des problèmes sociaux.

Conclusion

En somme, nous avons démontré que le découpage des territoires sur l'Île de Montréal ne se réduit aucunement à une rationalité technocratique, mais correspond à l'émanation d'une volonté politique précise. La règle bureaucratique basée sur des indicateurs socio-sanitaires objectifs a cédé le pas à des influences politiques partisans et à une certaine forme de marchandage.

Dans le cas concret de la réforme Barrette, réforme venue d'en haut, la condition essentielle pour une réforme équitable se ramenait au fait de permettre aux représentants reconnus des différents éléments marginaux et défavorisés de se faire entendre. Or, cette réforme s'est faite en vase clos au milieu de préoccupations électorales.

Nous prévoyons que la différenciation entre les deux CIUSSS de l'ouest et les trois CIUSSS du nord, de l'est et du centre-sud de Montréal va continuer à s'élargir tant sur le plan des clientèles problématiques qui se retrouveront davantage dans les trois CIUSSS que sur l'offre inéquitable de services à la population. En outre, la plus forte croissance démographique dans l'est et le nord va amplifier ces écarts dans les prochaines années. □

D'autres mots qui pensent à notre place

Patrick Moreau, professeur de littérature au collège Ahuntsic, a fait paraître au début d'octobre 2017 aux éditions Liber *Ces mots qui pensent à notre place*. Toute personne qui écrit ou lit assidûment sait que les mots ne font pas que définir des réalités objectives, mais pensent parfois pour nous. La simple utilisation d'une expression plutôt que telle autre porte déjà une thèse en soi. Dans son livre, Moreau met en lumière ce qui se cache sous l'utilisation de certains termes comme «blancs», «flexibilité», «genre» et en regroupant ces expressions on arrive à une trentaine d'entrées dans ce qu'il appelle son dictionnaire des idées reçues.

Après avoir lu le bouquin, on se rend compte que le langage dans la sphère médiatique, mais aussi dans les sphères universitaires, cache davantage qu'il ne découvre. On ne doit toutefois pas nécessairement prêter de mauvaises intentions à ceux qui utilisent ces mots-vedettes, car le commun des mortels retient avec bienveillance ces expressions dans son vocabulaire. Par contre, se draper des meilleures intentions peut tracer d'épaisses frontières autour nos discussions. C'est que ces expressions prennent la forme très subtile de la pétition de principe, erreur monumentale en tout débat, mais parfois difficile à déceler. La pétition de principe consiste à supposer dans les prémisses notre conclusion. Dans le contexte qui nous intéresse, on présente par exemple

* Spécialiste de contenu en philosophie

comme une évidence que «la diversité est une richesse», on peut alors justifier toute hausse des seuils d'immigration. On reviendra plus loin sur cet exemple particulier.

Dans l'avant-propos de *Ces mots qui pensent à notre place*, Patrick Moreau souligne que son travail n'est pas exhaustif et qu'il reste plusieurs mots-vedettes à analyser. En effet, ce livre, bien que pertinent, précis et essentiel, m'a laissé sur ma faim, c'est pourquoi après Orwell, Klemperer et Moreau qui ont tous disséqué la novlangue de leur époque, je continuerai modestement le travail dans les prochaines pages en analysant neuf idées reçues qui se cachent dans notre vocabulaire pour tenter de les nuancer ou de les rejeter complètement. Je suis conscient que mes analyses choqueront certains esprits, car j'y aborderai des sujets sensibles sous un angle peu véhiculé dans nos médias. Je tiens donc à dire avant toute chose que la réfutation de ces préjugés ne signifie en aucun temps que l'immigration soit mauvaise en soi, que l'islam constitue une religion fondamentalement dangereuse et à proscrire ni qu'un Québec monochrome soit idéal. La contestation de ces préconceptions vise plutôt à écarter les mauvais plis que les discussions publiques ont pris depuis maintenant trop d'années au Québec.

«Éduquer la population»

À la suite d'attentats ou de crimes haineux, et je pense ici particulièrement aux suites de la tuerie à la mosquée de Québec, bien des commentateurs et politiciens expriment leur désir d'éduquer la population à l'immigration en général, aux autres cultures et à l'islam en particulier. Dans le même discours, on entend souvent qu'il est nécessaire d'ouvrir un dialogue pour bâtir le vivre-ensemble. Bien qu'un tel désir soit porteur d'une grande ouverture en apparence, le fait demeure que dialoguer n'est pas synonyme d'éduquer.

Entamer une discussion en prétendant « éduquer » son interlocuteur n'est pas une marque d'ouverture. L'éducation dans ce contexte sous-entend des ignorants qu'on condamnerait au rôle d'auditeur d'un côté et des enseignants partageant leur savoir unilatéralement de l'autre. En agissant ainsi, certaines personnes neutralisent la moindre discussion.

On peut aller plus loin dans notre analyse en regardant pourquoi on propose l'éducation comme remède pour étouffer la haine. Cette idée provient d'un préjugé voulant que les réfractaires aux autres cultures le soient à cause de leur ignorance. Dans la situation qui nous intéresse, ce serait parce que certains ne connaissent que très mal l'islam qu'ils éprouveraient une telle haine, leurs préjugés nourrirait leur aversion envers cette religion. Si on accepte une telle prémisse, comment expliquer que Karim Akouche, Djemila Benhabib et bien d'autres personnes originaires de pays arabo-musulmans se font charger du terme d'islamophobie ou bien de nourrir la haine? On peut certes être en désaccord avec leurs propos, mais il serait impensable d'expliquer leurs critiques répétées, qui n'ont rien d'islamophobe à mon avis, par une quelconque ignorance de l'islam. L'idée que l'éducation soit le remède pour que les différentes communautés du Québec vivent en harmonie est porteuse d'un paternalisme méprisant et elle refuse de voir que la connaissance d'un sujet peut aussi mener à sa désapprobation. On devrait plutôt remplacer le verbe « éduquer » par « sensibiliser » ou « renseigner » la population, voilà des termes beaucoup moins porteurs de prescriptions et qui gardent le dialogue ouvert. On doit aussi affirmer avec fermeté qu'il y a bien des gens au Québec qui ont des inquiétudes fondées ou non par rapport aux autres cultures et c'est en discutant avec eux pour désamorcer ou bien prendre en considération ces inquiétudes que nous arriverons à des interactions saines entre ceux qui ont des bagages culturels différents.

« Le dialogue pour faire la paix »

Nous venons de refuser d'éduquer la population pour privilégier le dialogue, mais cette dernière proposition porte en elle une variante qui est tout aussi erronée. La discussion est à rechercher, mais elle n'est pas un gage de paix et on se doit de souligner l'absurdité de l'appel au « dialogue pour faire la paix ». Accepter le dialogue témoigne normalement d'un refus de l'usage de la violence, ce que nous devons tous souhaiter, mais une paix se réduisant à cette condition n'est pas optimale dans le contexte d'une immigration importante comme on le vit au Québec.

Avant d'aller plus loin dans nos réflexions, inspirons-nous du politologue Johan Galtung qui distingue deux conceptions de la paix, une négative et l'autre positive. La paix négative se caractérise par une absence de conflit, c'est-à-dire le contournement d'accrochages et de sujets qui pourraient être sensibles. Malheureusement, cette paix est généralement celle que l'on vit au Québec en matière de vivre-ensemble et c'est celle présumée lorsque les politiciens ou chroniqueurs appellent au dialogue. La paix positive consiste à mettre à jour les conflits et l'idée de dialogues sincères sur des questions de fond est au centre de cette conception. Les interlocuteurs s'engageant dans une paix positive reconnaissent l'existence de conflits, les prennent en compte, discutent et tentent de trouver des terrains d'entente plutôt que d'éviter les discussions qui peuvent être difficiles. Au terme d'un tel échange, il est envisageable, mais non inévitable, de conclure avec une expression bien connue qu'on emprunte à la langue de Shakespeare: « *we agree to disagree* ».

Les discussions ayant pour objectif la paix positive sont loin de mener à l'accord de tous avec tous. Un catholique n'est évidemment pas en accord avec toutes les propositions du

judaïsme et *vice versa*. Les pratiques culturelles d'Haïtiens fraîchement arrivés au Québec ne sont pas les mêmes que celles d'une famille québécoise ici depuis la Nouvelle-France. De tels différends n'impliquent pas que toutes les pratiques culturelles soient mutuellement incompatibles, mais l'inévitabilité de certains désaccords s'impose d'elle-même lorsqu'on décide de souscrire à une société multiculturelle et surtout multiconfessionnelle où un dialogue est encouragé dans le contexte d'une paix positive. Autrement dit, la parole est à privilégier aux armes, mais le dialogue menant à l'accord de tous est une lubie d'une société multiculturelle utopique et antinomique.

« Islamophobie »

Abordons maintenant plus spécifiquement la question de l'islam. Certains Québécois détestent les musulmans au point d'en être violents comme en témoignent certains actes barbares qui nous ont été rapporté où une personne tirait le hidjab d'une femme musulmane. De tels agissements manifestent une islamophobie réelle que nous devons condamner publiquement et qui mérite assurément l'intervention des autorités policières. Toutefois, certains ont tendance à inclure beaucoup d'actes et de discours sous le terme d'islamophobie. Ce mot vise parfois à décrire des actes ou des discours haineux et d'autres fois à bâillonner toute critique contre l'islam. Le Collectif québécois contre l'islamophobie (CQCI) gagne aisément la palme d'or lorsque vient le temps de museler les critiques, on a qu'à penser à sa pétition pour empêcher Djemila Benhabib de se présenter pour le Parti québécois.

Mettons de côté cet exemple du CQCI, ce dernier installant un climat nauséabond partout où il passe, pour nous concentrer sur l'utilisation inconsidérée, mais non pas par

mauvaise foi, du terme « islamophobie ». Cette accusation qui revient trop souvent dans le discours public s'explique par une mauvaise conception des religions en général. Nous savons que les religions sont porteuses d'identités et de croyances, mais un certain discours multiculturaliste a tendance à oublier que les religions défendent aussi des valeurs, des idées et des pratiques culturelles. Bien qu'il soit absurde de vouloir empêcher des gens de croire en un Dieu quelconque, c'est-à-dire qu'on doit respecter la liberté de conscience, il est légitime de se positionner contre les prescriptions véhiculées par les religions comme les progressistes du Québec l'ont montré dans la seconde moitié du XX^e siècle à l'égard du catholicisme.

Dans le cas particulier de l'islam, on sait que loin d'être strictement une croyance personnelle, il prend forme sous couvert politique et législatif comme l'attestent notamment l'Arabie saoudite, le Yémen et l'Iran où certaines formes de charia sont appliquées. On doit cependant reconnaître que l'islam n'est pas une religion monolithique et qu'une opposition unilatérale à cette religion est mal venue. Par contre, on peut raisonnablement être en désaccord avec certaines franges de cette religion sans que ce soit problématique d'une quelconque manière.

« L'islam est une religion de paix »

Les experts improvisés en théologie islamique au lendemain d'attentats islamistes ne se font pas rares. Afin d'expliquer pourquoi l'islamisme est contraire à l'islam, le commentateur généraliste et le politicien évoquent souvent l'idée que l'islam est une religion de paix en ajoutant que toutes les religions sont ainsi dans leur essence. Cette affirmation exprime une banalité: peut-on identifier une idéologie, un mouvement ou un politicien qui voit la guerre comme une

finalité? Excluant des groupes marginaux ou des exemples historiques très éloignés comme Sparte, de tels groupes sont introuvables dans l'espace public. Même les dictatures du XX^e siècle ont persécuté, massacré et tué des millions de personnes au nom d'une certaine conception de la paix: «l'enfer est pavé de bonnes intentions» selon le fameux dicton. Bref, prétendre que l'islam est une religion de paix est insuffisant pour le dissocier des attaques islamistes, car ces dernières sont des moyens pour atteindre un type de paix qui est certainement non souhaitable.

Présenter l'islam comme une religion de paix est donc impertinent, car sans même connaître ce que prêche l'islam, tous sont en position de dire une telle chose. On peut par contre se demander quel type de paix l'islam propose. On connaît l'existence de sourates tolérantes dans le Coran: «Nulle contrainte en matière de religion» (II. 256). On ne peut toutefois faire abstraction des dizaines de sourates coraniques violentes et intolérantes: «tout juif qui vous tombe sous la main, tuez-le» (II. 58-60); «exterminiez les incrédules jusqu'au dernier» (VIII. 7). Je suis bien conscient que ces exemples sont sortis de leur contexte et je ne me rendrai pas coupable de jouer l'apprenti-islamologue en prétendant qu'un certain groupe de sourates constitue le «vrai» islam. Il n'en demeure pas moins que ces contradictions, qu'elles soient superficielles ou foncières, s'accumulent dans le texte et en font sursauter plus d'un. Le commun des mortels ne peut expliquer ces contradictions pour ensuite tirer une conclusion du caractère pacifique de l'islam et on peut raisonnablement penser que les commentateurs et politiciens sont dans le même état de méconnaissance. Ceux qui lient bêtement l'islam à la paix font tout simplement grincer des dents ceux qui savent que la réalité est beaucoup plus complexe et ceux qui caractérisent l'islam comme une religion sanguinaire.

Soulignons par ailleurs qu'on nous prévient souvent, et avec raison, de ne pas essentialiser l'islam, mais considérant cette assertion, il est curieux d'entendre parler d'islam comme si elle était une lorsqu'il vient le temps de la caractériser comme une religion tolérante. Les attentats islamistes montrent bien qu'une grande différence existe entre ces individus et la majorité des pratiquants en Occident. Cet abîme entre ces deux manières de vivre sa religion montre bien que l'islam n'est pas un mal en soi. Toutefois, il est important d'attirer l'attention sur l'aspect superflu de la revendication de la paix par l'islam. Si nous voulons en tant que société développer une véritable réflexion sur certaines difficultés d'intégration de cette religion en Occident, il faudra arrêter de se cacher dans les évidences qui ne font que solidifier un consensus infertile.

« Versets violents et intolérants dans la Bible et dans le Coran »

Lorsqu'on n'affirme pas que « l'islam est une religion de paix », on essaie souvent de tempérer les inquiétudes à l'égard des sourates violentes dans le Coran en relevant une contradiction dans le discours public, soit l'absence de préoccupations dans la population québécoise à l'égard de versets violents bibliques, alors qu'on s'inquiète du discours violent islamique. Une telle affirmation comporte une erreur de logique évidente, à savoir celle de la double faute. En effet, on devrait peut-être s'inquiéter de tous les discours malfaisants, mais ce manque de constance dans nos critiques ne permet pas que l'on tolère la violence se trouvant dans d'autres textes religieux.

En plus de comporter un sophisme manifeste, l'affirmation que nous analysons ici entretient aussi le préjugé voulant qu'une discrimination illégitime existe dans le traitement

de l'islam. Quoiqu'ils soient considérés par leur religion respective comme étant des textes sacrés, la Bible et le Coran n'ont pas le même statut dans leur religion, et ce spécifiquement dans le contexte québécois.

La Bible, ouvrage de plus de deux mille pages, est formée de dizaines de livres séparés en deux Testaments. Se lancer dans une telle lecture des plus complexes peut prendre plusieurs mois pour le lecteur moyen. Ce travail ardu, ajouté à notre contexte sociohistorique où la religion catholique est en baisse au Québec, explique entre autres pourquoi à notre époque la lecture de la Bible n'est pas une activité quotidienne pour une majorité de Québécois. J'ajouterais que pour les Québécois de culture ou de confession catholiques, la figure du Christ et plus précisément son sermon sur la montagne (Matthieu V-VII) demeurent des modèles à suivre, mais le Livre n'est pas suivi à la lettre.

L'impopularité des interprétations littérales de la Bible s'explique aussi par son herméneutique inhérente. Le Nouveau Testament est formé de quatre évangiles, c'est-à-dire quatre témoignages de la vie du Christ. Ces derniers ne peuvent pas être tous vrais, car des contradictions en découleraient. Ces évangiles ont été écrits en s'inspirant de la vie du Christ, mais ne représente en aucun cas la parole divine à la virgule près. On comprend donc que les interprétations allégoriques ou subjectives sont fondamentales dans la lecture du Nouveau Testament et par conséquent une interprétation littérale des versets violents est mal venue.

Les lignes précédentes tracent sommairement le rapport social comme le rapport littéraire que les Québécois de culture ou de confession catholique entretiennent avec la Bible. Penchons-nous maintenant avec beaucoup de prudence sur les liens unissant les musulmans et le Coran. Pour une majorité de

musulmans, les sourates coraniques ne relèvent pas d'écritures inspirées de la parole divine, elles sont plutôt la parole de Dieu transmise mot à mot au prophète Muhammad. Bien que ce ne soit pas l'unique lecture possible, soulignons que l'interprétation littérale est justifiée à l'intérieur même de l'islam et partagée par des centaines de millions de croyants.

Ajoutons aussi que la charia ou loi islamique existe dans bon nombre de pays musulmans, alors qu'il n'existe rien de tel qu'une loi chrétienne en Occident quoique nos lois s'en inspirent assurément. D'ailleurs, le principe de laïcité ou de séparation du politique et du religieux ne reçoit aucun support de la part de sourates coraniques, alors que dans le catholicisme on connaît le fameux dicton proféré par Jésus : « Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu » (Matthieu XXII. 21 et Luc XX.25). Bref, nos sociétés occidentales peuvent exister sans se référer textuellement à la Bible. Or, il semblerait que la preuve reste à faire pour le monde musulman. En raison de ces herméneutiques particulières et des contextes sociaux où se lisent ces deux textes sacrés, leurs affirmations violentes respectives ne peuvent être traitées pareillement. Toutefois, disons avec force et vigueur que ces observations n'essentialisent en aucun temps l'islam et qu'un islam libéral est possible comme le proposent un Abdennour Bidar et tant d'autres.

« La diversité est une richesse »

Écartons-nous de la question de l'islam qui occupe de toute évidence une grande place dans les questions identitaires pour aborder le thème de la diversité. On entend souvent que « la diversité est une richesse » ou bien que « la diversité est la force du Canada » pour reprendre une idée chère à Justin Trudeau. À nouveau, il est difficile de remettre en question les bonnes intentions derrière une telle assertion,

mais on peut certes contester son bien-fondé. Des exemples évidents montrent bien comment *la* diversité n'est pas une richesse : la mutilation génitale, le Ku Klux Klan et les crimes d'honneur sont des exemples éloquentes d'éléments qui participent à la diversité, mais ils ne constituent pas une richesse aux yeux d'une grande majorité de Québécois. Cet échantillon de diversité démontre bien pourquoi on doit substituer le déterminant défini « la » par le déterminant indéfini « certaines » si l'on veut joindre « diversités » et « richesses ».

On sera à nouveau déçu, car la phrase « certaines diversités sont des richesses » est toujours injuste. En effet, dans un contexte de paix positive, la diversité n'est pas nécessairement un atout. Elle le sera si les différentes visions du monde entrent en dialogue pour se critiquer, pour apprendre et surtout pour tirer le meilleur de chacune. Le dialogue pour instaurer une paix positive permet d'éviter la violence, mais il permet aussi des discussions acérées sur des sujets sensibles, mais un tel prix est celui à payer pour une diversité efficace. Les hommes et les femmes qui ont une voix dans l'espace public devraient donc remplacer « la diversité est une richesse » par « certains apports à la diversité peuvent être une richesse si un dialogue critique et constructif en découle ». Cette affirmation est beaucoup moins accrocheuse que l'assertion originale, mais elle a au moins le mérite d'être précise et exacte.

« L'ouverture sur le monde »

« Ne pas être ouvert sur le monde » constitue le péché moderne le plus grave. On définit souvent l'ouverture sur le monde par la négative : c'est « ne pas être replié sur soi ». De cette définition découle un faux dilemme : « êtes-vous ouvert sur le monde ou bien replié sur vous-mêmes ? » Est-ce qu'une seule personne se revendiquera du deuxième choix ? Non, bien entendu.

On présente souvent ce faux dilemme pour inviter la population québécoise en générale, et les indépendantistes en particulier, à quitter leur ethnocentrisme afin de s'ouvrir aux autres cultures. Évidemment, on ne peut refuser une telle invitation, mais là n'est pas la question, car connaître et développer sa propre culture ainsi que vouloir assumer son pouvoir comme sa responsabilité politique, ne ressemblent en rien à un repli sur soi. Les précieux mots de Bourgault témoignent bien de cette idée : « Nous ne voulons pas être une province "pas comme les autres", nous voulons être un pays comme les autres. » Considérant qu'une large part de Québécois travaillent depuis des décennies à avoir son siège aux Nations unies, il est profondément insultant que ces mêmes personnes se fassent inviter d'un ton paternaliste à être plus « ouvert sur le monde ».

Soulignons aussi que les Québécois connaissent très mal leur propre histoire et les grandes œuvres qui forment leur patrimoine artistique et intellectuel. Une invitation à mieux connaître l'autre est inopportune tant que demeure notre inculture à notre égard. Qui plus est, l'idée de s'ouvrir à l'autre sous-entend l'idée de s'ouvrir à partir d'une culture déjà acquise. Pour le dire selon une idée du philosophe Paul Ricœur, pour être ouvert à autre que soi, il doit d'abord y avoir un soi. Auquel cas, le soi des Québécois est bien réel, mais il demeure fragile sans support d'un état indépendant et d'une culture enseignée et transmise avec passion et rigueur.

« Le Québec a besoin de l'immigration »

Sur le thème plus spécifique de l'immigration, un prétendu axiome revient périodiquement dans les discussions, et ce même si plusieurs réfutations péremptoires lui ont été opposées. L'opinion voulant que « le Québec ait besoin de l'immigration » persiste en raison d'un autre faux dilemme

la rendant possible. Si un interlocuteur prétend qu'il soit faux que le Québec ait *besoin* de l'immigration, cela signifierait que ce même interlocuteur défende une frontière hermétique ou même un mur à la frontière et par conséquent le principe d'immigration zéro. Une telle réflexion est fautive et manifeste une certaine mauvaise foi. Regardons de plus près cette affirmation sous les angles démographique et économique.

Le Québec, comme plusieurs pays en Occident, est confronté au vieillissement de sa population. Pour le contrer, notre intuition nous guide vers l'idée d'ouvrir nos frontières aux immigrants afin de baisser la moyenne d'âge de la population. Cette intuition est juste, mais comme l'a bien démontré *Le remède imaginaire* de Guillaume Marois et Benoît Dubreuil, l'immigration n'a qu'un effet marginal sur le vieillissement de la population. Cette influence minime sur la moyenne d'âge explique pourquoi il est donc faux de prétendre que «le Québec a besoin de l'immigration» du point de vue démographique.

Pour rester sur le plan de la démographie, un autre préjugé persiste, celui voulant que le dénominateur des seuils d'intégration soit de huit millions, c'est-à-dire la population du Québec. Considérant qu'une grande majorité d'immigrants s'installent dans la grande région métropolitaine, environ 75 % selon les chiffres du gouvernement du Québec, le dénominateur doit être de quatre millions, à savoir la population du grand Montréal. Autrement dit, 75 % des 55 000 immigrants (41 250) doivent être intégrés à 4 millions de personnes.

Sous l'angle économique, toujours selon Dubreuil et Marois, mais d'autres experts, comme l'économiste Pierre Fortin arrive à la même conclusion, l'immigration peut avoir un

effet positif comme négatif sur les natifs, mais cet impact demeure négligeable dans les deux cas. Notons toutefois que de telles conclusions n'excluent pas que l'immigration soit un atout pour le Québec, elles visent plutôt à cesser de penser l'immigration comme une nécessité absolue.

Au-delà de l'inexactitude de l'argument initial, on peut aussi souligner son aspect réducteur qui conçoit l'immigrant comme une pièce de rechange à une démographie et une économie déficientes. Considérer l'immigrant à part entière peut justifier certains seuils d'immigration, car on peut envisager certains bagages culturels comme étant un enrichissement à la diversité culturelle d'une société comme nous l'avons montré précédemment.

La thèse de la baisse des taux d'immigration est souvent contrecarrée par cette « évidence » que le Québec a besoin de l'immigration. Or, il est nécessaire d'évacuer cette prétendue vérité pour se concentrer sur les questions importantes, à savoir celles du nombre et de la méthode d'intégration des immigrants, car la proposition d'immigration zéro ne se pose pas au Québec.

« Nous sommes tous des immigrants »

Voilà une phrase que l'ancien maire de Montréal Denis Coderre disait à tout vent. Pourtant, quiconque connaît un peu l'histoire du Québec sait que l'affirmation « nous sommes tous des immigrants » est fautive. La Nouvelle-France était une colonie française, par conséquent, partir de l'Hexagone pour rejoindre la Nouvelle-France ne constitue pas une immigration considérant que ce terme signifie le déplacement d'un pays à un autre. Plus clairement, tous les Québécois descendants de colons français ne peuvent pas être considérés comme des immigrants de la *én*ième génération.

Bien entendu, plusieurs vagues d'immigration ont permis le développement démographique du Québec, on peut penser à celles qui ont amené des Vietnamiens, des Polonais, des Haïtiens, des Italiens et à bien d'autres. On doit donc reconnaître que l'immigration a participé activement au peuplement du Québec, mais si cette réflexion s'aventure sur la question historique, on doit aussi admettre l'importance de l'intégration qui suit l'arrivée de ces immigrants. Anciennement, et Mathieu Bock-Côté l'expliquait bien dans son livre *Le multiculturalisme comme religion politique*, les immigrants prenaient le pli de leur société d'accueil, alors qu'aujourd'hui, le devoir d'intégration s'est inversé, c'est la société d'accueil qui doit s'ajuster à l'immigrant. On doit aussi remarquer que l'idée de culture commune et surtout de langue commune est inscrite dans l'histoire du Québec avec comme point culminant l'adoption de la Loi 101 en 1976.

Encore plus fondamentalement, l'existence d'un peuple québécois enraciné dans une langue et dans une culture catholique se confirme historiquement. Ce peuple québécois n'est pas qu'un agrégat d'immigrants, mais une société minoritaire particulière qui vit toujours dans la potentialité d'être dissoute dans un continent anglophone. Bref, il est indéniable que l'immigration a une place importante dans le développement du Québec, toutefois, l'intégration de ces immigrants à une culture de référence revêt aussi une importance historique.

Conclusion

La reconnaissance de l'inexactitude ou du contresens de nos préjugés est le premier pas vers un véritable dialogue sur les enjeux du vivre-ensemble. Que chacun entre dans la discussion de bonne foi, en délaissant un langage flou et en ne prétendant pas éduquer son interlocuteur. Expliquons

nos points de vue, débattons, mais surtout, soyons ouverts aux critiques formulées dans le respect de l'autre.

À l'instar de Patrick Moreau, je dirai en terminant que le travail n'est pas terminé. Je pense spontanément à beaucoup d'autres termes qui mériteraient une analyse: «racisé», «multiculturalisme», «culture du viol», etc. Je ne sais pas si nous devons nous réjouir ou nous attrister du fait que ce travail ne sera sans doute jamais terminé, mais je sais que cet exercice en est un essentiel pour la vie démocratique du Québec. □

Le Pays basque réclame une nouvelle voix pour les « Nations sans État »

Est-il éclairant d'entendre parler du Pays basque espagnol, l'Euzkadi, quand l'actualité s'inquiète du destin incertain du peuple catalan? Pour répondre à cette question, je suis allé entendre le président du Pays basque, Inigo Urkullu, qui donnait une conférence au Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), le 30 octobre dernier. Avec beaucoup de passion et de conviction nationalistes, il a parlé de son peuple, de sa langue et de sa culture, de ses relations avec l'Espagne dans l'Union européenne, pour conclure avec une appréciation enthousiaste du modèle canadien de l'accession possible à l'indépendance. Votre *loi sur la clarté* conçue par Stéphane Dion, est particulièrement remarquable, dit-il, car elle a le mérite, d'ouvrir le dialogue et de faire place à l'obligation d'une négociation.

Le Pays basque n'est pas la Catalogne, tant s'en faut. Trois fois plus petit, il compte une population d'un peu plus de 3 millions d'habitants. On y parle l'Euskara qui ne ressemble à aucune autre langue. Elle est même en progression, surtout chez les jeunes, car elle est enseignée à tous les niveaux scolaires et académiques, étant l'une des deux langues officielles de l'état basque. Elle est d'ailleurs reconnue comme «langue régionale» par l'Union européenne (UE). Il faut bien dire toutefois que la révolution numérique est

* Politologue
jlbourque@videotron.ca

une sérieuse menace pour cette langue minoritaire, comme pour une quarantaine d'autres langues en Europe.

Le Pays basque

Chez nous, le peuple basque n'est pas tout à fait une inconnue. Au Québec, on a l'Isle-aux-Basques, en face de Trois-Pistoles, sur laquelle on a trouvé des artefacts qui témoignent de la présence des Basques avant l'arrivée des Français. Les *snow birds* savent que, la «pelote basque» (un genre de crosse amérindienne) est pratiquée et populaire jusqu'en Floride. Les voyageurs connaissent le musée d'art moderne et contemporain Guggenheim de Bilbao célèbre pour son architecture d'avant-garde à travers le monde. Mais qui pourrait nommer la capitale du Pays basque? Ce n'est pas Bilbao, mais bien Vitoria-Gasteiz, siège du gouvernement régional qui parle et négocie avec le gouvernement de Madrid, soi-disant d'égal à égal, et même avec respect et considération, affirme M. Urkullu.

Par contre, on se souvient de l'ETA, ce mouvement révolutionnaire d'inspiration marxiste, longtemps présent dans l'actualité par ses actes terroristes, enlèvements, séquestrations, meurtres et extorsions de fonds, l'ETA, autrement dit «Le Pays basque et sa liberté» fut la cause de plus de 800 morts en un demi-siècle. Fondé en 1959, il a été dissous en 2011, sans que le processus de désarmement soit pour autant achevé. Depuis 2011, la paix sociale est revenue et les Basques peuvent affirmer fièrement leur identité. Ils se sont toujours battus pour leur langue et leur culture, même sous la dictature du général Franco, durant lequel la langue basque était totalement interdite. On punissait alors ceux qui osaient parler basque en public. Depuis 2015, le nationalisme basque, si longtemps agressif, ne prétend plus conduire à la séparation d'avec le reste de l'Espagne.

Les gens sont « tannés d'être fâchés », ils ne veulent plus de violence dans les rues. L'indépendance n'est plus la solution, seulement 24 % d'entre eux y sont favorable. Pour Inigo Urkullu, l'indépendance est un concept du passé. L'économie va beaucoup mieux que celle de l'Espagne. Le chômage est à 12 % contre 19 % en Espagne. L'autonomie fiscale permet de soutenir l'industrie locale et assure une forme de paix avec Madrid. Une nouvelle alliance a été scellée entre Vitoria-Gasteiz et Madrid, une entente de coopération qui favorise le dialogue avec une médiation diplomatique si nécessaire.

Les communautés autonomes et l'état central espagnol

Il ne faut pas oublier que la démocratie espagnole est encore relativement jeune en Espagne. L'État central, malgré ses habitudes autoritaires, doit composer avec une pléiade de nations régionales plus ou moins bien intégrées. La Castille n'est pas l'Andalousie, les Asturies ne sont pas l'Estrémadure, les Baléares ne sont pas les Canaries. Chaque province se différencie des autres, par ses mœurs, sa cuisine, et sa culture. En plus de l'espagnol, quatre langues ont un statut officiel. L'Espagne doit donc composer avec 17 gouvernements régionaux auxquels l'État central accorde certains pouvoirs, mais de façon inégale. Les relations entre Madrid et les communautés sont donc à géométrie variable. Il s'agit d'un système qui ressemble à une fédération, car il reconnaît une certaine autonomie aux régions, mais seulement dans certains domaines, l'éducation, la santé, le développement économique et la redistribution de la richesse par des politiques sociales spécifiques. La taxation et la fiscalité sont un privilège octroyé au Pays basque et à la Navarre, qui prélèvent directement les impôts avant d'en envoyer une partie à Madrid, mais pas à la Catalogne.

La Galice, la Catalogne et le Pays basque font un peu figure de ces « nations sans état » au sein d'une monarchie parlementaire rigide qui se drape dans une constitution pour maintenir l'unité du pays sans accommodements. Galice, Catalogne et même le Pays basque auraient souhaité redéfinir le « fédéralisme espagnol » en le rendant de plus en plus asymétrique, en octroyant une plus grande autonomie fiscale à toutes les communautés autonomes. Ainsi le Président du Pays basque espagnol, Monsieur Inigo Urkullu, tient un discours très différent de celui du Catalan Carles Puigdemont qui réclame avec force tous les pouvoirs pour une République catalane indépendante, ainsi qu'avec une plus grande ouverture sur l'Europe, bien conscient qu'il risque une peine d'emprisonnement de 15 à 30 ans. Le légalisme buté du président Rajoy provoque des réactions diamétralement opposées. Le Pays basque se résout à la conciliation après avoir essayé la violence, la Catalogne aspire à l'indépendance de façon pacifique par la voix des urnes.

L'exemple du Québec

Les Basques comme les Catalans connaissent relativement bien la situation politique du Québec dans le Canada. Ils nous envient la *loi sur la clarté*, de Stéphane Dion, qui, même imparfaite, oblige le gouvernement fédéral d'Ottawa à négocier avec le Québec, référendum où le OUI l'emporterait. Cette directive sur la clarté constitue pour les Basques un modèle particulièrement remarquable ce qui tout compte fait, est assez formidable et constructif, un modèle particulièrement remarquable a déclaré le président Urkullu, que devrait adopter l'Union européenne.

Il faut que l'Europe se penche sur le problème des « nations sans état ». Il faut leur donner une voix au sein de l'Union

pour éviter le silence gêné de pays membres lors du référendum catalan. C'est ce qu'il a dit à Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne qui lui prête une oreille attentive et bienveillante.

Le Québec est encore à la croisée des chemins entre la solution basque et la solution catalane. Sa situation est toutefois bien différente: il est certes régi par une constitution fédérale fermée qu'il n'a pas signée, et qui ne lui convient pas, mais il possède tous les atouts d'un pays viable et le droit reconnu de disposer de lui-même. □

Pour un nouveau discours indépendantiste

Depuis l'entrée sur la scène électorale du Parti québécois en 1968, le projet indépendantiste a été détourné de sa finalité première: libérer le Québec de la domination canadienne. Au lieu de préconiser une stratégie de libération nationale, le mouvement indépendantiste s'est laissé absorber dans un jeu électoral visant la conquête du pouvoir provincial. Le discours du Parti québécois avait toutes les apparences de la rationalité puisqu'on postulait qu'il fallait être au pouvoir pour déclencher un référendum et qu'avant d'y arriver, il fallait faire la preuve qu'on pouvait être un bon gouvernement qui, par ses politiques, démontrerait aux Québécois tous les avantages qu'il y aurait à exercer les pleins pouvoirs d'un État indépendant.

L'objectif n'était pas de convaincre les Québécois de la nécessité de sortir du Canada, mais plutôt de les convaincre de voter pour un bon gouvernement qui servirait les intérêts du Québec. C'est ce qu'on a appelé la stratégie étagée qui imposait en fait une cascade d'étapes. D'abord, faire élire un gouvernement majoritaire, ensuite offrir une panoplie de politiques publiques qui devaient servir les intérêts de divers groupes particuliers, ceux-ci devant en retour, par reconnaissance, devenir des appuis à l'accession à l'indépendance et avant dernière étape, déclencher un référendum. La

* Politologue, professeur de sciences politiques à la retraite (Université de Montréal)

course à obstacles n'était pourtant pas terminée, car avec un référendum gagnant, il fallait ensuite négocier en 1980 un projet d'association avec le Canada qui se transformera plus tard, en 1995, en partenariat avant de pouvoir un jour profiter des fruits de l'indépendance. Voilà qui résume 40 ans de lutte indépendantiste où il ne fut pratiquement jamais question de faire la promotion de l'indépendance pour sa valeur intrinsèque, mais de l'utiliser comme moyen pour justifier une série de projets de société tous aussi estimables les uns que les autres.

Comble d'ambiguïté, on n'osait même pas employer le mot indépendance pour désigner le projet national, on préférait utiliser le concept de souveraineté qui comme chacun le sait est un concept à géométrie variable qui peut s'appliquer à divers champs de compétence sans aller nécessairement jusqu'à l'indépendance. On pouvait ainsi préconiser une réforme du fédéralisme canadien sous couvert de souveraineté élargie, ce que fit le Parti québécois en 1985 en se faisant le promoteur de l'affirmation nationale dans le cadre du Canada. Rappelons ici que même le Parti libéral se réclamait de la souveraineté culturelle. Pas étonnant dès lors que les Québécois se soient montrés sceptiques devant tant d'ambiguïté.

Cette stratégie reposait sur une conception électoraliste de l'action politique. Pour séduire les électeurs, il fallait leur faire miroiter les bénéfices concrets qu'ils pourraient retirer d'un gouvernement souverainiste. On pensait que les Québécois ne pouvaient pas adhérer au projet d'indépendance pour elle-même, mais seulement d'y venir par un effet dérivé des avantages immédiats que leur procureraient les politiques d'un État provincial. Ce raisonnement était fautif pour deux raisons : en premier lieu, il contenait une contradiction interne puisqu'un gouvernement provincial

n'avait pas les ressources et les leviers de pouvoirs pour satisfaire toutes les demandes de la société. Il ne pouvait que générer des déceptions et des abandons comme cela s'est produit dès 1982 au moment où le mouvement syndical qui avait obtenu des concessions majeures sous le gouvernement Lévesque se retourna contre lui dès que la bise fut venue avec la crise et la croissance des déficits publics. Cette logique soumettait l'accession à l'indépendance au chantage des groupes de pression qui en demandaient toujours plus pour appuyer la souveraineté comme cela s'est produit en mai 1995 lorsque la CSN et la CEQ dénoncèrent le gouvernement de Jacques Parizeau parce qu'il consacrait trop de temps à la souveraineté et manquait de « vision sociale ».

Par ailleurs, si gouverner une province permettait de donner satisfaction aux diverses clientèles pourquoi alors avait-on besoin de faire l'indépendance ? Ce raisonnement pouvait provisoirement conduire à la victoire électorale, mais sa réussite même sciait la branche sur laquelle il reposait. Nul besoin de faire l'indépendance si on pouvait faire de grandes choses avec les pouvoirs d'un État provincial. Les effets sécurisants de la loi 101 furent particulièrement significatifs à cet égard puisque les Québécois s'imaginant leur sécurité linguistique acquise ont jugé qu'il n'était plus nécessaire d'aller plus loin et de voter OUI au référendum de 1980. Enfin, les stratèges du Parti québécois avaient oublié que les intérêts particuliers ne sont pas nécessairement compatibles avec l'intérêt national. En ce sens, les politiques économiques du Parti québécois ont nettement favorisé l'émergence d'une classe d'affaires francophone, mais celle-ci n'a pensé qu'à ses intérêts à court terme et n'a eu rien de mieux à faire que de se mettre au service de la défense du fédéralisme lorsque le temps des choix fut venu.

1 Voir « Le front souverainiste se lézarde », *Le Devoir*, 25 mai 1995.

Mais il y avait une autre contradiction, externe celle-là, dont on ne s'est pas préoccupé dans le mouvement indépendantiste: à savoir que le Canada existait comme État et que les États n'ont pas l'habitude de se laisser dépouiller de leurs pouvoirs. On s'est imaginé que le débat se ferait entre nous et selon les règles de l'Assemblée nationale comme si le Québec avait déjà la souveraineté. L'État canadien ne pouvait rester inerte dans cette dynamique de contestation. Il pouvait lui aussi adopter des politiques publiques pour satisfaire des clientèles spécifiques et obtenir leur soutien indéfectible au «plus meilleur pays du monde.» Il disposait de ressources médiatiques, financières et juridiques pour combattre les avancées du mouvement indépendantiste. Pensons aux bourses du millénaire, aux Chaires de recherche du Canada, aux investissements dans les infrastructures, aux commandites, etc. On avait oublié que le combat ne se faisait pas principalement contre le Parti libéral du Québec, mais contre un État national bien enraciné dans le tissu social au Québec même. Alors que le mouvement indépendantiste croyait avoir remporté la bataille de l'identité en se faisant accroire que les Québécois se définissaient irrémédiablement comme Québécois d'abord, le Canada de son côté a mené une offensive sans précédent pour construire l'identité canadienne en investissant des centaines de millions de dollars dans des campagnes de propagande relayées non seulement par ses agences gouvernementales, mais aussi par les entreprises privées de telle sorte que les jeunes générations de Québécois se sentent plus Canadiens aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a vingt ans et sont de plus en plus convaincus des vertus du bilinguisme et du multiculturalisme.

L'irréalisme du mouvement indépendantiste repose sur l'idée qu'il suffit d'un vote le jour du référendum pour faire l'indépendance. Comme le disait Bourgault, l'indépendance n'est pas une récompense, c'est un combat. Pour faire l'indé-

pendance, il faut un peuple déterminé et motivé qui en fait un impératif catégorique en dehors de tous les projets de société imaginables, qui peut comprendre ce qu'est l'intérêt national et qui lui donne la priorité sur les intérêts particuliers. Ce travail de conscientisation, les partis qui se disent indépendantistes n'ont pas voulu le faire. Ils ont refusé d'adopter une attitude de confrontation systématique avec le Canada justement pour attirer les nationalistes mous ou les fédéralistes nationalistes. Ils ont cultivé l'ambivalence de l'opinion publique au lieu d'adopter une logique de combat. Surtout, ils ont voulu gouverner une province pour montrer qu'ils pouvaient faire mieux que le Canada sans avoir les ressources et les pouvoirs d'un véritable État.

Les deux échecs référendaires, les tergiversations sur le processus d'accession à l'indépendance incarnée par la logique des conditions gagnantes, les limites de l'action d'un gouvernement provincial ont entraîné la dilution des capacités de mobilisation et la régression du mouvement indépendantiste. Obnubilé par ses performances électorales, le PQ a inféodé la stratégie indépendantiste au clientélisme corporatif et au clientélisme idéologique. Il s'est illusionné sur les vertus persuasives du projet de société. On avait oublié, sans doute par angélisme, que gouverner c'est mécontenter. Contrairement aux attentes, la solidarité sociale ne s'est pas transformée en solidarité nationale.

Les limites du clientélisme

Faire appel aux intérêts immédiats de groupes particuliers peut servir à agréger les soutiens électoraux nécessaires pour faire élire un parti, mais cette approche ne peut conduire à un changement de régime politique et à la naissance d'un nouveau pays. La dynamique du marchandage qui peut se résumer ainsi : « tu adoptes des politiques qui satisfont mes

demandes et je vote pour ton parti» ne peut engendrer des convictions fortes et se transposer sur un objectif qui dépasse les enjeux sectoriels. Le gain une fois réalisé, le même groupe cherchera à en obtenir plus et négociera de nouveau son allégeance. Comme aucun groupe particulier ne peut fournir suffisamment de votes pour atteindre une majorité, le parti devra offrir des politiques avantageuses à d'autres groupes dont les intérêts peuvent diverger de ceux qu'il a déjà servis et fragiliser l'alliance déjà constituée. De plus, la satisfaction de plusieurs groupes d'intérêt diminue la marge de manœuvre financière du gouvernement et limite ses capacités à prendre en charge les demandes de nouveaux groupes ce qui engendre de l'insatisfaction et une baisse des soutiens. Les autres partis politiques jouant le même jeu électoraliste en viendront à former une alliance qui réussira à profiter des insatisfactions créées par les décisions gouvernementales et réussira à son tour à prendre le pouvoir. Ainsi, d'élections en élections, le marchandage des groupes d'intérêts éloignera le parti indépendantiste de la réalisation de son objectif premier qu'il sacrifiera sur l'autel du succès électoral.

L'histoire des quarante dernières années montre clairement qu'il est illusoire de vouloir accéder à l'indépendance en proposant de bien gouverner une province. Les passages au pouvoir du Parti québécois n'ont pas rendu les Québécois plus souverainistes. Cette gouvernance provincialiste les a, au contraire, rendus plus confus et ambivalents quant à leur statut politique. Plus on entretient l'espoir qu'on peut utiliser le pouvoir provincial pour faire de grandes réformes dans un cadre provincial, plus on délégitime le projet d'être une nation.

Englué dans cette logique clientéliste, le Parti québécois a choisi de ne pas faire la promotion de son projet national et de centrer le débat public sur le projet de société plutôt que

sur le projet de pays. Il en est venu à considérer son projet d'indépendance comme un boulet qui nuisait à ses chances de former un gouvernement. Désertant la défense de son option fondamentale dans le cadre des campagnes électorales, il laissera le champ libre aux autres partis pour faire la démonstration des effets négatifs de l'indépendance et convaincre les Québécois des vertus du fédéralisme. Devant une telle abdication, il n'est pas étonnant que l'idée de devenir un pays indépendant ne fasse pas de progrès dans l'opinion publique. Les Québécois ne peuvent prendre au sérieux un parti qui n'a pas le courage de défendre son projet national et qui se contente de répondre à des demandes de réformes provinciales.

Il y a une autre forme de clientélisme qui a affecté le discours des indépendantistes et qu'on pourrait qualifier clientélisme idéologique. En soutenant que le projet d'indépendance n'a pas de valeur en soi, qu'il n'est qu'un moyen et non pas une fin, il fallait recourir à d'autres motivations pour rallier les minorités actives au Parti québécois. Autrement dit, au lieu de faire la promotion de l'indépendance pour elle-même, on a préféré centrer le discours sur la promotion de changements sociaux ou économiques. Le projet de société devait servir de produit d'appel pour attirer des électeurs vers l'indépendance. Avec l'indépendance, on pourrait construire un Québec social-démocrate, écologiste, pacifiste et progressiste. On faisait comme si ces vertus étaient inaccessibles dans le cadre canadien où il y a pourtant des partis qui défendent ces idéologies. On pensait sans doute ainsi former une coalition arc-en-ciel qui, en cumulant les divers projets de société, finirait par former une majorité. On oubliait aussi allègrement que ces mouvements d'idées évoluent dans le temps, perdent de leur attrait ou sont concurrencés par d'autres idéologies de sorte qu'on s'acharnait à construire sur des sables mouvants.

Ce raisonnement étriqué est aussi partagé par Québec solidaire qui répète la même erreur stratégique en subordonnant la réalisation de l'indépendance à un projet de société. On nous invite à dire Oui à l'indépendance à la condition que ce soit pour réaliser une société socialiste, multiculturelle, féministe et écologique. Ce n'est pas l'indépendance qui est essentielle, mais le changement de société. Ce point de vue est parfaitement exprimé par les dirigeants de QS qui refusent de prioriser les objectifs de leur parti et qui considèrent l'indépendance comme un outil pour lutter contre le capitalisme. Le Québec indépendant sera progressiste ou il ne sera pas.

Ce raisonnement au conditionnel ne peut faire avancer la cause de l'indépendance parce qu'il ne va pas au fond des choses et qu'il entretient une mystification qui occulte la réalité politique canadienne. Il contribue en quelque sorte à l'aveuglement volontaire des Québécois sur leurs propres conditions d'existence nationale. Il n'y a aucun lien de nécessité entre la réalisation des objectifs de QS et l'accession à l'indépendance. En effet, rien n'empêche un gouvernement provincial de nationaliser des entreprises, d'adopter des politiques multiculturelles, féministes ou écologiques. Autrement dit, le programme de QS peut se réaliser sans l'indépendance.

En oubliant que la politique canadienne est une entrave au développement du Québec et en définissant ses adversaires uniquement dans le cadre de la politique provinciale, ce parti participe comme les autres à la provincialisation des esprits. On n'entend pas souvent les porte-parole de QS stigmatiser les partis canadiens. Par ce silence complice, ils ne contribuent pas à la prise de conscience de notre subordination collective. Ils ne peuvent pas être une force de persuasion active pour amener les Québécois à sortir du Canada. Pas étonnant dès lors que les dirigeants de QS n'aient jamais appuyé l'action du Bloc québécois sur la scène fédérale.

Recentrer le discours indépendantiste

Nous avons démontré que la logique du clientélisme a échoué à faire progresser la cause de l'indépendance et que cet échec repose sur deux erreurs stratégiques. On a d'abord développé un discours qui faisait abstraction de la réalité du Canada. Les discours du PQ et de QS fonctionnent comme si le Canada n'existait pas et n'avait pas de capacité d'intervention dans le débat public au Québec. On fait des campagnes électorales en oubliant de faire la critique systématique du régime canadien. Ensuite, on a confondu la lutte pour l'indépendance avec la promotion d'un projet de société particulier ce qui avait pour effet de dévaluer l'importance et l'urgence de l'indépendance et d'en éloigner ceux qui ne partageaient pas le projet de société qui par définition ne peut que diviser.

Le discours indépendantiste ne peut plus entretenir une vision candide de la politique et faire croire qu'il n'y a pas d'obstacle à l'indépendance, qu'il suffit d'une majorité de votes pour la réaliser. Il faut accepter qu'il y aura lutte, confrontation et que la liberté implique le combat.

Le nouveau discours indépendantiste doit rompre avec la logique du clientélisme et distinguer l'essentiel de l'accessoire en justifiant la nécessité de l'indépendance sans y mettre de conditions. Le nouveau discours indépendantiste doit être axé prioritairement sur les mérites de l'indépendance et la critique du Canada. Pour nous, l'indépendance est une nécessité historique pour exister comme peuple, indépendamment du projet de société qui lui est nécessairement variable selon les époques. Notre combat est de rompre avec l'identité et la légitimité du Canada et notre programme doit viser essentiellement le contrôle de la totalité des lois, des impôts et des traités. L'indépendance d'un peuple ne se marchande pas à l'aune d'un projet de société.

Il ne s'agit pas de renoncer à toutes propositions concrètes de réformes sociales ou économiques, mais de les situer dans le prolongement de l'exercice des pouvoirs régaliens que l'indépendance nous permettra d'exercer. Chaque proposition de réforme ou de changement social doit servir la pédagogie de l'indépendance et porter sur un domaine qui est de compétence fédérale comme la politique internationale, la politique de défense, la politique commerciale, la politique d'immigration, etc. Il faut sortir du provincialisme et expliquer aux Québécois ce que nous ferons lorsque nous succéderons à l'État canadien et récupérerons les pouvoirs qu'il exerce à notre détriment.

Notre objectif étant l'adhésion du plus grand nombre de Québécois(es) possible à l'indépendance, nous ne pouvons assujettir sa réalisation à une idéologie globale. Il est illusoire de penser faire avancer la cause de l'indépendance en faisant la lutte sur deux fronts, en demandant aux Québécois de se prononcer en même temps sur un projet de pays et sur un projet de société particulier parce que d'une part la multiplication des objectifs engendre la confusion et la division et d'autre part parce que ce débat sur le projet de société se fera nécessairement après l'accession à l'indépendance, comme c'est le cas dans tous les pays indépendants. La vie politique ne s'arrêtera pas le jour de l'indépendance; au contraire elle sera plus intense parce que nous serons confrontés à de vrais choix. Confondre les objectifs ne peut que nous faire reculer politiquement. Nous préconisons une approche pragmatique qui vise d'abord et avant tout à convaincre les Québécois de sortir du Canada et de faire l'indépendance. Nous sommes conscients que ce changement de paradigme sera long et ardu, car on ne transforme pas la culture politique du jour au lendemain. Mais c'est la seule voie qui peut nous sortir du guépier des tergiversations et nous mener à

l'indépendance. Comme l'a déjà dit Jacques Parizeau : « On se crache dans les mains, et on recommence » pour cette fois-ci donner la priorité à l'intérêt national et non pas aux intérêts sectoriels. □



Reproduction sur papier coton MUSEO MAX
signée et numérotée par
Armand Vaillancourt

300 \$
reçu pour don 200 \$

**Quelques reproductions de l'œuvre du centenaire
sont encore disponibles**

Achat à la boutique internet, par la poste, au téléphone
coordonnées page 144

La Caisse d'économie
solidaire est **l'institution**
financière des
entreprises collectives
et des citoyens engagés
pour une économie
sociale et durable.



 **Desjardins**
Caisse d'économie solidaire



Gérald Larose
Président



1 877 647-1527

caissesolidaire.coop

CULTURE LA REVUES EN

ARTS VISUELS CINÉMA CRÉATION LITTÉRAIRE
CULTURE ET SOCIÉTÉ HISTOIRE ET PATRIMOINE LITTÉRATURE
THÉÂTRE ET MUSIQUE THÉORIES ET ANALYSES



sodep

Service de développement
des publications
et de promotion

SODEP.QC.CA

Dossier

**Universités :
démissions inc.**

Dossier

UNIVERSITÉS : DÉMISSIONS INC.

**La multiversité en démocratie :
réflexions sur le pouvoir
universitaire**

- Marc Chevrier

58

Marc Chevrier*

La multiversité en démocratie: réflexions sur le pouvoir universitaire

Le Québec et ses mutations culturelles

Un essai pour le devenir d'une société



Texte de É.-Martin Meunier
Éditions de l'Université d'Ottawa

Texte d'origine paru dans: É.-Martin Meunier (dir.),
Le Québec et ses mutations culturelles:
six enjeux pour le devenir d'une société,
Ottawa, Les presses de l'Université d'Ottawa,
2016, p. 195-254.

Disponible également en version intégrale dans
l'Encyclopédie de l'Agora: agora.qc.ca.

La présentation version a été adaptée par l'auteur
pour *L'Action nationale*.

Avant-propos

En quittant la présidence du conseil d'administration de l'UQAM le 31 janvier dernier, Lise Bissonnette a attiré, une fois de plus, la lumière sur l'étrangeté du système universitaire québécois. Alors que les universités dites à « charte » récoltent le gros de la manne publique, le Québec semble soumettre au régime les universités publiques qu'il a lui-même créées et fédérées sous le chapeau de l'Université du Québec (UQ). En réalité, ce serait tous ensemble l'État fédéral canadien et l'« état du Québec » – la minuscule est ici

* Professeur de science politique, UQAM

de mise – qui récompenseraient systématiquement de leurs subventions « structurantes » les grandes universités jadis fondées par la Couronne anglaise ou l'Église catholique, alors que les constituantes de l'UQ devraient se contenter de miettes et de quelques pavillons de complaisance, offerts en guise de consolation, comme ces pavillons que la ministre Hélène David a fait miroiter à l'UQAM, pour lui faire avaler la construction d'une antenne des HEC en plein centre-ville, à deux pas de l'École des sciences de la gestion uqamienne¹. Mais malheureusement, comme cela arrive souvent au Québec, sitôt que le débat public aborde l'éducation post-secondaire, il risque de tourner court, et d'éviter le vif du sujet. Et même les quelques intellectuels ou journalistes qui s'intéressent à la question contribuent eux-mêmes à mal la poser et à nous diriger vers de mauvaises pistes de solution. Pensons à Manon Cornellier qui, dans un éditorial commentant la démission de Lise Bissonnette, suggère qu'un traitement juste des entités de l'UQ nécessiterait qu'elles soient considérées comme des universités « à charte », c'est-à-dire qu'elles puissent choisir elles-mêmes leur recteur, décider de son salaire – pour l'aligner sur les pratiques inflationnistes des autres universités – et, voire, qu'elles soient soustraites « au regard inquisiteur du vérificateur général² ».

Or, le plaidoyer que Manon Cornellier et même Lise Bissonnette semblent faire pour la défense de l'Université du Québec repose sur une prémisse contestable : penser que cette université, parce qu'elle découle d'une loi de l'Assemblée nationale votée en 1968, est véritablement publique.

1 Hélène David, « Lettre en réplique à Mme Lise Bissonnette », *Le Devoir*, 7 février 2018.

2 Manon Cornellier, « L'UQAM mérite mieux », *Le Devoir*, 3 février 2018, en ligne : <http://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/519275/uqam-elle-merite-mieux>.

Elle se distingue certes des autres universités au Québec par sa plus grande dépendance aux deniers du ministère de l'Éducation et par les contrôles bureaucratiques plus pesants qui s'exercent sur elles. Mais pour le reste, le fonctionnement de l'Université du Québec ne présente rien de vraiment public, et encore moins de « national ».

Au lieu de créer une grande université québécoise francophone qui couvrirait l'ensemble du territoire, qui aurait vocation à faire la synthèse des grandes disciplines du savoir, à mettre en œuvre une politique nationale de la recherche, à former des ingénieurs, des médecins, des chimistes et d'autres professions et métiers où le Québec accusait de nets retards, ce dernier a pris le parti de semer à tout vent de petites universités, renfermées sur leur région, spécialisées dans certains créneaux du savoir — généralement les moins coûteux en infrastructures — qui s'érigeraient rapidement en baronnies, jalouses de leur « spécificité », sans rien partager de commun entre elles et sans même devoir remplir de mandat national. Il suffit d'entrer dans le monde feutré de ces universités en réseau pour être saisi de vertige. On découvre un univers baroque de structures, de codes, de conventions collectives enchevêtrées où chaque entité parle son idiome, soigne sa clientèle et se projette spatialement dans des campus multiples et des satellites à foison.

Ainsi, dans cette université dite « publique », chaque constituante possède son régime particulier de professeurs, dont le statut, les tâches et l'échelle salariale tombent sous la coupe d'une convention collective que la constituante a négociée à la pièce. Il n'existe aucun statut national de professeur au Québec, ni pour l'Université du Québec, ni du reste, pour les universités à charte. À chaque constituante son syndicat de professeurs, et autant d'autres syndicats pour tous les autres corps d'emplois qui l'animent. Loin

de partager quoi que ce soit de commun entre elles sur ce plan, les constituantes de l'UQ s'épient, se jalourent, se hérissent dès lors qu'un syndicat de l'une d'elles empoche plus d'émoluments et de privilèges qu'un autre. Ainsi a-t-on justifié bien des grèves de professeurs dans le «réseau» de l'UQ parce que des collègues d'une quelconque constituante avaient décroché d'alléchantes augmentations refusées aux autres entités.

Qu'est-ce qu'il y a de commun d'ailleurs entre les dix entités du réseau? Quelques infrastructures de télécommunications, des ententes pour faciliter la reconnaissance des diplômes et des acquis, un peu de services-conseils, quelques réunions au siège de l'UQ à Québec, puis un fonds de pension des professeurs et un autre pour les chargés de cours. Quelle ironie! Ce que l'on n'ose mettre en commun lorsque les professeurs sont dans leur carrière active, on l'unifie enfin une fois la retraite venue... Et les entités de l'UQ travaillent-elles les unes pour les autres? Nenni... ou si peu. Pensons à la question aujourd'hui brûlante de la formation en ligne. La TÉLUQ s'active-t-elle à offrir son expertise pour aider les autres constituantes de l'UQ en ce domaine, ou même, à formuler une stratégie nationale pour tout le système universitaire? Qu'a-t-elle proposé en ce domaine³? En fait, chaque constituante de l'UQ, à l'instar des universités à chartre, risque encore une fois de fabriquer sa petite solution maison, chacune travaillant dans son silo.

3 Un article du quotidien *Le Soleil* révèle que la TÉLUQ a déposé en 2017 à la ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, un mémoire préconisant la création d'une plate-forme nationale pour les cours à distance qui obligerait les universités à travailler de concert. Patricia Cloutier, «Hélène David au Soleil: vers un campus numérique national», *Le Soleil*, 13 février 2018. Voilà une initiative bienvenue. Reste à voir la suite.

Une telle dispersion des énergies collectives étonne. Les sceptiques n'auront qu'à regarder de plus près comment l'UQ déploie sa présence dans la région du grand Montréal. Outre l'UQAM qui s'étend dans la zone festivalière de la métropole – quartier des spectacles et Quartier latin – et qui fait pousser des campus à Longueuil, à Laval, dans l'Ouest-de-l'Île et à Lanaudière, on reconnaît l'École de technologie supérieure, qui s'érige un domaine immobilier dans le Sud-Ouest; la TÉLUQ, mariée avec l'UQAM puis démariée, au changement de domicile fréquent; l'ÉNAP, qui a son campus montréalais, en sus de tous les autres qui quadrillent le Québec; puis l'INRS, présent dans la région par son campus scientifique à Laval, et ses trois «centres» installés à Varennes et au centre-ville. Pour couronner le tout, l'Université du Québec en Outaouais s'est invitée aux marches du bassin montréalais en ouvrant un campus à Saint-Jérôme! Tous ces antennes, ces campus, ces centres, censés appartenir à la même université, relèvent en fait de cinq entités distinctes, à l'organigramme non moins distinct, pourtant toutes financées par les deniers publics. Cela dit, une telle dispersion des énergies collectives n'est pas caractéristique du réseau aux mailles desserrées de l'UQ; on l'observe dans toutes les universités qui, dans l'ensemble, évoluent dans leur jardin parallèle, à l'image des municipalités au Québec, qui possèdent leur fonction publique, leurs syndicats et leurs partis politiques propres, dissociés du niveau politique national.

Autre erreur de perspective sur l'UQ: penser qu'elle serait plus «québécoise» que les autres universités. On aurait pu croire qu'en créant l'INRS – Institut national de la recherche scientifique –, le Québec avait en tête de se doter de l'équivalent français du CNRS, Centre national de la recherche scientifique, c'est-à-dire d'une organisation publique entièrement consacrée à la recherche, et de prendre véritable-

ment la direction de la politique scientifique au Québec. En réalité, l'état québécois s'est fait doubler par l'État fédéral qui s'est imposé comme le grand orchestrateur de la recherche universitaire au Québec, et ce, pour tous les types d'universités, à charte ou publiques. Fort de son pouvoir de dépenser, jadis dénoncé par Pierre Elliott Trudeau à la fin du régime Duplessis, il s'est impatronisé dans le champ de la recherche, grâce aux généreux programmes de ses organismes subventionnaires, à ses fondations richement dotées et à son programme de chaires, stratégiquement ciblées, tant et si bien qu'il dicte à travers eux ses normes et ses priorités « nationales » pancanadiennes, en laissant au Québec la tâche ingrate de la conciergerie.

Lorsque le programme des chaires de recherche du Canada a vu le jour, se sont certes élevées çà et là quelques protestations contre cette nouvelle intrusion fédérale dans les compétences du Québec. Aujourd'hui, les protestations se sont tues, et les administrations universitaires québécoises vivent dans la hantise de ne pas récolter leur juste part des bourses, des subventions et des chaires fédérales, et envoient à ce sujet à leurs employés des mémorandums, des directives et des instructions tatillonnes, en préparant même des concours internes pour présélectionner les candidatures les plus prometteuses. Non contentes de décrocher leur quota espéré de chaires « canadiennes », elles créent leurs propres chaires internes, qui prolongent dans leur organisation du travail professoral la logique induite par le programme fédéral. En somme, elles se comportent avec zèle en agences d'exécution des plans fédéraux. Même si le Québec administre ses bourses et ses subventions à lui, dans le monde universitaire québécois, les bourses et les subventions les plus prestigieuses et monétairement les plus avantageuses sont fédérales. Les universités québécoises, y compris les constituantes de de l'UQ, associent

désormais «l'excellence académique [sic]» aux valeurs éminentes du régime constitutionnel canadien. Il n'est d'université qui ne se félicite des «médailles académiques [sic] du gouverneur général» décrochées par ses étudiants méritants. Accéder à la société royale du Canada, pour nombre d'universitaires québécois, vaut la consécration suprême. Et si vous osez proposer l'idée d'instaurer une académie québécoise des sciences ou des chaires du Québec, on vous rira au nez. Ne comptons pas de toute façon sur l'«état du Québec» pour relever les études québécoises, déjà faiblissantes sur son territoire, à l'étranger⁴. Quant à la langue de la recherche dans nos universités «québécoises», elle s'aligne irrésistiblement sur le «globish», y compris en sciences sociales; le français se replie dans les forums secondaires peu utiles à la carrière des chercheurs, le service social et les classes où le franglais de plusieurs enseignants répond aux recueils de textes en français raréfié. Qui plus est, au regard de la législation québécoise, il n'y a pas d'universités de langue française.

Comment en est-on arrivé là? Dans le texte qui suit, rédigé à la suite du mal nommé «printemps érable» de 2012, j'ai esquissé des tentatives de réponses, sans doute imparfaites, d'autant plus que mon enquête est partie du constat que la littérature sur le monde universitaire québécois est encore assez pauvre. Beaucoup des études sur le sujet se complaisent dans l'autocongratulation ou formulent des critiques philosophiques, éthiques et politiques certes pertinentes, qui escamotent toutefois la genèse historique et institutionnelle des universités, fort révélatrice des rapports entre le Québec et ses nombreux tuteurs, la Couronne bri-

4 Lisa-Marie Gervais, «Québec sabre le budget des études québécoises», *Le Devoir*, 12 février 2018.

tannique, l'Église et le Dominion canadien. L'organisation universitaire en dit long sur la formation des élites dans une société, et sur les relations entre celle-ci et l'État. Dans le cas du Québec, on découvre que l'essentiel de l'organisation universitaire s'est cristallisé avant 1960, voire avant 1867, et que l'«état du Québec», résolu enfin à agir, s'est doté d'une université catholique en 1954 (université de Sherbrooke) et d'un réseau public en 1968, sans consommer de véritable rupture avec l'ordre ancien. Il a reproduit l'univers corporatiste, fragmenté et néo-médiéval d'un régime universitaire jouissant de son antériorité symbolique et historique. D'où la difficulté de qualifier la nature des universités au Québec: principauté, township, cité autonome, municipale, clone du pouvoir pontifical... On verra aussi que l'université au Québec, comme ailleurs en Occident, est devenue une multiversité, soit une simple organisation de moyens, qui fonctionne à la manière d'un petit gouvernement. Capter le plus d'argent possible et multiplier à l'infini les diplômes et les formations sont ses priorités. Toujours prompt à servir l'industrie, les ministères, les médias, les groupes d'intérêts et d'affinités, elle accueille en son sein toutes les idéologies et toutes les tendances dont la société s'agite, en se croyant au centre de son petit monde autoréférentiel, plus réel à ses yeux que la nation ou l'État.

Le texte ici reproduit a dû être abrégé. On en lira la version intégrale dans l'ouvrage collectif dirigé par Martin Meunier dans lequel il a été publié ou dans l'Encyclopédie de l'Agora.

Depuis la révolte étudiante de 2012, les réflexions se sont multipliées sur l'avenir de l'université québécoise et ses récentes métamorphoses. À l'instar de Jean-Félix Chénier, il m'apparaît plus juste de parler d'un Printemps non pas «érable», mais bien *québécois*, car il fut bien peu canadien dans son déploiement et fort éloigné des révolutions arabes

qui ont jeté bas de vieilles dictatures⁵. À vrai dire, le débat sur l'université au Québec était déjà bien engagé, avant même les premières manifestations estudiantines du printemps 2012. La réforme de la formule de financement des universités patronnée par François Legault en 2000, les fiascos financiers de plusieurs universités, dont celui, spectaculaire, de l'UQAM, suivi d'une longue grève de ses professeurs, la multiplication de campus universitaires extra-territoriaux, et plusieurs autres questions encore, avaient déjà nourri de nombreuses inquiétudes et analyses. Si les revendications du Printemps étudiant de 2012 ont axé le débat sur le montant des droits de scolarité, d'autres questions, non moins fondamentales, ont retenu l'attention, comme les finalités de l'université, l'emprise de l'économie et des impératifs gestionnaires sur l'enseignement supérieur, etc. À voir les publications qui ont suivi ce Printemps, la réflexion plus large sur ce qui semble s'avérer une véritable « crise de l'éducation » s'est poursuivie⁶, dans le calme « relatif » consécutif aux élections de septembre 2012.

Cela dit, la littérature sur l'université au Québec reste paradoxalement assez maigre, en ce sens que, vouée à la critique de tel aspect du fonctionnement de l'université ou de tel autre, elle dit peu de choses sur cette institution, son inscription historique, ses rapports avec l'État. On oublie souvent

5 Jean-Félix Chénier, « Grandeurs et misères de la Classe », *Argument*, vol. 15, n° 2 (printemps-été 2013), p. 57.

6 Signalons, entre autres, le numéro spécial des *Cahiers Fernand Dumont*, sous la dir. de Danièle Letocha et Frédéric Parent, *L'éducation en péril : pour mieux comprendre le « printemps érable »*, n° 2 (automne 2012 – hiver 2013) ; le dossier de la revue *Argument*, « Le peuple selon la Classe », vol. 15, n° 2 (printemps-été 2013), [En ligne], [<http://www.revueargument.ca/article/2013-05-10/579-note-de-la-redaction.html>].

d'observer que l'intérêt que porte l'état québécois⁷ à ses universités est encore jeune, puisqu'il remonte à la Révolution tranquille. Beaucoup d'écrits relatifs à l'université québécoise sont animés de l'esprit des bâtisseurs: on souligne d'emblée les avancées, les moments fondateurs, les chantiers à compléter. Le Sommet sur l'enseignement supérieur du 25 et 26 février 2013 s'est conclu d'ailleurs par l'annonce de cinq «chantiers», dont l'un, confié à Lise Bissonnette et John Porter, a abouti à la remise d'un rapport sur ce que devrait contenir une loi-cadre sur les universités au Québec⁸.

L'idée que l'université québécoise serait un chantier permanent relève sans doute de la propagande politique; seulement, elle connote aussi l'idée que l'enseignement supérieur serait sans histoire propre, puisque nous en serions encore au stade de la fondation. Cette a-historicité se reflète aussi dans la littérature sur l'université québécoise, qui pense celle-ci dans sa généralité, comme si l'université était une évidence naturelle. En Belgique, Guy Haarscher, qui a codirigé avec

7 Il est encore difficile aujourd'hui de savoir nommer correctement le Québec en tant qu'entité politique. Si les dénominations telles que «province de Québec» ou «gouvernement du Québec» sont impropres, conférer le titre d'État avec la majuscule au Québec tient à la fois de la gageure et de l'enflure rhétorique, car au sein de l'État canadien dont il est la créature, le Québec n'exerce pas les attributs d'un État souverain, mais des compétences définissant une autonomie interne bornée par l'ordre politico-constitutionnel canadien. C'est pourquoi, m'inspirant de la pratique de certaines langues latines qui distinguent l'État, Estado en espagnol et en catalan, en majuscule, de l'état, en minuscule, lequel désigne plutôt les entités fédérées ou infraétatiques, je désignerai le Québec, en tant que collectivité exerçant certains éléments de la puissance publique dans le cadre canadien, comme suit: état du Québec.

8 Lise Bissonnette et John R. Porter, *L'université québécoise: préserver les fondements, engager des refondations*, Rapport du chantier sur une loi-cadre des universités, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, état du Québec, septembre 2013, [En ligne], [http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/chantiers/ChantierLoiCadreDesUniversites.pdf].

deux collègues un collectif intitulé *L'université en questions*, observait le paradoxe suivant, à savoir que les universitaires sont prompts à décortiquer le monde extérieur sans pouvoir en faire de même pour leur propre institution :

Il serait paradoxal que les universités portent – c'est leur tâche essentielle – un regard scientifique et critique sur les objets de leurs différentes disciplines sans se montrer capables par ailleurs de faire le même travail à propos de l'« objet Université ». Une institution peut se permettre de ne pas trop réfléchir sur elle-même dans des circonstances calmes ou « froides » [...] : ses missions sont alors assez claires, son environnement relativement constant, les pressions de changement ne se manifestent pas trop fortement. Il en va très différemment quand le contexte extérieur change profondément [...] ⁹.

C'est un peu pour sortir de ce paradoxe et parce que l'université, au Québec comme ailleurs, subit de grandes transformations que je tenterai de penser l'« objet Université », au moyen du concept qui décrit le mieux ce qu'elle est devenue : la multiversité. Il s'agira, en fait, de penser la coexistence de l'université et de la société démocratique, qui ne va pas nécessairement de soi. Mais tout d'abord, quelques rappels sociohistoriques sur l'université québécoise.

L'institution universitaire au Québec

Comme l'observait justement Claude Corbo, « ceux qui pensent l'université ne peuvent le faire dans l'indifférence à l'endroit du monde qui l'entoure¹⁰ ». L'auteur est en effet

9 Guy Haarscher, « L'Université : une "aristocratie démocratique" ? », dans Julie Allard, Guy Haarscher et Maria Puig de la Bellacasa (dir.), *L'université en questions : marché des savoirs, nouvelle agora, tour d'ivoire ?* Bruxelles, Éditions Labor, 2001, p. 6.

10 Claude Corbo, « Avant-propos », dans Claude Corbo (dir.), *L'idée d'université : une anthologie des débats sur l'enseignement supérieur au Québec de 1770 à 1970*, avec la collaboration de Marie Ouellon, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2001, p. 21.

l'un des rares universitaires à avoir engagé une réflexion sociohistorique sur l'université québécoise¹¹. Son anthologie des diverses formes de l'idée d'université qui se sont exprimées dans le débat public comble un manque sur cette question. Dans son avant-propos, Corbo distingue cinq idées de l'université, qu'il définit comme «la conception générale ou philosophique que l'on se fait de cette institution, la vision que l'on a de la nature et du rôle de l'université, de ses finalités, de ses rapports avec la société, la religion et les Églises, les divers groupes sociaux, l'État et les autorités civiles¹²». Corbo prend soin de préciser que ce qu'il entend par «idée d'université» se distingue du «modèle d'organisation des établissements», qui renvoie aux diverses expériences nationales (britannique, américaine, française). Parmi les cinq idées de l'université, Corbo reconnaît la théologique, l'humaniste, la fonctionnelle, l'utopique et la révolutionnaire. Cette séquence suit assez bien la courbe d'apparition de ces idées dans l'histoire québécoise. Seulement, en séparant aussi nettement l'idée de l'université de ses modèles d'organisation, l'auteur n'est pas allé jusqu'à voir comment ces modèles se sont reproduits au Québec et ont influé, en quelque sorte, sur les diverses «idées» de l'université qui y ont vu le jour.

11 Il y a bien sûr d'autres publications sur l'université québécoise, mais elles se signalent par leur approche fonctionnaliste et souvent a-historique. Voir notamment: Paul Beaulieu et Denis Bertrand (dir.), *L'État québécois et les universités: acteurs et enjeux*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999; Denis Rhéaume, *L'université possible: un regard personnel et prospectif porté sur l'université québécoise*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000; Pierre Lucier, *L'université québécoise: figures, mission, environnements*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006; Roch Denis, *Les défis de l'université au Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2000. Pierre Lucier brosse certes un petit historique des universités québécoises, qui remonte, sans plus, à la commission Parent.

12 Corbo, «Avant-propos», p. 21.

C'est peut-être par le détour d'un regard non québécois sur l'université québécoise que s'établira le lien entre l'idée d'université et son modèle d'organisation.

Dans *Les révolutions de l'université*, le philosophe Alain Renaut consacre quelques pages à l'histoire de l'université québécoise. En étudiant la naissance de l'Université Laval, il s'étonne de voir se récréer, six siècles plus tard et en terres américaines, l'université médiévale catholique sur le modèle de l'Université de Paris¹³. Celle-ci fut à la fois chose du roi et chose d'Église, puisque sa création procéda de l'un et de l'autre; elle se réalisa par l'idée juridique de corporation, ou *universitas*, entendue comme corporation des «maîtres et des étudiants». Elle se vit octroyer un privilège, celui de conférer le titre de *licentia docenti*, valable pour toute la chrétienté; c'est donc un monopole qu'elle exerça, qu'elle dut défendre contre les ordres mendiants, tels que les Dominicains et les Franciscains, qui voulurent ouvrir leurs propres écoles. Calquée sur ce modèle, l'Université Laval reçut en 1852 la personnalité civile grâce au sceau de la reine Victoria apposé à sa charte, puis la personnalité canonique, en 1876, par la bulle *Inter varias sollicitudines* du pape Pie IX. Le monopole de l'Université Laval ne fut pas durable ni entier; l'ouverture d'une succursale de l'université à Montréal en 1876 déclencha une âpre querelle entre celle-ci et Québec, finalement arbitrée par le pape Benoît XV qui, dans un rescrit de 1919, décréta l'émancipation de la succursale montréalaise¹⁴. Bien que cette nouvelle université obtint sa charte civile de l'Assemblée législative du Québec

13 Alain Renaut, *Les révolutions de l'université*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, p. 84.

14 Sur cette querelle, voir André Lavallée, *Québec contre Montréal: la querelle universitaire, 1876-1891*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974; Marcel J. Rhéault, *La rivalité universitaire Québec-Montréal revisitée 150 ans plus tard*, Québec, Éditions du Septentrion, 2011.

en 1920, il faudra attendre la bulle papale *Christiani orbis* avant que l'Université de Montréal se vît conférer une pleine et entière autonomie en 1927, tout en conservant un statut doublement laïc et clérical¹⁵. Fondée en 1848, l'Université d'Ottawa acquit, quant à elle, sa personnalité canonique en 1889. Et, depuis 1821, s'était constituée une université anglophone et anglicane, l'Université McGill, devant tirer son inspiration des universités écossaises et allemandes¹⁶; mais, de cette université, Renaut ne dit presque rien.

Pierre Graveline a déjà souligné les circonstances de la création de cette université. Profitant du peu de députés canadiens-français à l'Assemblée législative du Bas-Canada, le pouvoir colonial anglais institua en 1801 une corporation d'enseignement, la Royal Institution for the Advancement of Learning, qui devait instaurer un système centralisé d'écoles, sans restriction de croyance. Or, ce système reprenait les termes d'un projet avorté en 1799, patronné par l'évêque anglican de Québec, d'instituer un système d'écoles uniforme qui visait ni plus ni moins «l'assimilation des Canadiens français¹⁷». Les autorités coloniales gardaient la main haute sur la nomination des dirigeants des écoles de l'Institution royale, financées notamment par les biens que le Conquérant avait

15 Voir le texte de Michel Champagne, « Les documents fondateurs de l'Université de Montréal », division des archives, sur le site de l'Université de Montréal, [s. d.], [http://www.archiv.umontreal.ca/exposition/expo_docs_fondateurs/images/texte_exposition.pdf] (24 février 2014).

16 Voir John Strachan, « Un plan d'organisation pour l'Université McGill », dans Corbo (dir.), *L'idée d'université*, p. 42-45.

17 Pierre Graveline, *Une histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 2007, p. 25. Voir aussi Cyrus MacMillan, *McGill and its Story 1821-1921*, Londres, Oxford University Press, 1921, p. 19-24.

confisqués aux Jésuites¹⁸. Alors que les sujets canadiens boudèrent la Royal Institution, elle suscita la critique des anglophones non anglicans ; elle survivrait néanmoins aux changements de régimes coloniaux. Ce fut sur la base de cette institution que s'édifierait l'Université McGill, par le don testamentaire que le riche écossais fit à la Royal Institution. Aujourd'hui encore, le nom juridique de l'université porte la trace de cette institution, soit en français : l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill)¹⁹, qui doit sa fondation juridique à une charte royale, conférée par George IV en 1821, renouvelée en 1852 par Victoria. L'Institution royale figure d'ailleurs dans la liste officielle des « organismes portant le titre royal au Canada », celui-là conféré par nul autre que George III²⁰. Jusqu'en 1852, la direction de l'Université McGill incombaît au clergé anglican, et son conseil d'administration était composé, pour l'essentiel, de membres de l'exécutif colonial ; il s'agissait de calquer l'université anglicane sur le modèle des universités d'Oxford et de Cambridge, dispensant une éducation nourrie d'humanités classiques. À partir de 1852, la direction de l'université admit les autres protestants, et les marchands entrèrent au conseil d'administration. Des changements apportés à la charte de l'université en 1864 réservèrent la gestion de l'université aux civils de confession protestante, le pouvoir politique s'en étant retiré en 1863. Cette restriction confessionnelle

18 Lionel Groulx, *L'enseignement français au Canada*, t. 1 : *Dans le Québec*, Montréal, Librairie d'action canadienne-française, 1931, p. 82.

19 Québec. État, *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, L.R.Q., chap. E 14.1, article 1.

20 Voir cette liste parmi les pages suivantes : Canada. État fédéral, « Couronne canadienne », sur le site du *Gouvernement du Canada*, [s. d.], [<http://couronnecanadienne.gc.ca/fra/1334332756626>] (24 février 2014).

sera maintenue jusqu'en 1934²¹. Par ailleurs, l'ancêtre de l'Université Bishop, le Collège Bishop, créé en 1843 pour former les ministres anglicans, obtint sa charte de Victoria en 1852 également.

En fait, avant la création du Dominion canadien et de l'état du Québec, deux types d'université existaient au Québec : l'université médiévale catholique et l'université médiévale à l'anglaise – d'un côté, Laval, et de l'autre, McGill et le Collège Bishop. Dans leur traité sur le droit de l'enseignement supérieur, Andrée Lajoie et Michelle Gamache analysent le statut et les pouvoirs de ces trois universités « pré-confédératives », toutes trois créées par charte royale, un mode d'incorporation issu du Moyen Âge²². Dans la doctrine juridique anglaise, la création des universités était conçue comme une des prérogatives du monarque qui, en tant que personne souveraine, pouvait accorder pouvoirs et privilèges à une corporation. De même, entré également dans ces prérogatives, selon plusieurs auteurs, le pouvoir de « décerner des grades²³ ». Sur le plan juridique, on pourrait penser, opinent Andrée Lajoie et Michelle Gamache, que les universités créées par charte royale, comme McGill et Bishop, auraient une capacité juridique plus grande que celles dont la création procède d'une loi spéciale, puisque les premières ne seraient pas soumises à la doctrine de l'ultra vires, qui oblige les organismes subordonnés à respecter les termes de leur loi constitutive. De plus, conformément à la tradi-

21 Ces éléments historiques sont précisés dans Stanley Brice Frost, *The History of McGill in Relation to the Social, Economic and Cultural Aspects of Montreal and Quebec*, Commission d'études sur les universités, 1979, p. 4-6. Voir aussi Stanley Brice Frost, *McGill University: For the Advancement of Learning*, t. 2 : 1895-1971, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1980.

22 Andrée Lajoie et Michelle Gamache, *Droit de l'enseignement supérieur*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1990, p. 195-203.

23 *Ibid.*, p. 201.

tion monarchiste anglicane de l'université, McGill et Bishop ont des « visiteurs », le représentant légal du souverain pour la première – le Lieutenant-gouverneur depuis 1867 –, les évêques québécois de l'Église anglicane canadienne pour la seconde, qui peuvent exercer à leur égard, en théorie du moins, un pouvoir d'inspection et de surveillance²⁴.

Nonobstant ces considérations juridiques, il importe aussi de rappeler le mode d'institution de l'université médiévale. Ainsi que l'observent Christophe Charle et Jacques Verger, bien que les premières universités en Europe fussent créées à l'instigation d'un octroi royal, l'appui de la papauté fut plus déterminant encore dans leur essor. En parlant du rôle de la papauté, ils écrivent: « Elle a partout garanti l'autonomie universitaire; par là même, elle reconnaissait aux universités une sorte de magistère doctrinal, théologique et juridique, étendu à toute la chrétienté, au service ultime, évidemment, des finalités définies par elle-même²⁵. » C'est cette dimension chrétienne et universaliste de l'université médiévale qui a fondé l'extraterritorialité de l'institution universitaire, à savoir que celle-ci, bien que dépendante de l'État, ne procède pas de lui, car elle possède une légitimité qui lui est extérieure, et cultive une allégeance ainsi que des champs d'action et de réflexion qui dépassent les frontières de celui-ci. À l'instar de l'Église, les universités sont des institutions dont la naissance et la légitimité sont antérieures à la formation de l'État moderne en Europe. Au surplus, pendant le Moyen Âge anglais, les universités possédaient de véritables pouvoirs civils, telles que des fonctions de police et de gestion muni-

24 *Ibid.*, p. 239-240.

25 Christophe Charle et Jacques Verger, *Histoire des universités*, Paris, Presses universitaires de France, 2012, p. 17.

cipale²⁶. Au Moyen Âge aussi, les universitaires en Europe étaient exemptés de diverses obligations civiles et militaires, et jouissaient d'immunités judiciaires²⁷. En reprenant les catégories du philosophe Pierre Manent relativement aux formes politiques, on pourrait dire que l'université apparaît dans un contexte de civilisation où les formes politiques encore dominantes sont l'empire et la cité, soit bien avant que la nation apparaisse comme une forme intermédiaire de synthèse de l'universel et du particulier²⁸. Il est aussi utile de rappeler que, pour un théoricien de la souveraineté tel que Thomas Hobbes, les universités, à l'instar des églises et des entreprises, sont des « systèmes », soit des organisations qui rassemblent des personnes unies « par un intérêt ou une affaire²⁹ », et que, pour lui, le pouvoir de fixer les doctrines établies, de départager ce qu'il faut croire de ce qu'il faut condamner est une prérogative du pouvoir souverain. En somme, l'université serait une corporation privée, voisine du commerce et de la propagation de la foi, qui recevrait du pouvoir souverain la prérogative d'arbitrer les doctrines du croire. L'université exercerait ce magistère suprême comme l'État bat la monnaie et commande aux armées.

Ces rappels historiques et juridiques mettent ainsi en perspective la relation particulière qui s'est nouée entre l'état québécois et ses universités, marquée longtemps par l'absence du premier, et par l'emprise de l'Église et de la com-

26 Alan Cobban, *English University Life in the Middle Ages*, Londres, UCL Limited, 1999.

27 Jacques Verger, *Les universités au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, p. 53-54.

28 Sur cette théorie, voir notamment le chapitre IV (« La question des formes politiques »), dans Pierre Manent, *Cours familier de philosophie politique*, Paris, Gallimard, 2001, p. 71-84.

29 Thomas Hobbes, *Léviathan*, Paris, Gallimard, 2000, p. 354.

munauté anglo-protestante sur ces dernières. Après 1867, on ne recourra plus à l'incorporation par octroi de charte royale. Les nouvelles universités acquerront leur charte par loi spéciale de l'Assemblée législative, comme l'Université de Sherbrooke en 1954 ou l'Université Concordia en 1974³⁰, ou naîtront par lettres patentes émises en vertu d'une loi constitutive, comme ce fut le cas des universités constituantes du réseau de l'Université du Québec et des instituts et des écoles supérieures de cette même université³¹. L'Université Laval, née d'une charte royale, en recevra une nouvelle par loi spéciale en 1970³², et l'Université de Montréal obtiendra une seconde charte civile en 1950 qui maintiendra toutefois le caractère catholique de l'institution. Or, fait fondamental, l'état québécois mettra un siècle avant de faire de l'enseignement supérieur une question d'intérêt public, méritant son action soutenue. Avant la création du ministère de l'Éducation en 1964, qui comportait timidement une direction générale de l'enseignement supérieur, l'essentiel du système universitaire était déjà formé, issu du double adoubement de la croix et de la couronne. Un Conseil des universités ainsi que l'Université du Québec virent le jour en 1968; des «fonds» furent créés en 1985 pour soutenir la recherche; l'enseignement supérieur devint un ministère distinct la même année³³.

30 L'Université Concordia naquit de la fusion de l'Université Sir George William, à l'origine un collège créé en 1926 qui reçut le titre d'université en 1959, et du Collège Loyola, fondé en 1896, sans statut universitaire.

31 Lajoie et Gamache, *Droit de l'enseignement supérieur*, p. 201 et 213.

32 *Ibid.*, p. 202.

33 Cette création advint par la *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et modifiant diverses dispositions législatives*, L. Q., 1985, c.21. Par la suite, l'Enseignement supérieur a tantôt été intégré au ministère de l'Éducation, tantôt dissocié, comme ce fut brièvement le cas sous le gouvernement de Pauline Marois. Le gouvernement Couillard l'a de nouveau intégré au ministère de l'Éducation.

Ce n'est qu'en 1989 que l'Assemblée nationale a adopté une loi générale qui lui réserve le pouvoir exclusif de reconnaître les institutions universitaires au Québec; cette loi en donne la liste, sans rien changer à leur statut existant. Ce n'est qu'en 1989 également que le ministre de l'Enseignement supérieur a reçu une panoplie de pouvoirs importants à l'égard des universités québécoises, mais sans rien enlever à leur très grande autonomie³⁴. Il n'existe toujours pas, jusqu'à aujourd'hui, de loi-cadre sur les universités, qui en préciserait le statut, les missions, les règles de fonctionnement. Chaque université est renvoyée à ses statuts, à sa charte, à ses lettres patentes et à sa bulle normative, sans qu'il semble nécessaire de clarifier cet ensemble disparate ni de l'ordonner à des principes et des règles communs.

La création de l'Université du Québec en 1968 a ajouté à la complexité du système universitaire. Était ainsi institué un réseau d'universités publiques, mais non point d'état, chacune dotée de sa personnalité juridique distincte, de son patrimoine, de son régime de relations de travail et de ses particularités institutionnelles. Alors que la création de cette université publique aurait pu être l'occasion de mettre en place un système national de la recherche et du professorat, le législateur a préféré reconduire la logique de fragmentation centrifuge déjà présente dans le système universitaire hérité du siècle précédent. Le résultat d'ensemble est que les universités québécoises, constituées diversement, n'ont pas exactement les mêmes pouvoirs. Pensons à l'université «catholique» de Sherbrooke, «érigée par un décret cano-

34 Lajoie et Gamache, *Droit de l'enseignement supérieur*, p. 119.

nique³⁵», qui possède selon sa charte constitutive le pouvoir de «conclure avec toute autorité publique des arrangements de nature à favoriser la poursuite de ses fins³⁶», c'est-à-dire un *jus contrahendi* élargi, alors que les autres universités ont le pouvoir de conclure des ententes seulement avec d'autres établissements d'enseignement, comme si cette université érigée sur un modèle pontifical était une puissance apte à transiger directement avec les États.

Selon Lajoie et Gamache, les universités ont un statut hybride, qui reflète leur caractère particulier dans le paysage institutionnel québécois. Juridiquement, plusieurs sont des corporations privées, qui se comportent et se voient même comme telles, ainsi que l'a montré l'Université de Montréal pendant le printemps 2012, qui a invoqué son caractère de corporation privée, comparable en cela à un centre commercial, pour exiger l'expulsion des étudiants qui occupaient ses locaux³⁷. Par ailleurs, en raison de l'importance du financement public qu'elles reçoivent et des divers contrôles et normes d'intérêt public qui s'appliquent à elles, elles ont aussi une dimension publique leur conférant, à tout le moins, un statut hybride. D'ailleurs, l'article 1 des Statuts de l'Université de

35 Comme le rappelle l'article 4 des Statuts de l'Université de Sherbrooke, p. 1, tels qu'amendés le 15 juin 2015», dans le site de l'*Université de Sherbrooke*, [http://www.usherbrooke.ca/statuts/fileadmin/sites/statuts/documents/Charte_et_statuts_au_15_juin_2015.pdf]).

36 Université de Sherbrooke, «Charte telle qu'amendée et en vigueur depuis le 23 juin 1978».

37 Caroline Touzin, «Manifestation étudiante: la demande de l'UdeM rejetée», *La Presse*, 13 avril 2012, [En ligne], [<http://www.lapresse.ca/actualites/education/201204/13/01-4515077-manifestation-etudiante-la-demande-dinjonction-de-ludem-est-rejetee.php>]. La Cour supérieure a toutefois rejeté la requête de l'Université qui escomptait faire resserrer l'injonction provisoire qu'elle avait obtenue dans le conflit.

Sherbrooke énonce bien la nature mixte de l'université, qui est « une institution privée d'intérêt public ».

Dans un jugement rendu en 1990, la Cour suprême a toutefois insisté sur le caractère privé des universités au Canada. Dans une affaire où l'on plaidait que la Charte canadienne des droits et libertés s'appliquait à l'Université de Guelph, en Ontario, dont on contestait la politique de mise à la retraite obligatoire, une majorité de juges a décidé que l'université, bien qu'elle soit créée par la loi et fournisse un service public, ne peut être considérée comme une entité gouvernementale et qu'elle échappe donc à l'application de la Charte canadienne. C'est donc dire que pour les juges, les relations de travail d'une université relèvent du domaine privé – l'université, à titre de corps privé autonome, étant comparable à une compagnie de chemin de fer, à un transporteur aérien, à un orchestre symphonique ou à une école d'apprentissage³⁸. Cependant, cet arrêt de la Cour suprême, bien qu'il minimise la dimension publique du rôle assumé par les universités, n'interdit pas au législateur de changer leur statut ou de renforcer cette même dimension, pourvu qu'il n'entre pas dans la gestion interne de ces établissements, comme l'embauche et le renvoi du personnel, et qu'il respecte la liberté académique des professeurs.

En clair, si sur le plan légal les universités sont des entités subordonnées, à l'instar des municipalités, aux lois de l'Assemblée nationale, l'état québécois traite ses universités comme s'il transigeait avec des entités paraétatiques, nanties de certains attributs de la puissance publique conférés par des instances qui lui sont extérieures, sinon étrangères

³⁸ Voir Canada. Cour suprême, *McKinney c. Université de Guelph*, [1990] 3 RCS 229, sur le site *Jugements de la Cour suprême du Canada*, [<https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/687/index.do>].

à lui³⁹. Reprenant les analyses du théoricien du nationalisme Ernest Gellner, qui liait l'émergence de celui-ci à la prise en charge par l'État de l'exo-éducation, soit l'éducation formelle de la population en dehors de communautés primaires, j'ai déjà qualifié l'état québécois d'état-ombre, parce qu'il tarda longtemps à prendre le relais de l'Église dans la dispensation d'une instruction publique⁴⁰. En réalité, l'état québécois, qui a certes multiplié ses interventions auprès des universités depuis Duplessis⁴¹, n'est pas sorti de ce qu'on pourrait appeler un rôle supplétif ou subsidiaire, c'est-à-dire que, bien loin de tenter de réorganiser le monde universitaire et de le réorienter vers de nouvelles fins collectivement déterminées, il s'est contenté d'accroître son soutien financier à son égard, assorti de contrôles bureaucra-

39 Il est intéressant de noter que le projet de loi 60, dit communément projet de « Charte des valeurs » et déposé en 2013 par le ministre Bernard Drainville, accordait aux universités le droit de se soustraire temporairement à l'interdiction faite par le projet du port de signes religieux ostensibles. Autre bel exemple du régime d'immunité que l'on se plaît à accorder spontanément à ces établissements et de l'ambiguïté de leur statut (voir Québec. Assemblée nationale, *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*, projet de loi 60, article 45, 40^e législature, 1^{re} session. Le projet initial prévoyait l'octroi d'un droit de retrait renouvelable aux universités, ainsi qu'aux cégeps et aux établissements de santé et de services sociaux. Voir le document d'orientation : Québec. État, « Orientations gouvernementales en matière d'encadrement d'accommodement religieux, d'affirmation des valeurs de la société québécoise ainsi que du caractère laïque des institutions de l'État québécois », sur le site du *Gouvernement du Québec*, septembre 2013.

40 Marc Chevrier, « Le complexe pédagogo-ministériel », *Argument*, vol. 9, n° 1 (automne 2006-hiver 2007), p. 21-34, [En ligne], [http://www.revueargument.ca/article/2006-10-01/365-le-complexe-pedagogo-ministeriel.html].

41 Comme le souligne Lucia Ferreti, les aides aux universités ont quintuplé en dix ans sous Duplessis (voir Lucia Ferreti, « Les origines de l'université du Québec », dans Marcel Martel (dir.), *L'université et la francophonie*, avec la collaboration de Robert Choquette, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa, 1999, p. 160).

tiques, et d'ajouter, au besoin, de nouveaux établissements sans remettre en question les précédents et les acquis. Il a fait fond sur un univers institutionnel qui le précède, en en reconduisant les lignes de fracture et l'antériorité symbolique et historique. Les universités québécoises ne vivent évidemment plus à l'ère médiévale; cependant, il est remarquable que par le mode, encore actif, de leur institution, elles empruntent toujours au langage du corporatisme médiéval.

Profitant de la relative passivité de l'état québécois envers ses universités, l'État fédéral s'est progressivement octroyé à leur égard un rôle d'orientation stratégique et de financement. Dès le début des années 1950, à la suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences – la commission Massey-Lévesque –, et fort de l'appui de l'Université McGill⁴², il entreprit de verser directement des subventions aux universités. L'opposition de Duplessis à ses subventions, surmontée une fois Paul Sauvé au pouvoir en 1959, le gouvernement fédéral put mettre en place un régime de subventions intégré à un programme cofinancé de financement de l'éducation postsecondaire. En réformant en 1994 les programmes de transferts pour les fondre en un seul, le gouvernement de Jean Chrétien en réduisit la proportion consacrée à l'éducation postsecondaire; ainsi, entre 1992-1993 et 2012-2013, les transferts fédéraux pour l'enseignement postsecondaire ont baissé de 50 %, si on les exprime

42 Voir le mémoire de l'université déposé à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1953, dont des extraits sont reproduits dans Corbo (dir.), *L'idée d'université*, p. 24-227.

en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)⁴³. Ce qui a eu également pour conséquence de réduire de 50 % la part des transferts fédéraux dans les budgets provinciaux affectés à ce titre – entre 1990 et 2004 – et d'inciter les états provinciaux à hausser considérablement leurs droits de scolarité pour combler le manque à gagner⁴⁴. La conséquence globale de toutes ces compressions a été de diminuer la part du financement public dans les ressources des établissements postsecondaires, qui a chuté de 84 % à 55 % entre 1981 et 2011⁴⁵. Ce faisant, l'État fédéral a pu mieux cibler le versement de ses contributions financières, directement aux universités et à leurs étudiants – fondation canadienne pour l'innovation, bourses du millénaire, chaires d'excellence –, en plus du financement de la recherche assuré par quatre conseils subventionnaires. Ainsi, les sommes consacrées directement à l'enseignement postsecondaire ont atteint, en 2004-2005, le double des transferts versés aux États provinciaux en ce domaine⁴⁶. C'est tout dire. Même si plusieurs associations étudiantes, notamment la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), ont dénoncé ce déséquilibre fiscal propre à l'éducation postsecondaire lors du Printemps québécois de 2012, il ne s'est trouvé aucun étudiant pour manifester devant le parlement d'Ottawa,

43 Association canadienne des professeures et professeurs d'université, « Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, 2013-2014 », sur le site de l'ACPPU, [s. d.], [http://www.caut.ca/docs/default-source/almanac/almanac_2013-2014_print_finalE20A5E5CA0EA6529968D1CAF.pdf?sfvrsn=2] (janvier 2014).

44 Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval, « Les transferts fédéraux en éducation et le déséquilibre fiscal », sur le site de la CADEUL, janvier 2006, [<http://www.cadeul.ulaval.ca/agoraetudiante/doc/60.pdf>] (janvier 2014).

45 Association canadienne des professeures et professeurs d'université, « Almanach de l'enseignement postsecondaire », p. 1-8.

46 France St-Hilaire, « Écarts et déséquilibre fiscaux : la nouvelle donne du fédéralisme canadien », *Options politiques*, octobre 2005, p. 33.

comme si les déterminants de la politique d'État à l'égard des universités paraissaient entièrement sous la coupe du Québec. Autre bel exemple de l'opacité du régime fédéral, qui enchevêtre les rôles, mais attribue la responsabilité politique à un seul palier étatique. Alors que l'État fédéral joue à l'orchestrateur de la recherche de pointe, notamment par le moyen de chaires stratégiquement ciblées⁴⁷, le Québec s'occupe de l'intendance, en concierge des universités qui ramasse les pots cassés. En ce sens, lorsque James Côté et Anton Allahar, sociologues de l'Université Western Ontario, écrivent que « personne n'a la responsabilité du système universitaire au Canada » et qu'« on ne peut se reposer sur personne pour le réformer, puisqu'au lieu d'une planification centralisée on s'en remet à une myriade de compromis entre les partenaires du système⁴⁸ », ils n'ont pas tort. Ce constat, qui vise avant tout le Canada anglais, vaut aussi pour le Québec où, en quelque sorte, les États fédéral et québécois agissent à l'égard des universités de manière oblique, sans jamais prendre de front le système dans son ensemble.

Une autre conséquence de la passivité supplétive de l'état québécois tient dans le fait qu'il a concouru au développement sur son territoire de deux réseaux universitaires concurrents et universellement accessibles : un réseau de langue anglaise, dominé par la prestigieuse Université McGill ; et un réseau francophone, où se distinguent les vieilles universités à chartre, Montréal et Laval, ainsi que l'Université Sherbrooke, toutes trois munies de riches facul-

47 Voir Yves Gingras, « Les chaires de recherche du Canada : plus d'argent, mais moins d'autonomie pour les universités », dans Roch Côté et Michel Venne (dir.), *L'annuaire du Québec 2003*, Ville Saint-Laurent, Éditions Fides, 2002, p. 608-613.

48 Nous traduisons. Voir James E. Côté et Anton L. Allahar, *Lowering Higher Education: The Rise of Corporate Universities and the Fall of Liberal Education*, Toronto, University of Toronto Press, 2011.

tés professionnelles, notamment la médecine, et les universités sectorielles du réseau de l'Université du Québec, dotées d'un nombre plus restreint de disciplines, sans faculté de médecine, et que fréquentent, en plus grande proportion, les étudiants de première génération⁴⁹. En dépit de tous les efforts déployés depuis la Révolution tranquille pour combler le retard du réseau francophone et relever le niveau d'instruction des Québécois de langue française, il est remarquable de constater que la part du financement public touchée par les universités anglophones depuis la fin des années 1960 n'a pas bougé⁵⁰, et qu'avant la grève des professeurs de l'UQAM, déclenchée en 2009, les universités McGill et Concordia détenaient 57 % des postes de professeurs dans les quatre universités montréalaises, bien que les inscriptions dans les deux universités francophones fussent équivalentes à 60 % du total des quatre. Mises en concurrence dans un marché aux étudiants financé par les deniers publics, notamment suivant la formule adoptée sous le ministère de François Legault, les universités des deux réseaux ne jouent pas à armes égales. Les universités anglophones recrutent beaucoup de leurs étudiants à l'étranger – à cet égard, McGill bat un record –, au Canada anglais et parmi les Québécois allophones et francophones, alors que les universités francophones attirent beaucoup moins d'étrangers et très peu de Canadiens anglais ou d'Anglo-Québécois.

49 Ce pourcentage des étudiants de première génération sur le total des inscriptions est en moyenne de 64,5 % dans le réseau de l'Université du Québec, il avoisine les 50 % pour Laval et Montréal, et tombe à 20 % pour McGill. Voir les chiffres rapportés par Michel David, « La première génération », *Le Devoir*, 17 janvier 2013, [En ligne], [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/368553/la-premiere-generation>].

50 Je renvoie le lecteur à l'étude détaillée que j'ai faite en 2008. Voir Marc Chevrier, « La petite politique d'un naufrage annoncé », *L'Action nationale*, vol. 98, n° 8 (octobre 2008), p. 108-129. Voir aussi Marc Chevrier, « L'éducation supérieure dans l'ombre d'un drôle d'État », *L'Action nationale*, vol. 99, n° 5-6 (mai-juin 2008), p. 11-19.

De toutes les universités québécoises, l'Université McGill est la plus singulière. La charte victorienne de l'institution la constitue en tant que «body politic and corporate», une formule souvent reprise dans le monde anglo-saxon pour fonder une université et qu'on retrouve sous une autre forme pour le Collège Bishop, érigé en «body corporate and politic⁵¹». Cependant, cette formulation montre bien toute l'ambiguïté de l'institution. Cette expression fait écho au patient travail des juristes de common law qui ont voulu réduire l'autorité royale pour la penser comme corporation, le corps «politique du roi» se distinguant de sa personne physique⁵². Tant et si bien qu'en Angleterre, juristes et tribunaux finiront par concevoir le roi et ses trois états en «corporation» ou «bodies politic». Un juge de la Cour suprême américaine reprit cette doctrine pour l'appliquer aux États-Unis, qui sont ainsi «a body politic and corporate, capable of attaining the objects for which it was created⁵³». L'expression semble avoir été utilisée pour la première fois par le conquérant en 1763, dans ses «Instructions au gouverneur Murray⁵⁴». Elle passera dans le droit du Canada-Uni, puis dans celui de l'état du Québec naissant, rendue en français par le calque «corps

51 Université Bishop's, «Royal Charter of the University of Bishop's College», sur le site de l'*Université Bishop's*, [s. d.], [<http://www.ubishops.ca/library/old-library/historical-timeline/1843-1853.html#c4912>] (janvier 2014).

52 Eric Enlow, «The Corporate Conception of the State and the Origins of Limited Constitutional Government», *Journal of Law and Policy*, vol. 6, n° 1 (janvier 2001), p. 1-31, [En ligne], [http://openscholarship.wustl.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1442&context=law_journal_law_policy].

53 Opinion du juge Marshall, *United States v. Maurice*, 26 F. Cas. 1211 (C.C.D. Va. 1823), reproduite dans : Enlow, «The Corporate Conception», p. 15.

54 Bruno-Guy Héroux, «Que signifie l'expression "les corps politiques et les corporations" utilisée à l'article 33 du *Code de procédure civile* du Québec?», *Les Cahiers de droit*, vol. 32, n° 2 (1991), p. 468, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/043086ar>].

politiques et incorporés», dépourvu d'équivalent en droit français, et que le Législateur utilisa pour incorporer des entreprises commerciales, des collèges théologiques protestants et des collèges professionnels. Elle fut aussi introduite dans le Code de procédure civile du Québec, mais sous une formule distinguant «les corps politiques et les corporations», ce qui suscita chez les juristes des gloses multiples⁵⁵. Ce qui voudrait dire que l'État ou l'université, en tant que «body politic and corporate», seraient de même nature et seraient soumis aux mêmes contraintes. Créées directement par la Couronne, avant même la création du Canada en 1867, McGill et Bishop seraient des corps politiques, ou du moins publics, homologues de l'État, disposant de tous les privilèges réservés aux universités britanniques à l'époque de leur création. Autre élément d'exceptionnalité: l'Université McGill, à l'instar des deux autres universités anglophones, n'est pas expressément soumise au Code civil du Québec⁵⁶, ce qui accrédirait l'idée qu'elle n'est pas qu'une simple corporation civile. Elle s'apparente plutôt à ce qu'on pourrait appeler une principauté ou un municipe universitaire, qui a créé une espèce de canton (township) sui generis au centre-ville de Montréal⁵⁷. Riche d'un important parc immobilier et de subventions de recherche considérables, fortifiée du mécénat de la bourgeoisie anglo-montréalaise inspiré de la philanthropie des grandes universités privées

55 *Ibid.*, p. 457-484. Voir Québec. État, *Code de procédure civile du Québec*, L.R.Q., c-25, article 33. Cet article distingue «les corps politiques» et «les personnes morales de droit public ou de droit privé au Québec».

56 Comme le constatent Lajoie et Gamache, dans *Droit de l'enseignement supérieur*, p. 135.

57 Notons que le concept de «township» figure dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, à l'article 144, qui confère à l'exécutif québécois, le lieutenant-gouverneur en conseil, le droit de créer de nouveaux townships par proclamation.

américaines⁵⁸, cette université municipale enclavée au cœur de Montréal déploie son vaste domaine par-delà la ville et annexe *de facto* une partie névralgique de la métropole au monde anglo-américain.

McGill prend ainsi la tête d'un réseau éducatif anglophone, dont l'accès, certes restreint jusqu'à la fin du secondaire, s'élargit à l'ensemble des collégiens, peu importe la langue de scolarisation, comme si, au niveau universitaire, l'anglais et le français étaient chacune à égalité et au «choix» des étudiants des langues d'intégration nationale, grâce au concours de l'état québécois lui-même. Ce bilinguisme concurrentiel au niveau postsecondaire contredit magnifiquement l'unilinguisme obligatoire, mais non point intégral, observé dans les deux premiers cycles depuis l'adoption de la loi 101 en 1977.

On aurait pu penser que le rapport déposé en septembre 2013 par Lise Bissonnette et John Porter sur le chantier d'une loi-cadre des universités eût révélé la disparate de l'institution universitaire au Québec et apporté des solutions aussi bien adaptées qu'audacieuses. Seulement, leur étude n'est précédée d'aucune enquête historique approfondie sur l'évolution de l'institution universitaire, se contentant d'observer l'existence de la distinction entre universités à charte et universités publiques régies par la Loi sur l'Université du Québec. Si les deux commissaires recommandent l'adoption d'une

58 Sur cette philanthropie, voir Carole Masseys-Bertonèche, *Philanthropie et grandes universités privées américaines: pouvoir et réseaux d'influence*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2006. McGill possède le deuxième fonds plus important en dotation au Canada, après celui de l'Université de Toronto, avec plus de 1 milliard pour l'année 2012. Voir le budget annuel 2013 de l'Université: Université McGill. Office of the Provost, « Budgetbook 2013-2014 », sur le site de l'Université McGill, [s. d.], [https://www.mcgill.ca/provost/sites/mcgill.ca/provost/files/doc_university_budgetbook_2013_2014_v20130506.pdf] (janvier 2014).

loi-cadre générale qui énonce la mission des universités, les valeurs qu'elles doivent défendre et uniformise leur statut, on peut se demander s'ils ont pu saisir toute l'ampleur et la complexité des problèmes auxquels ils se sont attelés. Ainsi, ils proposent d'inscrire, dans le préambule de cette loi-cadre, la mission suivante :

L'université est, au sein de la société québécoise, l'institution fiduciaire des acquis et du développement d'une culture du savoir et des savoirs dont elle assure librement, au premier rang, la création, la transmission, la démocratisation et la critique des usages⁵⁹.

Ce libellé est plutôt surprenant. Tout d'abord, l'université est située «au sein de la société québécoise», comme s'il s'agissait d'une simple localisation géographique contingente qui a peu à voir avec la mission même de l'institution universitaire. Ensuite, il présente celle-ci comme «fiduciaire» d'un certain nombre d'éléments. Or, la fiducie appartient à l'univers du droit privé, et c'est l'équivalent, en droit civil, du trust anglo-saxon, ce qui connote l'idée que les universités sont des corporations privées, dont les agents fiduciaires administrent les biens pour des bénéficiaires. Par ailleurs, s'ils souhaitent que la nouvelle loi-cadre s'applique à toutes les universités, quel que soit leur mode d'incorporation, afin de créer un seul réseau public, les commissaires ne semblent pas proposer pour autant l'abolition des vieilles chartes universitaires, qui continueraient d'exister ; en fait, c'est plutôt le réseau de l'Université du Québec qui disparaîtrait, dont chacun des établissements obtiendrait une pleine autonomie. Les commissaires recommandent, par ailleurs, que l'état consacre son engagement à respecter les valeurs inscrites dans la loi-cadre ; c'est là utiliser un langage contractuel, comme si l'état transigeait avec des puissances extérieures à lui. Enfin, cédant à la doxa du jour, les com-

59 Bissonnette et Porter, *L'université québécoise*, p. 55.

missaires proposent que la loi-cadre fasse obligation aux universités d'adopter un code de pratiques qui règle leur gouvernance.

L'université dans la société démocratique contemporaine

Cette partie du texte a été supprimée, bien qu'elle soit essentielle à mon propos. J'y montre, en substance, que la coexistence de l'université et de la démocratie ne va pas de soi, puisque l'université, institution au mieux aristocratique, au pire oligarchique quand elle se contente de reproduire les inégalités, entre en tension constante avec les idéaux de la société démocratique. Par toutes sortes de stratégies et de postures rhétoriques, l'université cherche cependant à atténuer, sinon à neutraliser ces tensions.

De la multiversité québécoise

L'idée qui décrit le mieux, à mon sens, ce qu'est devenue l'université contemporaine, au Québec et à l'étranger, en tant que forme organisationnelle qui a supplanté sa vieille vocation d'institution, est celle de multiversité, lancée pour la première fois par le président de l'Université Berkeley, Clark Kerr, en 1964⁶⁰. Je ne reprendrai pas ici toutes les analyses que j'ai déjà faites sur cette question⁶¹. Il suffit de rappeler que pour Clark Kerr, la nouvelle université qu'il voyait émerger aux États-Unis et se répandre dans le monde, était une communauté hétéroclite constituée d'une multitude de sous-communautés aux intérêts divers et opposés, sans frontières précises entre ses activités propres et celles de la société à laquelle elle rend de multiples « ser-

60 Clark Kerr, *Métamorphose de l'université*, Paris, Éditions Économie et Humanisme et Les Éditions ouvrières, 1967. De sa conférence, Kerr fit un livre, que voici.

61 Marc Chevrier, « La multiversité est-elle l'avenir de l'enseignement supérieur? », *Les Cahiers Fernand Dumont*, n° 2 (automne 2012-hiver 2013), p. 222-235.

vices». Au fond, la multiversité est une institution «incohérente», sans unité de principe ou de finalité, néanmoins opérationnelle grâce à «une série d'enchaînements produisant une série de résultats: un mécanisme assemblé par des règles administratives et rendu puissant par l'argent⁶²». Trouvant donc son efficacité dans ses rouages organisationnels, la multiversité ressemble à un mini-État, un système de gouvernement, dominé par les *managers* qui gèrent l'expansion de l'organisation, et ses liens étroits avec l'industrie et l'État sans les subsides desquels elle ne peut survivre, et qui exercent la réalité du pouvoir. La multiversité est accommodante, car elle intègre tout, y compris les humanistes, mêlés aux chercheurs en sciences naturelles et sociales qui travaillent sur le mode dominant de l'entrepreneur industriel. Accommodante, la multiversité l'est également parce qu'elle enseigne tous les savoirs, professionnels, techniques ou théoriques, selon les desiderata de sa clientèle, et délivre toute une panoplie de diplômes, en épousant allègrement les tendances nouvelles.

Comme je l'ai souligné ailleurs, les recteurs québécois, dans un document de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) publié en 1996, ont adhéré explicitement à la vision multiversitaire de Kerr, qui décrit fort bien le fonctionnement actuel des universités québécoises⁶³. Plus étonnant encore, ce sont les recteurs qui ont commandé la justification théorique de la multiversité, soit le fameux rapport de Jean-François Lyotard sur le «savoir dans les sociétés industrielles les plus développées»,

62 Kerr, *Métamorphose de l'université*, 27.

63 Voir Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, *Rapport sur le développement des nouvelles technologies de l'information et des communications dans le réseau universitaire québécois*, CREPUQ, 1996, p. 11.

republié en France sous le titre *La condition postmoderne*, qui est, on l'oublie souvent, un petit traité sur l'université contemporaine⁶⁴. Tout ce que Lyotard dit du nouveau régime de l'université émergeant dans les sociétés développées avait déjà été esquissé par Kerr, à la différence toutefois que Lyotard rattache cette évolution organisationnelle à un nouvel ordre épistémologique – où il n'y a désormais ni vérité à poursuivre ni émancipation à espérer –, régi par la seule recherche de la performativité des divers jeux de langage qu'abrite l'université. Ainsi vouée à s'adapter fonctionnellement aux demandes des pouvoirs publics et privés, elle leur fournit les recrues dont ils ont besoin. Alors que Lyotard semble applaudir à la vétusté de l'université humaniste et libérale, qui en France s'est massifiée pour parquer de futurs chômeurs en surnombre, il tourne ses regards vers la reproduction «élargie» du savoir, par petits groupes où se pratique un «égalitarisme aristocratique», fonction noble à laquelle se greffent les fonctions plus prosaïques de la formation professionnelle et du recyclage. Sans état d'âme, Lyotard destine l'université à n'être que l'instrument et l'objet de la lutte entre les États-nations pour le prestige et la puissance.

Michel Freitag est sans doute l'universitaire québécois qui a servi à la multiversité postmoderne la plus cinglante des critiques, bien qu'il n'ait guère employé le terme dans ses analyses. Il reproche à l'université sa mutation en simple organisation de moyens, où la recherche détrône l'enseignement, alors que l'université avait été d'abord une institution séparée de la société où s'élaboraient des savoirs théoriques et synthétiques en vue de «l'unité réfléchie» de la science et de la culture. Seule compte dans l'université la performa-

64 Jean-François Lyotard, *La condition postmoderne*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

tivité des procédés dont ses chercheurs, comptables de leur paradigme, perfectionnent la mise au point, au service de n'importe quel objectif, sans s'interroger sur le sens et la sagesse de leur activité. Sans distance avec la société dont elle se dit le relais, elle exalte néanmoins un social autofondé, autoréférentiel qui se dispense de la poursuite du bien commun dans un espace véritablement public.

Cependant, si justes que soient les critiques de Freitag à l'encontre de l'université contemporaine – dont j'ai donné un aperçu très partiel –, elles semblent laisser peu de place à toute idée de l'université qui ne soit sa version classique, libérale et humaniste. Au vrai, lorsque Freitag envisage la forme que devrait prendre l'université conforme à ses vues, il semble avoir en tête une université réduite essentiellement aux savoirs théoriques, sinon aux sciences sociales et à la philosophie, axée sur la formation à la discipline et délestée des tâches de gestion et de la recherche lourde. Ce serait en quelque sorte une espèce d'École des hautes études, où officieraient des professeurs-enseignants se tenant loin des laboratoires et des équipes multidisciplinaires de recherche. Mais que faire alors des médecins, des chimistes, des ergothérapeutes, des ingénieurs, des agronomes, des dentistes, des psychologues, des biologistes et des informaticiens? Tout plaider en faveur de l'université humaniste est confronté à cette alternative: ou bien préconiser un idéal séparatiste, une université entièrement dédiée aux humanités et aux sciences sociales, à supposer qu'une telle chose soit souhaitable et réalisable, ou bien concilier l'existence de l'humanisme dans l'université avec d'autres missions, d'autres savoirs.

À mon sens, ce qui fait la puissance de séduction de la multi-université postmoderne actuelle, c'est que son incohérence et son pluralisme de diplômes et de visions épistémiques dispensent les décideurs et les universitaires eux-mêmes

d'avoir à se prononcer sur les finalités de leur organisation qui semble tout embrasser. D'une certaine manière, la multiversité cumule toutes les idées de l'université, les cinq dont Claude Corbo a traité dans son anthologie. Ce qui ne veut pas dire que la coexistence entre ces diverses idées de l'université est aisée, tant s'en faut; elle couvre des tensions immenses, d'âpres luttes d'influence, que le ronron des discours officiels prononcés par les directions universitaires tente de masquer de riantes perspectives.

La multiversité est tout d'abord fonctionnelle et adaptative, selon les termes de Kerr et de Lyotard. C'est la vision dominante auprès des pouvoirs publics et privés, des directions universitaires et d'une bonne partie des universitaires dont la recherche, prépondérante dans leur travail, s'insère dans un système industriel qui subordonne la production scientifique à l'atteinte de retombées sociales et économiques. L'université devient, comme le souligne Corbo à propos de sa vision fonctionnelle, un «rouage majeur d'une économie et d'une société fondées de plus en plus sur le savoir⁶⁵». La recherche y prend une place prépondérante, au détriment de l'enseignement, et doit viser l'innovation, plutôt que la synthèse théorique, par le progrès des connaissances appliquées⁶⁶. L'universitaire lui-même devient un entrepreneur, dont les activités sont considérées comme des «opérations de transformation de ressources» au sein d'une organisation de recherche dont la productivité devient commensu-

65 Corbo, *L'idée d'université*, p. 19.

66 Gilles Gagné, «La restructuration de l'université: son programme et ses accessoires», *Société*, n° 24-25 (hiver 2005), p. 31-53. Voir aussi Yves Gingras, «Des politiques scientifiques aux stratégies d'innovation», dans Miriam Fahmy (dir.), *L'état du Québec 2011*, Montréal, Éditions du Boréal, 2011, p. 318-322.

nable à celle de toute autre organisation⁶⁷. S'agissant de la production scientifique contemporaine, certains auteurs ont parlé de science «postuniversitaire⁶⁸» ou de capitalisme universitaire (*academic capitalism*)⁶⁹, expressions qui signalent bien que la science contemporaine, qui est le fait de groupes organisés commandités par l'industrie et l'État, ne sert plus des fins prédéterminées de l'intérieur de l'institution universitaire; cette science mime en fait les processus et la rationalité typiques du marché supposément libre et concurrentiel. Les sciences sociales sont moins sous l'emprise – pour l'instant – de ces évolutions, quoique la vision positiviste, quantitativiste et explicative du savoir, calquée sur le modèle des sciences naturelles et en vogue dans le monde anglo-saxon, y fasse des avancées notables. Ultimement, à l'ère de la multiversité mondialisée, ce que les Anglo-Saxons dénomment la «global multiversity», l'éducation supérieure devient une entreprise supranationale de production de biens de nature privée, et non plus publique, dont l'État devient un adversaire, et non plus un partenaire⁷⁰.

67 Jean Crête et al., *Aperçus nouveaux sur les universités au Québec*, Laboratoire d'études politiques et administratives, Département de science politique, Université Laval, Notes et travaux de recherche, n° 3 (mai 1982), p. 20.

68 Voir John Ziman, «“Postacademic Science”: Constructing Knowledge with Networks and Norms», *Science Studies*, vol. 9, n° 1 (1996), p. 67-80, [En ligne], [http://www.sciencetechnologystudies.org/system/files/1996_1_postacad.pdf]. Également John Ziman, *Real Science: What it Is, and What it Means*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

69 Sheila Slaughter et Gary Rhoades, *Academic Capitalism and the New Economy: Markets, State, and Higher Education*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2004.

70 Voir Stefan Collini, *What are Universities for?*, Londres, Penguin Books, 2012, p. 14-15.

L'idée humaniste de l'université n'est pas morte; des professeurs la défendent encore, la gardent vivante dans leurs enseignements et leurs écrits, bien qu'ils soient de plus en plus isolés dans une organisation où ils paraissent de charmantes reliques d'un monde passé. Certaines universités ont tenté de la faire revivre, quoique modestement, sous la forme de programmes dédiés à l'étude des grandes œuvres classiques⁷¹. Le Printemps québécois de 2012 a été l'occasion de voir renaître une défense de l'université libérale, dans la mesure où des voix critiques de l'université-entreprise ont insisté sur la culture générale que devrait prodiguer l'institution, censée former des citoyens éclairés. C'est donc une conception engagée de l'université libérale qui s'est fait entendre, qu'on peut distinguer, selon Côté et Allahar, d'une vision plus classique, qui tient à mettre à distance l'université de la société et des militantismes, au nom d'un idéal de neutralité du savant⁷².

Cette résurgence d'une vision humaniste engagée de l'université s'explique peut-être par le hiatus qui sépare le monde du cégep, où l'héritage des humanités classiques est porté par l'enseignement obligatoire de la philosophie et de la littérature, et celui de l'université, où cet héritage est très partiellement relayé par quelques départements (sciences humaines, littérature et philosophie) eux-mêmes tentés de s'en défaire ou de le reléguer à quelques cours optionnels, comme si l'université québécoise devait étouffer ce que le cégep avait semé avant elle. Sans compter que le monopole accordé aux facultés de pédagogie sur la formation des enseignants écarte de facto de l'enseignement au secondaire les diplômés dans les humani-

71 Comme le certificat sur les œuvres marquantes de la société occidentale de l'Université Laval ou la majeure en Histoire, culture et société offerte par l'UQAM. Le *Liberal Arts College* affilié à l'Université Concordia offre aussi des formations se réclamant du classicisme libéral.

72 Côté et Allahar, *Lowering Higher Education*, p. 23.

tés et les sciences sociales, à moins qu'ils n'acquièrent, en plus de leur formation, un fastidieux baccalauréat en pédagogie de quatre ans. De plus, il est frappant de constater, si on compare le débat sur l'enseignement supérieur au Québec à celui qu'a connu le Canada anglais, qu'on a vu peu de vigoureux plaidoyers se publier au Québec en faveur des humanités et des sciences humaines dans l'université, à part ceux, notamment, de Michel Freitag ou d'Aline Giroux⁷³. Un énoncé du type qu'ont fait Côté et Allahar – «L'étudiant désengagé qui passe à travers le système universitaire sans être touché par les idéaux entretenus par l'enseignement en lettres et en sciences humaines est un infirme moral et représente une forme d'égoïsme qui devrait être intolérable à tous les citoyens de nos démocraties contemporaines⁷⁴» – peut certes se comprendre à la lumière du fait que le système éducatif au Canada anglais n'interpose pas de formation collégiale générale entre le secondaire et l'université. Mais on pourrait aussi penser que, malgré tous les bienfaits qu'on peut prêter aux cégeps, leur existence dégage les universités au Québec du soin de veiller à la transmission d'une culture générale humaniste.

La vision utopique et révolutionnaire est encore vivace, si l'on en juge par les professeurs qui, pendant et après le Printemps 2012, s'en sont réclamés, assignant à l'université d'être un rempart critique contre les aliénations, les dominations, les discriminations qu'engendrent les sociétés contem-

73 Giroux, *Le pacte faustien de l'université*. Voir aussi le chapitre 10 de Michel Freitag, *L'abîme de la liberté: critique du libéralisme*, Montréal, Éditions Liber, 2011. Puis Michel Freitag, «L'université aujourd'hui: les enjeux du maintien de sa mission institutionnelle d'orientation de la société», dans Gilles Gagné (dir.), *Main basse sur l'éducation*, Montréal, Éditions Nota bene, 1999, p. 237-294. Au Canada anglais, voir notamment James E. Côté et Anton L. Allahar, *La tour de papier: l'université, mais à quel prix?*, Montréal, Éditions Logiques, 2010; et Emberley et Newell, *Bankrupt Education*.

74 Côté et Allahar, *Lowering Higher Education*, p. 250.

poraines, tombées sous la coupe de l'économisme triomphant⁷⁵. D'autant que c'est la possibilité même des universités de jouer ce rôle critique qui est aujourd'hui atteinte, elles qui sont soumises à un processus de « financiarisation » à outrance qui affecte la nature même du travail scientifique ordonné sur des exigences de productivité et des a priori idéologiques camouflés sous un discours pseudo-savant⁷⁶. Malgré la chute du communisme et le divorce d'une bonne part des universitaires d'avec le marxisme, les idées de révolution, d'insurrection, de subversion ou de suspension de l'ordre établi par la création de « brèches » plébéiennes ou communales sont demeurées le fonds de commerce de plusieurs universitaires en sciences sociales, en arts et en philosophie qui s'investissent de la mission d'exercer à l'égard des pouvoirs, voire de tout pouvoir, une négativité critique doublée d'une action militante. Cette posture attire beaucoup d'étudiants encore qui, fascinés par la doctrine et l'engagement de leurs professeurs, en répercutent les enseignements dans leur propre action militante au sein des associations étudiantes, des partis politiques ou de groupes de pression. Ce n'est un mystère pour personne, je crois, que plusieurs des leaders du mouvement étudiant de 2012 se sont inspirés des cours de philosophie politique, de sociologie critique ou de littérature postcoloniale pour penser et orchestrer leur mobilisation contre la hausse des droits de scolarité décrétée par le gouvernement Charest.

75 Corbo distingue la vision utopique de l'université de sa conception révolutionnaire en ce que la première vise davantage la transformation radicale de l'apprentissage et des conditions d'accès aux études, alors que la seconde vise « à établir une société où n'existera plus l'exploitation de l'homme par l'homme ni la domination d'une classe sur les autres. » Si la distinction entre ces deux visions est légitime, celles-ci sont souvent réunies dans le même discours (Corbo, *L'idée d'université*, p. 20-21).

76 Paul Sabourin, « Nos universités à l'ère de la standardisation économique », *Les Cahiers Fernand Dumont*, n° 2 (automne 2012-hiver 2013), p. 302-329.

Enfin, l'idée théologique de l'université subsiste encore dans nos établissements universitaires, malgré leur laïcisation rapide depuis le milieu des années 1960, et ce pour plusieurs raisons. Les universités francophones ont conservé des facultés où la théologie coexiste avec les sciences religieuses⁷⁷, sans compter les départements de sciences religieuses, qui étudient les manifestations du religieux dans le monde contemporain. Bien sûr, plusieurs de ces départements appréhendent aujourd'hui leur objet, la religion, avec le vocabulaire et les méthodes des sciences sociales. Cependant, dans l'ensemble, le lien organique de l'université québécoise avec la religion, catholique ou protestante, n'a pas été totalement rompu, et une université, l'Université de Sherbrooke, est demeurée, légalement du moins, une

77 C'est le cas des universités Laval, Sherbrooke et Montréal. McGill possède une faculté des études religieuses qui, en coopération avec la *Montreal School of Theology*, offre des diplômes de théologie (*divinity*) pour trois confessions protestantes : anglicane, presbytérienne et de l'Église-Unie. Selon l'article 1, alinéa 10 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, L.R.Q., ch. E 14.1, cette école serait un établissement universitaire distinct de McGill, donc un établissement universitaire à vocation religieuse reconnu par l'État. Par ailleurs, notons qu'en 1865, l'Assemblée législative du Canada uni a incorporé par une loi spéciale le Collège presbytérien de Montréal, loi qui fut rénovée en 2010, *Loi concernant le Collège presbytérien, Montréal*, L.Q., 2010, ch. 48. Le Séminaire diocésain de Montréal, le pendant de l'Église anglicane, a aussi été incorporé par voie législative.

institution chapeauté par l'Église catholique⁷⁸. Par ailleurs, à voir l'immense emprise que le marxisme et ses idéologies apparentées ont exercée sur les universités québécoises pendant quelque trente ans, on voit que celles-ci n'ont pas été à l'abri des religions séculières du XX^e siècle qui semblent être aujourd'hui relayées par de nouvelles. Outre la théologie, les universités prodiguent d'autres enseignements de type dogmatique, encore imprégnés de scolastique, comme le droit, par exemple⁷⁹. De plus, les universités sont encore le théâtre de vives polémiques où l'on voit des censeurs, avec une fureur toute théologienne, se prêter à des exercices infamants d'étiquetage contre des collègues dont les idées bousculent certains canons établis. Si le pouvoir souverain, comme le dit Hobbes, est d'arbitrer les doctrines du croire, ces contempteurs des impiétés contemporaines sont les grands prêtres de cette souveraineté cléricale. Qui plus est, à mesure que se sécularise la société, s'accroissent ainsi d'autant l'influence « spirituelle » et l'action « pastorale » des diseurs professionnels d'éthique et de morale qui se sont

78 Le préambule de la charte constitutive de l'Université de Montréal comporte un attendu qui souligne que l'université « a été reconnue canoniquement par une constitution apostolique donnée le 30 octobre 1927 ». Il est intéressant de constater que l'article 1 de la Charte de cette université évoque les « statuts adoptés sous son empire » (nous soulignons). Par ailleurs, la Charte de l'Université Laval, à l'article 14, prévoit que les programmes de théologie et le choix des enseignants en ces matières seront soumis aux directives de l'archevêque de Québec. Notons aussi que l'archevêque de Sherbrooke est d'office chancelier de l'Université de Sherbrooke. Le chancelier-archevêque nomme les membres du conseil d'administration qui ont été désignés conformément aux statuts, confirme la nomination du recteur faite par le conseil et préside l'Assemblée universitaire et d'autres cérémonies de l'université. L'article 4 des statuts de l'Université précise « qu'elle respecte l'autorité compétente de son chancelier, l'archevêque catholique romain de Sherbrooke ». Selon Pierre Lucier, l'Université de Sherbrooke est donc toujours une université catholique, tout en se définissant comme étant « d'intérêt public ». Voir Bissonnette et Porter, *L'université québécoise*, p. 25.

79 Marc Chevrier, « Le droit, ou la dogmatique de la modernité », dans Chevrier, Couture et Vibert (dir.), *Voyage dans l'Autre de la modernité*, p. 295-325.

substitués aux curés dans la garde du « vivre-ensemble ». En ce sens, les professeurs d'éthique et ceux qui donnent à leur ministère scientifique une dimension « pastorale » militante perpétuent à leur façon ce qui fut la mission fondatrice des premières universités, soit « sauver les âmes⁸⁰ ».

Max Weber voyait dans l'université le lieu par excellence de la rationalité⁸¹. L'université serait en quelque sorte le temple de la science rationnelle dressée contre les folies du monde moderne. Mais force est d'admettre que cette assignation généreuse reflète mal la réalité des universités d'aujourd'hui, qui renferment en leur sein tous les irrationalismes engendrés par ce monde, des excès de confiance en la raison ou de sa réduction à la technique efficace, au rejet intégral de la raison au profit de l'exaltation des pulsions et de la volonté humaines. La multiversité contemporaine est ce lieu étrange où, d'un côté, l'on enseigne encore la vertu et la nature humaine d'après Aristote, Platon et Cicéron ; et de l'autre, des biologistes, des neurologues et des généticiens travaillent sur le posthumain, le cyborg et le transgénique⁸²;

80 Sur cette mission, voir Ian P. Wei, « Medieval Universities and Aspirations to Universal Significance », dans Adam R. Nelson et Ian P. Wei (dir.), *The Global University: Past, Present, and Future Perspectives*, New York, Palgrave MacMillan, 2012, p. 135.

81 Voir son avant-propos : Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1967, p. 9-10.

82 Comme l'a montré Gilles Bibeau, il s'est développé au Québec une véritable industrie du gène, à la faveur d'un nouveau complexe universitaire et industriel (Gilles Bibeau, *Le Québec transgénique : science, santé, humanité*, Montréal, Éditions du Boréal, 2004, p. 184). Dans *La bulle universitaire*, Libero Zuppiroli a rappelé comment les ambitions de la techno-science, « le rêve de pouvoir transformer l'homme, améliorer le corps et les performances sociales et faire reculer les limites de la mort », trouvent leurs racines philosophiques chez Francis Bacon qui, dans *La nouvelle Atlantide*, assigna de telles fins à une société utopique vivant « par et pour la science » (Libero Zuppiroli, *La bulle universitaire : faut-il poursuivre le rêve américain?*, Lausanne, Éditions d'En bas, 2010, p. 115-118).

où sont formés à la chaîne les futurs *managers* qui prendront la tête du capitalisme immatériel et transnational, quelques cohortes de sociologues et politistes qui instruiront contre le néolibéralisme rampant un procès implacable, ainsi que des travailleurs sociaux qui aiguilleront des chômeurs et les éclopés du système dans le dédale des programmes de réinsertion sociale; où des physiciens perfectionnent les nouvelles armes de destruction massive et où des spécialistes du droit international œuvrent pour le désarmement et la paix mondiale; où des chimistes et des pharmaciens ont mis au point les molécules requises par l'industrie et la médecine et où de nouveaux experts en environnement veillent à dénoncer les effets délétères des plastiques, pesticides, insecticides et médicaments dont les écosystèmes sont envahis; où quantité d'ingénieurs apprennent à construire ponts, autoroutes, aéroports, hôpitaux sans notions de ce que signifient collusion et corruption, et où s'offrent pour les adultes des certificats d'éthique appliquée; où le savoir humain est divisé en disciplines ordonnant les connaissances par leur méthode et leur objet, et où une discipline, la pédagogie, enseigne des compétences transversales qui se rient de cette division. Bref, la multiversité tient sa force de son incohérence même, de sa capacité d'absorber toutes les contradictions de la société contemporaine, et d'incorporer, sitôt qu'une nouvelle expertise, un nouveau jeu de langage érigé en paradigme, prospère dans l'une de ses facultés, une contre-expertise⁸³. Elle agit tel un prisme qui décompose la lumière de la raison en une multitude de couleurs, qui chacune croît jusqu'à sa plénitude. Par son pragmatisme et sa morale postmoderne, la multiversité définit son empire par les problèmes qu'elle résout et les pratiques sociales qu'elle

83 Pour une justification de la multiversité, vue comme harmonie « polyphonique » intégrant tous les savoirs et toutes les cultures, voir Paul Wildman, « From the Monophonic University to the Polyphonic Multiversities », *Futures*, vol. 30, n° 7 (1998), p. 625-633.

intègre, et partant, légitime. En somme, la multiversité est la continuation de la société, et de ses fractures mouvantes, par d'autres moyens.

De l'apesanteur des sciences sociales et des humanités, et de la langue française, dans la multiversité québécoise

J'ai très peu traité jusqu'ici du Printemps québécois de 2012, qui fut, par-delà son objet litigieux premier, la hausse des droits de scolarité, un printemps universitaire, pour ne pas dire multiversitaire, bien que la mobilisation étudiante ait compté de nombreux cégépiens. Comme l'ont souligné plusieurs autres analyses, cette mobilisation, à laquelle s'est jointe celle de professeurs du postsecondaire québécois, traduit un malaise profond à l'égard de l'ensemble de la politique québécoise de l'université, qui fait rarement l'objet d'un débat public soutenu. La manière dont l'état québécois fixe les droits de scolarité est parfaitement illustrative de sa politique universitaire: une gestion ad hoc, par décret de l'exécutif, qui tantôt augmente, tantôt gèle ces droits, sans établir sa décision sur un principe général, un cadre de référence normatif structurant pour l'avenir. Je me contenterai ici de mettre en lumière deux aspects de cette mobilisation: 1) le fait qu'elle provienne surtout des étudiants inscrits dans les facultés des arts, des sciences sociales et des humanités; 2) le fait qu'elle soit née principalement des établissements francophones.

Jean-Philippe Warren s'est interrogé sur les facteurs sociologiques à l'origine du Printemps québécois⁸⁴. Au plus fort de la mobilisation, note-t-il, donc en avril 2012, 50 % des étudiants universitaires en grève «étaient inscrits en arts, lettres et sciences humaines, 40 % en sciences sociales,

⁸⁴ Jean-Philippe Warren, « Liberté, gratuité, révolution: les facteurs scolaires de la révolte étudiante », *Argument*, vol. 15, n° 2 (printemps-été 2013), p. 28-38.

et 10 % en sciences de la santé, pures et appliquées⁸⁵», alors que ces trois groupes d'inscrits représentent, respectivement, 9,2 %, 60,5 %, et 30,3 % du total des trois. Ces chiffres ne tiennent pas compte des inscrits en administration, qui représentent 27 % des inscriptions totales, et qui n'ont pas participé au mouvement de grève. Dès lors se pose cette question : pourquoi cette surreprésentation si tranchée des étudiants en sciences sociales, humaines et en arts dans la grande mobilisation de 2012 ? Warren brosse un portrait de l'étudiant type en ces domaines : ses débouchés ne sont pas clairs, il est sans trajectoire professionnelle définie, dans telles disciplines où, plus que dans les autres, se forme le « chômeur instruit ». Warren soulève une hypothèse, cruelle, mais combien significative : viendrait-on à fermer tous les départements dans ces disciplines, que la société québécoise s'en apercevrait à peine. À preuve, le fait qu'elles aient été paralysées pendant de longs mois sans que l'ordre des choses paraisse bouleversé, exception faite des « interruptions » organisées dans l'espace public par les groupes étudiants, seule façon pour eux de rappeler leur existence à une société qui se soucie peu d'eux. Mal intégrés au monde du travail, les étudiants dans les filières « molles » cultivent la distance à son égard, par leurs habitus de travail – peu de travaux pratiques et peu de stages – et la formation critique qu'ils reçoivent, qui les encouragent à se braquer contre la société et ses valeurs dominantes, forts des théories décapantes que leur enseignent leurs professeurs, souvent aussi remontés que leurs étudiants contre les impostures du monde contemporain. Ces étudiants vivent ainsi une forme d'adolescence prolongée, selon Warren, « qui trouve sa vigueur dans le fait qu'ils ne sont plus des filles et des garçons sans être encore des adultes ». « Sans enfant, sans carrière et sans

85 *Ibid.*, p. 30.

responsabilités», ils peuvent ainsi d'autant mieux «maudire la famille, le travail, les représentations qui structurent l'imaginaire collectif». D'où la popularité de l'idéologie anarchiste auprès de ce public, selon Warren, dont le discours s'accorde avec «les sentiments et les attitudes spontanés» de cette jeunesse en état d'apesanteur. Warren ne conclut pas pour autant à l'inutilité des sciences sociales et humaines – il est lui-même un professeur de sociologie –, seulement son texte pose la question, sempiternelle, mais ô combien toujours actuelle, de leur pertinence, de leur finalité, et de la responsabilité morale des professeurs qui œuvrent dans ces disciplines. Au fond, qui forme-t-on? Des révolutionnaires, des analystes praticiens prêts à servir les organisations, des esprits bien faits, nourris d'une culture générale?

Pour intéressante qu'elle soit, l'analyse de Warren, à trop se concentrer sur les «facteurs scolaires» de la «révolte» du printemps 2012, laisse peut-être en plan un aspect pourtant singulier de cette contestation, à savoir qu'elle a porté, chez certains de ses représentants et penseurs, une critique de l'université elle-même et de ses dérives. C'est là souvent le défaut de tout sociologisme quelque peu poussé: ne portons pas attention à ce que les acteurs sociaux disent, et tâchons plutôt d'expliquer leur discours par des paramètres sociaux. Or, par-delà la question des droits de scolarité, la contestation de 2012 a indéniablement fait entendre une critique de la vision fonctionnelle de la multiversité, de sa conversion au paradigme de l'économie du savoir, en réactivant outre la vision utopique et révolutionnaire de l'université, sa vision humaniste, opiniâtrément attachée à l'idée que la mission première de l'université demeure encore de former des sujets autonomes, des citoyens éclairés, par l'acquisition d'une culture qui dépasse les promesses de maîtrise d'une quelconque

expertise technique⁸⁶. Ainsi, au lieu d'insister, comme le fait Warren, sur la marginalité et l'apesanteur des sciences sociales qui font de leurs diplômés des mésadaptés irrécupérables, on pourrait poser le problème autrement : quelle université demeure possible quand une bonne partie des sciences sociales est devenue déconstructiviste, relativiste, cynique, sceptique, postmoderne, cybernétique⁸⁷, rebelle à tout principe d'institution⁸⁸, voire à l'idée d'un sujet politique à former, d'une culture à transmettre et à renouveler, quand, au fond, une bonne partie de ces sciences adhère viscéralement au projet de la multiversité ?

Autre caractéristique de la mobilisation de 2012, elle a été surtout francophone. Pendant ce printemps houleux, il a été peu question comme tel de l'avenir du réseau universitaire

86 Voir, notamment, préparé par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante, « Quand le capital monte à la tête : l'éducation postsecondaire dans l'économie du savoir », sur le site de l'ASSE, janvier 2011, [<http://www.asse-solidarite.qc.ca/wp-content/uploads/2012/11/recherche-economie-du-savoir-bonne-version.pdf>] (janvier 2014). De même, voir Martin et Ouellet, Université inc., p. 113. On y évoque même l'idéal grec de la *paideia*. Puis, voir Baillargeon, Je ne suis pas une PME. Voir aussi Éric Martin et Maxime Ouellet, « Économie du savoir : l'université n'est pas une entreprise », *Le Devoir*, 26 octobre 2011, [En ligne], [<http://www.ledevoir.com/societe/education/334522/economie-du-savoir-l-universite-n-est-pas-une-entreprise>]; Éric Martin, « À Go!, réclamez 200 \$: le social comme marchandise : réflexion sur le devenir-entreprise du soi et de la société », *Argument*, vol. 13, no 1 (automne 2010-hiver 2011), p. 75-87, [En ligne], [<http://www.revueargument.ca/article/2010-10-01/506-a-go-reclamez-200-le-social-comme-marchandise-reflexion-sur-le-devenir-entreprise-du-soi-et-de-la-societe.html>].

87 Céline Lafontaine, *L'empire cybernétique : des machines à penser à la pensée machine*, Paris, Seuil, 2004.

88 Sur ce sujet, voire la thèse de doctorat d'Éric Martin, *L'esprit des institutions : le problème de la médiation institutionnelle dans la théorie critique contemporaine*, thèse de doctorat (science politique), École d'études politiques, Université d'Ottawa, 2013, [En ligne], [https://www.ruor.uottawa.ca/en/bitstream/handle/10393/23638/Martin_Eric_2013_these.pdf?sequence=3].

francophone au Québec. La présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec a certes publié dans *Le Devoir* un texte, intitulé «Soutenir la recherche francophone», où elle estimait que la hausse des droits de scolarité poserait une menace à l'accessibilité aux études supérieures et donc à l'essor de la recherche francophone, dans un contexte où «l'anglais s'impose comme la langue hégémonique de la recherche – avec, pour conséquence, l'absence des principales revues savantes francophones dans les grandes banques de données scientifiques⁸⁹». L'inquiétude de Martine Desjardins a trouvé relativement peu d'écho dans le débat sur l'enseignement supérieur consécutif au Printemps québécois, et pourtant, elle est des plus fondées.

Comme je l'ai montré plus haut, l'état québécois applique dans l'enseignement supérieur une politique linguistique qui est aux antipodes de celle qu'il a édictée depuis l'adoption de la Charte de la langue française dans le réseau scolaire primaire et secondaire en 1977: soit la politique du bilinguisme concurrentiel, qui entretient deux réseaux universitaires financés par l'état, francophone et anglophone, tous deux également accessibles au «choix» de l'étudiant, dans un marché aux étudiants où la subvention accordée aux universités est fonction du nombre d'inscrits à temps plein et de leur discipline. Au Québec, l'anglais, au niveau postsecondaire, est une langue nationale d'intégration. Cette politique, qui est en fait le fruit de plus de deux siècles de non-interventionnisme, a vu l'état, né après les premières universités fondées par la couronne impériale et l'Église, laisser se développer hors de lui des corps hybrides, extra-territoriaux, dont il a reproduit le modèle en créant à son

89 Martine Desjardins, «Langue française: soutenir la recherche francophone», *Le Devoir*, 4 juillet 2012, [En ligne], [http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/353747/soutenir-la-recherche-francophone].

tour des corps du même type, sous une forme publique cependant. La division linguistique, qui fut aussi longtemps religieuse, du réseau universitaire québécois apparaît ainsi comme une division originaire, incontestable, qui fonde deux prétentions d'autonomie de ces corps contre toute intervention indue de l'état.

Il est remarquable qu'en dépit des efforts déployés pour rehausser le statut du français au Québec, aucun texte normatif de l'état québécois, loi ou règlement, n'établit clairement le régime linguistique des établissements universitaires québécois réputés « francophones ». Les chartes constitutives et les statuts des universités de Montréal, de Laval et de Sherbrooke ne fournissent aucune indication sur leur vocation francophone ou leur régime linguistique. Nulle indication, non plus, dans la loi sur l'Université du Québec, ou les lettres patentes de ses universités constituantes⁹⁰. C'est comme si le fait que ces établissements soient de langue française relevait d'une simple coutume implicite, qui ne mériterait pas d'être formalisée dans une norme de droit positif, héritière sans doute du temps où ces universités se reposaient sur leur catholicité pour perpétuer la langue. Le législateur québécois a tenté de corriger maladroitement cette lacune étonnante en amendement la Charte de la langue française en 2002. Trois articles ont été ajoutés pour exiger de tout établissement collégial ou universitaire,

90 Pourtant, la commission Parent recommanda « qu'au moins une université à charte limitée de langue française soit immédiatement créée à Montréal » (Corbo (dir.), *L'Idée d'université*, p. 308). L'article 62 du règlement général no 2 de l'Université du Québec prévoit tout au plus qu'un étudiant admis sur une base autre que le DEC dans un programme de premier cycle doit faire la preuve qu'il possède une « maîtrise jugée suffisante de la langue française ». Voilà une base juridique tenue pour énoncer le régime linguistique du réseau de l'Université du Québec (voir Université du Québec, « Règlement général 2 : les études de premier cycle », avril 2011, sur le site de l'Université du Québec, [http://www.uquebec.ca/sgdaj/Dossier/reglements/regle_2.pdf] (janvier 2014)).

sauf ceux qui sont exceptés à titre d'établissement anglophone, qu'il adopte une politique relative à l'emploi et à la qualité du français. La loi précise ce que doit contenir cette politique, lorsque l'établissement offre un enseignement en français à la majorité de ces élèves. Cependant, l'effet de ces articles est de seulement contraindre les établissements dits « francophones » à établir des normes pour favoriser l'emploi et la qualité du français, sans obligation d'atteindre des résultats précis. En somme, ces articles n'établissent aucunement que les établissements visés sont de langue française, et qu'ils doivent donc poursuivre l'essentiel de leurs activités dans cette langue.

Les universités ont effectivement adopté des politiques conformément aux articles 88.1, 88.2 et 88.3 de la Charte de la langue française. L'UQAM proclame, à l'article 1 de sa politique sur la langue française, qu'elle est « une université publique de langue française », qui « accorde la plus haute importance à la promotion du français, langue officielle du Québec et langue de la vie publique de tous les Québécoises, Québécois⁹¹ ». Dans sa politique linguistique adoptée en 2001, l'Université de Montréal se présente comme une « grande université de recherche de langue française » ; seulement, dans cette même politique, il est écrit ceci : « En pratique, une place spéciale devra être faite à l'anglais, lingua franca » des « communautés scientifiques internationales⁹² ». On peut aussi lire, à l'article 13

91 Université du Québec à Montréal, « Politique relative à la langue française, no 50 », [s. d.], sur le site de l'UQAM, [http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_50.pdf] (janvier 2014).

92 Université de Montréal, « Politique linguistique de l'Université de Montréal, no 10.34 », 30 novembre 2011, sur le site de l'Université de Montréal, [http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/user_upload/secretariat/doc_officiels/reglements/administration/adm10-34-politique-linguistique.pdf] (janvier 2014).

de cette politique, relatif à la langue des communications scientifiques, la disposition suivante :

Les professeurs et les chercheurs livrent leurs communications scientifiques dans la langue dans laquelle il est naturel de le faire compte tenu de leur discipline, de leurs réseaux scientifiques, lectorats et auditoires. Lorsqu'ils publient dans une langue autre que le français, ils sont encouragés à accompagner leur texte, dans la mesure du possible, d'un résumé substantiel en français.

En sciences sociales, c'est à ses risques et périls qu'on avance l'idée que des réalités existent par nature : les inégalités sociales, les différences de sexe et de genre, les cultures, etc. ; et quiconque avance une telle idée se fait aussi taxer d'autoritarisme, d'essentialisme, d'anti-modernisme, etc. Pourtant, quand il s'agit des réalités savantes, on peut parler sans peine d'une langue naturelle, à l'appréciation de laquelle renvoie cet article qui, au fond, dit aux professeurs : écrivez en anglais, si cela vous paraît naturel. Quant aux résumés substantiels qui devraient accompagner ces publications anglaises, il serait instructif de savoir combien de professeurs de l'université ont observé cette consigne.

En clair, le régime normatif des universités réputées francophones leur accorde la liberté de se déclarer de langue française à la faveur d'une simple politique de régie interne, à charge pour elles de montrer qu'elles font des efforts pour améliorer l'usage du français, sans devoir réellement le promouvoir dans les enseignements et la recherche. Aucune norme générale, d'un niveau supérieur à de telles politiques administratives, n'énonce leur vocation francophone. Sur le plan strictement juridique, rien n'empêcherait qu'une université dite « francophone » décide de donner des formations strictement ou principalement en anglais – ou en mandarin

–, pourvu qu'elle maintienne, en façade du moins, sa signalisation française et le français comme langue administrative interne.

En apesanteur sur le plan juridique, la langue française dans la multiversité québécoise l'est aussi sur plusieurs autres plans. L'hégémonie de l'anglais dans la recherche non seulement internationale, mais aussi nationale n'est pas qu'une vue de l'esprit. La domination de l'anglais dans les échanges et les publications scientifiques est très avancée dans les sciences naturelles et de la santé, ainsi qu'en économie et, dans une certaine mesure, en administration. En sciences sociales et humaines, on observe encore un relatif pluralisme linguistique, si bien que le français demeure une langue de recherche qui a ses forums et ses lieux de publication. Cependant, la situation présente est loin d'être acquise, de telle sorte qu'au lieu d'envisager pour l'avenir le *statu quo*, voire une expansion de l'espace de recherche francophone, on peut craindre une régression, même assez rapide, instaurée par la pratique d'un bilinguisme institutionnel de facto dans les universités prétendument francophones du Québec⁹³. Ce bilinguisme ne se limite pas au constat que des universités « francophones » tentent d'implanter des formations en anglais ou prodiguent des enseignements en français sur la base de manuels et de textes rédigés essentiellement en anglais ; les mémoires de maîtrise et les thèses de doctorat rédigés en anglais s'y multiplient également.

93 Voir, sur ce bilinguisme institutionnel déjà pratiqué par les universités « francophones » québécoises, tant dans les enseignements que dans la recherche ; Claude Simard et Claude Verrault, « Statut du français au Québec : l'exemple inquiétant des universités », *Huffingtonpost*, 8 février 2014, [En ligne], [http://quebec.huffingtonpost.ca/claude-simard/statut-francais-quebec-exemple-universites_b_4732505.html] (janvier 2014).

Plusieurs phénomènes fragilisent actuellement l'espace francophone de recherche au Québec. L'embauche dans les départements de sciences sociales et humaines de candidats qui ont des formations doctorales anglo-saxonnes et qui parfois méconnaissent la littérature francophone dans leur discipline. Les pressions qui s'exercent aujourd'hui sur les doctorants québécois pour qu'ils étudient hors du Québec – le plus souvent en anglais – et publient en anglais. L'abandon par plusieurs spécialistes de ces disciplines du français comme langue de travail scientifique, l'anglais étant considéré comme la seule langue « sérieuse » de publication et d'avancement professionnel, d'où leur ambition de publier dans moult revues anglo-saxonnes, jugées mieux cotées que les autres, en vue d'augmenter leur « indice de référence » et d'accroître leur « valeur » dans le marché des connaissances⁹⁴. L'obsession qu'ont plusieurs recteurs de faire figurer leur établissement dans les palmarès universitaires qui ordonnent les universités en fonction de leurs publications recensées essentiellement dans les revues anglophones cotées que se partage un oligopole d'éditeurs fortunés. Les politiques des organismes subventionnaires de recherche, qui poussent les universitaires québécois à s'intégrer dans des équipes de recherche nord-américaines. L'échec relatif de la coopération universitaire France-Québec, qui n'a pas réussi à établir une véritable communauté francophone transatlantique; d'ailleurs, le virage anglicisant de l'université française, cautionné par l'adoption de la loi Fioraso

94 Sur la nouvelle culture de l'évaluation de la « performance » universitaire qui s'instaure en Europe, et aussi au Québec sous influence américaine, voir Grégoire Chamayou, « Petits conseils aux enseignants-chercheurs qui voudront réussir leur évaluation », *Revue du Mausss*, n° 33 (2009), p. 208-226.

en France⁹⁵, n'est pas prêt de la matérialiser. Tous ces éléments, et bien d'autres vouent le français à devenir une langue d'enseignement pour bacheliers, et une langue de traduction dans les séminaires de maîtrise et de doctorat où la discussion porterait sur une littérature essentiellement anglophone. Au fond, l'obsolescence du français comme langue universitaire serait programmée, par les universitaires eux-mêmes, voire par l'état québécois, qui laisse faire les choses dans un réseau qu'il finance et dont il est pourtant le législateur. Cette évolution linguistique risque d'arriver sans coup férir, à la suite de microdécisions qui paraissent toutes « normales », dans un système universitaire très décentralisé où beaucoup d'enjeux fondamentaux se jouent à l'intérieur des départements, en sous-comités. Si les rapports entre l'université et la société démocratique ne vont pas de soi, être professeur ou chercheur francophone dans une multiversité québécoise n'a, aujourd'hui, rien... de naturel. Le tournant linguistique que les universités supposément francophones du Québec semblent marquer consacrerait ainsi leur adhésion sans réserve au projet de la multiversité, soit de se convertir en « entreprises transnationales de résolution de pro-

95 Soit la *Loi n° 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche*, promulguée le 22 juillet 2013, qu'a patronnée la ministre titulaire Geneviève Fioraso. Cette loi, bien qu'elle énonce à l'article 2 que « [l]a langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français », multiplie les exceptions à cette règle, pour autoriser les formations en langue étrangère – en anglais surtout –, dès lors qu'elles sont dispensées dans le cadre d'un programme européen ou d'un accord avec une université étrangère. Malgré les vives réactions suscitées par cette bénédiction donnée à l'anglicisation de l'université française, la loi passa comme une lettre à la poste à l'Assemblée nationale française. Pour le linguiste Claude Hagège, il s'agit là rien de moins qu'un « sabotage » de la langue française (voir Claude Hagège, « Refusons le sabotage du français », *Le Monde*, 25 avril 2013, [En ligne], [http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/04/25/refusons-le-sabotage-du-francais-par-claude-hagege_3166350_3232.html]).

blèmes⁹⁶» dont les producteurs-chercheurs, déliés de toute obligation de transmettre et d'enrichir une culture nationale et sa langue, seraient mus par la seule ambition de maximiser leur «fonction d'utilité» d'entrepreneurs intellectuels en vue d'une excellence sans contenu exprimée dans un *globish* hégémonique. Comme l'a écrit Bill Readings, un postmoderne lucide: «L'université de l'excellence ne sert plus qu'elle-même et n'est plus qu'une entreprise de plus dans l'univers mondialisé de l'échange des capitaux⁹⁷.»

En guise de conclusion: après les naufrages, les abîmes et les ruines de l'université

La littérature critique des avatars de l'université contemporaine emprunte souvent un ton crépusculaire; on croirait marcher dans un champ de ruines fumantes, où le survivant, hagard et catastrophé, à peine revenu de la nostalgie d'un temps révolu, contemple sans consolation possible les braises crépitantes où se consomment les bibliothèques du savoir et de la sagesse. Là, aux abords du temple renversé, viennent rendre l'âme, comme des caravelles aux mâts brisés donnant sur des rives osseuses, les grandes illusions de l'université moderne et humaniste.

Mais plutôt que de filer une nouvelle fois la métaphore d'un cimetière marin de l'université, en récitant ces vers de Paul Valéry: «La vie est vaste, étant ivre d'absence,/Et l'amertume est douce, et l'esprit clair», j'ai pris le parti de réfléchir sur

96 Selon le mot de Chantal Lagacé, «L'université est-elle soluble dans l'innovation», *Argument*, vol. 8, n° 2 (printemps-été 2006), p. 112, [En ligne], [<http://www.revueargument.ca/article/1969-12-31/354-luniversite-est-elle-soluble-dans-linnovation.html?MagazineArgument=27b480a83f675ce03cob4e726fedf1e3>].

97 Bill Readings, *Dans les ruines de l'université*, Montréal, Lux éditeur, 2013, p. 72.

la condition de l'enseignement supérieur dans une petite société démocratique minoritaire, qui a entrepris de rattraper son retard universitaire au moment même où, en Californie, un recteur annonçait déjà l'éclipse de l'université classique au profit de la multiversité.

Le Québec ne partait certes pas de rien, son réseau universitaire avait été déjà formé dès avant la création de l'État du Québec en 1867, tiré en quelque sorte d'un univers *médiévo-libéral* où l'autorité du savoir procédait de la croix et de la couronne. Or, de cet univers, le Québec universitaire n'en est pas tout à fait sorti, malgré la laïcisation de plusieurs de ses établissements postsecondaires et des interventions, correctrices et non réellement réformatrices, d'un État provincial resté subsidiaire et fidèle en quelque sorte à une certaine torpeur atavique. Ce qui confère à la multiversité québécoise cette coloration particulière, par le mélange de l'entreprise privée désormais supranationale et de la cité du Vatican⁹⁸.

Au-delà de ce régime universitaire bien particulier, propre à la trajectoire sociohistorique du Québec en Amérique du Nord, l'université québécoise n'en connaît pas moins toutes les contradictions qui viennent avec la délicate coexistence de l'université, qui incarnerait, au mieux, une aristocratie du mérite, au pire, une oligarchie de biens titrés, avec la société démocratique, également libérale et capitaliste. Contradictions que tant les universitaires que ses sociétaires, de l'État subventionnaire aux entreprises, tentent de neutraliser, les uns, en invoquant pour eux une extraterritorialité critique de tout savoir, identité, récit, référent, socia-

98 Comme le rappelle le vaticaniste Francesco Clementi, on ne naît pas citoyen du Vatican, on le devient, un peu, comme aujourd'hui, des universitaires portent leur allégeance première à leur université, ou à l'espace transnational de la recherche, plutôt qu'à leur État ou à leur nation d'origine (voir Francesco Clementi, *Città del Vaticano*, Bologne, Il Mulino, 2009, p. 57).

lement institués, les autres, en soumettant l'université à des exigences comptables et bureaucratiques qui garantissent son utilité socioéconomique. D'où ce mariage étrange, mais ô combien efficace du postmodernisme critique et du fonctionnalisme managérial au sein même d'établissements qui, profitant encore de l'ancien prestige attaché à leur nom, ne s'en comportent pas moins en organisations consuméristes de services sans finalités cohérentes, coiffées de la visée creuse de la « poursuite de l'excellence ».

Là réside peut-être tout l'intérêt du Printemps québécois de 2012 : nous avoir signalé l'incongruité profonde de ce mariage, où auraient abouti les universités québécoises, devenues des multiversités décomplexées. Seulement, on ne peut exclure que d'aucuns jetteront sur ce printemps le même regard flegmatique et satisfait que les historiens *whigs* ont posé sur la rébellion patriote de 1837-1838, pour n'y voir, au bout du compte, que la protestation passagère d'un peuple retardataire, rétif aux promesses de la civilisation libérale esquissée par Bacon, Hume, Smith, Durham et *tutti quanti*. □

PRINTEMPS 2018

volume xii, numéro 2

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

Des biographies qui nous révèlent!



Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture,
40 pages grand format couleur qui vous permettent
de partager le point de vue de collaborateurs aguerris
sur les essais publiés au Québec durant l'année.

3 parutions par année

30 \$ par an – 75 \$ pour trois ans
taxes et expédition comprises

Lectures

Lectures

Recensions

- Benoît Lévesque en collaboration avec
Michel Rioux (dir.) **118**
**Fondaction. Un fonds
pleinement engagé dans
la finance socialement
responsable**
- René Lévesque **122**
**Chroniques politiques, tome 2
– 1970-1971**
- Gilbert Paquette **127**
Un pays en tête
- Éric Martin **131**
**Un pays en commun.
Socialisme et indépendance au
Québec**

**BENOÎT LÉVESQUE EN COLLABORATION AVEC
MICHEL RIOUX (DIR.)**

Fondaction. Un fonds pleinement engagé dans la finance socialement responsable, Montréal, Presses de l'Université du Québec. Coll. Innovation sociale. 2017, 409 pages

C'est une rareté. Benoit Lévesque et Michel Rioux et leurs collaboratrices ont pu bénéficier d'une ouverture d'esprit exceptionnelle de la part de dirigeants de Fondaction pour donner un tel ouvrage. Il n'est pas courant d'accéder ainsi à la vie interne d'une institution financière. Le monde de la finance n'a pas la réputation de la plus grande transparence. Mais c'est une valeur cardinale pour Fondaction et la lecture de ce travail en fait la démonstration exemplaire.

Touffu, très solidement documenté et nourri des matériaux recueillis auprès de nombreux intervenants, l'ouvrage donne à comprendre toute l'originalité de cette initiative née d'abord dans les rangs de la CSN, mais rapidement conçue pour voguer en pleine autonomie, bénéficiant certes d'un partenariat d'affinité, mais sans lien juridique organique avec la centrale syndicale.

Né onze ans après le Fonds de solidarité, Fondaction témoigne, comme son aîné, d'une période et d'une tradition de pensée qui font l'originalité du monde syndical québécois

et qui donnent à ces deux institutions une identité inédite, sans équivalent dans le monde. Chacun a trouvé sa voie, fort de sa tradition et de ses choix. L'ouvrage expose longuement et avec force détails le cheminement de la volonté de la CSN d'apporter sa contribution dans la condition ouvrière et dans la construction du bien commun. La naissance d'une institution ainsi documentée constitue un véritable apport à la connaissance. Toute la richesse de la délibération collective est ainsi rendue palpable par une analyse qui rend bien justice aux artisans et promoteurs tout autant qu'à la dynamique – à la dialectique, devrait-on dire – qu'ont nourrie les forces en présence.

Le récit est captivant, même lorsqu'il rend compte des tâtonnements de l'organisation, de la recherche qu'y mènent des militants soucieux du développement du Québec. L'exposé n'est jamais complaisant même si on peut sans doute lui reprocher de ne pas avoir approfondi la virulence des réactions avec lesquelles la CSN avait accueilli la création du Fonds de solidarité. On se souviendra que le gauchisme faisait alors des ravages à la CSN et que c'est peut-être aller un peu vite en besogne de reconnaître, comme le fait Gérard Larose, que cite Benoit Lévesque, que l'analyse avait alors été un peu courte. On leur concèdera que les périls ayant été évités, il ne valait peut-être pas la peine de revenir sur des épisodes assez peu stimulants de la vie de la centrale.

L'analyse des contextes d'émergence laisse ensuite place à celle des divers stades de croissance qui ont mené Fondation à sa période actuelle, celle d'une certaine maturité. Les non-initiés trouveront sans doute ces chapitres trop arides, mais le choix des auteurs se justifie: c'est dans les décisions prises au fur et à mesure que se posaient les problèmes que s'est forgée la résilience de Fondation, une qualité qui en a façonné le style de gouvernance et lui a donné

son identité propre. Devant des performances décevantes, malgré des revers dans l'atteinte des objectifs de recrutement des adhérents ou des résultats financiers, jamais la direction de Fondation n'a baissé les bras. Ses actionnaires ont également maintenu leur attachement à l'institution, faisant la preuve de leur adhésion aux valeurs qui l'animent et aux objectifs qu'elle poursuit.

La détermination, la réflexion stratégique, la mobilisation organisationnelle ont été largement récompensées. En vingt ans à peine, Fondation est passé de néophyte à figure d'autorité en matière de finance responsable, un concept et un univers qu'il a non seulement contribué à définir, mais qu'il est parvenu à orienter. À cet égard, l'analyse reste un peu en retrait de sa propre démonstration : en mettant beaucoup d'efforts à démontrer comment et en quoi Fondation répond aux plus hauts standards des divers analystes et institutions d'encadrement de la finance responsable, l'ouvrage pêche peut-être par excès de modestie. Dans cet univers en pleine expansion, Fondation se démarque à l'échelle du monde. À bien des égards, il est une source d'inspiration, un modèle qui inspire fierté certes, mais qui devrait également nourrir encore davantage le travail théorique des chercheurs. On peut certainement affirmer que ce travail de co-construction reposant sur les échanges entre les artisans de Fondation et la recherche universitaire représente à coup sûr l'une des clés du rayonnement et de l'actuelle phase de croissance de Fondation.

L'ouvrage déploie un effort considérable à faire la démonstration, à convaincre de la justesse des choix et des réponses de Fondation pour qui les choix de gouvernance n'ont pas consisté à donner une image ou une ornementation à sa gestion, mais bien à peaufiner ses méthodes et affermir ses interventions. Les orientations en matière de soutien à la

gestion participative et de valorisation du renouvellement du travail ont trouvé un ancrage solide dans le projet de faire du développement durable le cœur de la mission de l'institution. Pas de verdissement cosmétique ici. L'analyse des processus et critères de décision est convaincante : Fondation ne se soumet pas à la logique du rendement à tout prix, du rendement d'abord. Et cela lui profite. Les résultats financiers tout comme ceux de son bilan environnement et social en font foi.

L'ouvrage aurait eu intérêt à explorer davantage la deuxième conclusion forte à laquelle il conduit, celle qui, aux dires de ses auteurs, place Fondation au cœur du renouvellement du modèle québécois. Sa conception et ses choix placent en effet Fondation dans le peloton de tête des acteurs qui cherchent à faire de la transition écologique de l'économie l'avenue de prédilection pour la construction d'une prospérité authentique. La démonstration théorique reste à peaufiner, mais à n'en pas douter Fondation y contribuera par une pratique qui n'a pas fini d'être inspirante.

Robert Laplante

RENÉ LÉVESQUE

Chroniques politiques, tome 2 – 1970-1971 (textes réunis par Éric Bédard et Xavier Gélinas), Montréal, Éditions Hurtubise, 2017, 1132 pages

Jusqu'à tout récemment, j'entretenais une vision tragique de René Lévesque : il a certes été un grand premier ministre, sans doute celui qui a le plus contribué à faire avancer le Québec, mais, quand son souvenir se présentait à mon esprit, je songeais toujours à un homme brisé. C'est l'homme qui, pour consoler la foule massée au centre Paul-Sauvé, alors qu'il est lui-même inconsolable, s'écrie : « Si je vous ai bien compris, vous êtes en train de dire à la prochaine fois. » C'est aussi l'homme trahi et amer qui assiste impuissant au rapatriement de la Constitution et donc à la victoire de son grand adversaire Pierre Elliott Trudeau.

L'homme qu'on découvre dans le deuxième tome des *Chroniques politiques* éditées par Éric Bédard et Xavier Gélinas est tout autre. Malgré ses 48 ans bien sonnés, Lévesque le chroniqueur fait preuve d'un enthousiasme propre à la jeunesse, jeunesse pour qui rien n'est impossible et surtout pas l'indépendance. Il se montre insolent, pugnace et d'une vivacité d'esprit étonnante : « le taux de combustion de cet esprit-là est celui de l'incandescence » écrivait d'ailleurs à son propos Pierre Vadeboncoeur qui lui vouait une vive admiration.

Doté d'un formidable esprit de synthèse, il est capable de traiter d'une grande diversité de sujets avec un égal bonheur. On rencontre le grand lecteur qu'il a toujours été à plusieurs reprises. Ici, c'est une discussion avec Gaston Miron, qui lui explique la différence entre les écrivains sédentaires et conservateurs, et les écrivains « coureurs des bois » qui sont à l'origine de la modernité littéraire du Québec ; là, c'est

son admiration pour l'œuvre d'Anne Hébert: «Dans son Kamouraska, écrit-il, le bon vieux Bas-du-Fleuve accède, tout surpris, à l'universel.» C'est aussi bien sûr et avant tout, un être pour qui rien de ce qui est politique n'est étranger. Ces chroniques nous dévoilent un homme qui pense peu à lui et beaucoup aux autres. La réforme du système de santé, la transparence du financement des partis politiques et la réforme de la carte électorale, l'anglicisation du Québec par l'éducation des allophones dans les écoles anglophones, le projet européen de De Gaulle – une union de pays souverains – qui inspire son action pour le Québec, la mainmise des clubs privés sur les lacs, les rivières et les forêts qui empêche au peuple québécois d'avoir «la libre jouissance de ses plus beaux coins de nature», tous les sujets y passent, et préfigurent bien souvent les grandes réformes réalisées lors de son premier mandat.

La somme de travail abattue par Lévesque est démesurée: il rédige une chronique tous les jours, sauf le dimanche, dans *Le Journal de Montréal* en plus d'assumer le rôle de chef du Parti québécois. Ces chroniques fourmillent de noms de personnages publics les uns connus, les autres beaucoup moins; le lecteur s'engage dans un réseau complexe et fascinant de personnages et d'événements, un univers heureusement expliqué par les nombreux commentaires éclairants de Bédard et Gélinas.

Lévesque est un homme de la Révolution tranquille et l'époque de Duplessis agit pour lui comme un repoussoir qui met en valeur les réformes démocratiques qu'il compte réaliser. L'Union nationale y est décrite comme un vestige qui va bientôt disparaître – ce qui se produit effectivement – et Lévesque a peu de bons mots à son endroit, hormis envers Daniel Johnson père, esprit républicain qui, à la fin de sa vie, songeait de plus en plus à l'indépendance du Québec.

Excepté ce personnage, qui fut l'initiateur de la visite de De Gaulle au Québec, Lévesque estime que l'Union nationale n'a de « national » que le nom. Pour preuve, l'indigne loi 63 qui consacrait la liberté de choix de la langue d'enseignement. En divisant le vote francophone, ce parti servait davantage à affaiblir le mouvement nationaliste québécois qu'à le fortifier. Répétition cruelle de l'histoire: c'est exactement ce que fait la CAQ de nos jours: un parti qui se présente comme une alternative nationaliste et autonomiste, mais qui a refusé d'appuyer le PQ lorsqu'en 2012 le parti de Pauline Marois souhaitait renforcer la loi 101 et qui, selon les récentes déclarations de son chef François Legault, ferait des compétences professionnelles des candidats à l'immigration « le premier, peut-être même le seul » critère de sélection. Quant au Ralliement créditiste, il y est décrit comme un groupuscule folklorique qui ne survivra pas aux élucubrations d'un Camil Samson en manque d'attention.

Mais l'ennemi à abattre, celui qui est la cible du plus grand nombre de critiques et de chroniques, c'est bien sûr le Parti libéral, parti que Lévesque a quitté depuis trois ans seulement... Robert Bourassa, loin d'être le grand bâtisseur qu'on célèbre un peu vite de nos jours, est décrit comme un être sans colonne, sans imagination et sans projet autre que celui de se faire élire et réélire. Son attitude de laisser-faire pendant la crise d'octobre, un des événements sur lequel Lévesque revient le plus souvent, est fortement critiquée: à la demande des autorités du Québec et de Montréal, le gouvernement fédéral applique la Loi sur les mesures de guerre qui lui permet d'agir de façon autoritaire en ordonnant des centaines de détentions arbitraires. Les mots de Lévesque sont durs: « Le Québec n'a plus de gouvernement. Le tronçon dont nous disposons a été balayé au premier vrai coup dur. Le cabinet Bourassa a passé la main et n'est plus que le pantin des dirigeants fédéraux. »

Si le pacifique qu'est Lévesque dénonce la violence du FLQ, ses mots les plus durs s'attaquent aux gouvernements Trudeau et Bourassa qui ont exagéré l'ampleur de la crise pour justifier une attaque sans précédent aux droits et libertés: le chroniqueur va même jusqu'à dire qu'en cette circonstance Trudeau a fait preuve de plus d'autoritarisme que Duplessis, un personnage qu'il vilipendait pourtant durant ses années cité-libristes.

La solide formation littéraire de Lévesque est au service d'une plume à la fois colorée et élégante. Ici, il cite Bernanos pour condamner Trudeau qui applique la «Justice selon l'Ordre» et non «l'Ordre selon la Justice». Là, c'est le Racine des *Plaideurs* qui est convoqué pour se moquer de la lenteur du système de justice.

Le temps émousse nos perceptions comme il émousse le roc: avec le passage des années, la figure de Lévesque a perdu de ses aspérités et est devenue une sorte de statue politique lisse, figée et consensuelle que tous les partis, y compris le Parti libéral qu'il a pourtant violemment attaqué, vont citer comme un modèle à suivre. Et pourtant, la verdeur des propos que Lévesque a tenus en son temps est impensable pour un chef de parti à notre époque de rectitude politique où les politiciens font des pieds et des mains pour être bien vus des médias et autres *Tout le monde en parle*.

Robert Bourassa qui avait décrit son gouvernement comme un champion de l'économie ne parvient pourtant pas à créer les mythiques 100 000 emplois qu'il avait promis en campagne électorale et dépend d'un mince réinvestissement du fédéral auquel il s'accroche avec «des doigts de noyé.»

De l'organe médiatique de l'empire Desmarais et de l'un ses éditorialistes, il dira entre autres ceci: «Dans la grosse *Presse*

du régime, M. Jean Pellerin joue le rôle de la commère du village.» Quant à la *Gazette* de Montréal, il la décrit comme un organe démagogique et sensationnaliste au service de l'establishment anglophone. Les milieux d'affaires sont au service du fédéralisme et Lévesque dira d'ailleurs des libéraux provinciaux: «Ceux-ci, plus encore que les bleus, sont la chose du Big Business.»

Le Devoir de cette époque est farouchement fédéraliste, même si son directeur Claude Ryan a droit à quels bons mots de Lévesque pour son opposition à la Loi sur les mesures de guerre. Quant au *Journal de Montréal* où paraissent les chroniques de Lévesque, il n'a pas de position éditoriale officielle et Péladeau permet à de fervents fédéralistes, y compris, à l'occasion, le premier ministre Bourassa, d'y écrire. On constate à quel point, pour paraphraser Miron, Lévesque élevait une voix parmi des voix contraires: le succès électoral de 1976 allait se gagner sur le terrain, grâce à un appui populaire sans précédent, mais contre un establishment médiatique et financier souhaitant que l'aventure du PQ prenne fin le plus tôt possible. Si le PQ de Lévesque a pu faire avancer le Québec malgré toutes forces d'opposition auxquelles il faisait face, le PQ d'aujourd'hui le peut tout autant. Pourvu qu'il ait le courage de ses convictions.

Nicolas Bourdon

Professeur de français, collègue Bois-de-Boulogne

GILBERT PAQUETTE

Un pays en tête, Montréal, Les éditions du Renouveau québécois, 2017, 208 pages

Ceux et celles qui connaissent un tant soit peu Gilbert Paquette savent que c'est un fidèle à la cause de l'indépendance du Québec. Depuis plus de quarante années, il a été quasiment de tous les combats, et à tous les niveaux, même celui de la candidature à la direction du Parti québécois. Son dernier ouvrage, *Un pays en tête*, illustre cette opiniâtreté militante. C'est un vibrant plaidoyer pour l'indépendance du Québec doublé d'un document argumentaire pour les militants.

Au cœur de la démarche de monsieur Paquette, on trouve la notion de convergence. Selon lui, maintenant que le bipartisme traditionnel semble être chose du passé, il ne fait pas de doute que l'indépendance du Québec ne pourra naître que par la convergence des différents partis politiques et organismes de la société civile partageant l'idéal indépendantiste. Pour cela, il faut élaborer une espèce de tronc commun autour d'un projet de pays. À cette fin, Paquette propose «dix chantiers collectifs» susceptibles de faire consensus parmi la population québécoise dans un Québec futur, toute idéologie mise à part. L'objectif consiste aussi à «figurer» de quoi aurait l'air un Québec indépendant. L'auteur nous dit qu'en effet, la «guerre» entre Ottawa et le mouvement indépendantiste en est une de perception: «Le Canada existe et possède une réalité physique perceptible» (p. 9); le Québec indépendant, pas encore, donc importance de lui donner «au moins» une existence, la plus claire et la plus concrète possible, dans l'imaginaire des gens. Autrefois on parlait de «projet de pays». Gilbert Paquette est conscient que dans un Québec souverain les modalités de la réalisation de ces chantiers peuvent varier en fonction

des sensibilités politiques. Il faut quand même noter que, même si le «tronc commun» proposé par l'ancien député veut ratisser large, une sensibilité de gauche et une certaine aversion envers les politiques dites libérales, ou «néolibérales» prédominent. On ne peut alors s'empêcher de se demander s'il est possible que des pensées libérales ou conservatrices indépendantistes puissent trouver place dans cette convergence.

L'ancien ministre est conscient que, pour les plus jeunes, ceux qui n'avaient pas l'âge de voter au référendum de 1995, l'indépendance du Québec peut être perçue comme déconnectée de leurs préoccupations actuelles; par exemple les questions environnementales ou internationales. C'est donc prioritairement à la clientèle jeune que l'ouvrage s'adresse. Il tente de démontrer que, pour participer pleinement aux grands débats actuels, le Québec a besoin de disposer de la totalité des pouvoirs d'un État entier capable de «décider de son avenir». À l'aide d'un vaste survol historique, et dans un dessein pédagogique avoué, Gilbert Paquette veut démontrer que le Québec constitue une nation annexée et subordonnée au pouvoir canadien. Une société québécoise indépendante disposerait de la totalité de ses ressources financières et de la capacité entière de faire ses propres lois. Elle aurait également le droit exclusif d'établir ses relations extérieures. Toujours dans un souci argumentaire, l'auteur s'efforce de prouver que les bénéfices de l'indépendance du Québec sont supérieurs à ceux de l'intégration au Canada.

L'ancien ministre distingue dix champs de la société québécoise indépendante dans lesquels autant de «projets» pourraient être réalisés: développement régional, pauvreté, précarité, justice, démocratie, éducation, santé et autres. Pour chacun de ses projets, il énonce un objectif majeur, des mesures significatives à mettre en œuvre et les «blocages

spécifiques» émanant du régime canadien. Ainsi, et à titre d'exemple, la pauvreté et la précarité sont des problèmes sociaux pour lesquels la société québécoise, débarrassée du carcan fédéral, pourrait être plus efficace. Un Québec indépendant serait plus à même d'assurer une sécurité du revenu et de l'emploi s'il récupérait sa part des fonds de l'assurance emploi. Il pourrait également se donner une politique de logement abordable en récupérant sa part des fonds de la Société canadienne d'hypothèque et de logement. La démonstration vaut pour d'autres secteurs de la société.

La mission pédagogique de l'essai ne se limite pas aux possibilités qu'offrirait aux Québécois leur indépendance; elle traite aussi du processus juridico-politique d'accession à cette indépendance. Gilbert Paquette privilégie une démarche constituante. Il mentionne tout d'abord «les arguments juridiques qui fondent le droit du Québec à acquérir son indépendance et qui invalident les peurs injustifiées» (p. 159). Puis il considère trois scénarios d'accession à l'indépendance: un premier, basé sur un référendum, plus classique et déjà utilisé; un second, qui tiendrait compte du désir chez une majorité de citoyens d'améliorations importantes de la Constitution canadienne avant d'approuver la sécession du Québec; et finalement, celui privilégié par l'auteur, un scénario basé sur le «pouvoir constituant» de la société québécoise, qui lui permettrait d'adopter sa propre constitution (p. 173).

Cette démarche se résume en cinq étapes: en premier, évidemment, l'élection d'une majorité de députés indépendantiste à l'Assemblée nationale et adoption par ces derniers d'une loi «transitoire», c'est-à-dire une loi qui encadre la «marche» vers l'indépendance. Création ensuite de la fameuse Assemblée constituante, le «peuple» représenté par une assemblée de citoyens de tous les horizons. Cette

assemblée aura pour mission de consulter la population et de rédiger «un projet de constitution» reflétant les valeurs de cette population. L'Assemblée nationale devra alors consulter les Québécois sur ce projet et sur l'indépendance du Québec. Pour que tout ceci se réalise, il faut bien entendu que tous les partis indépendantistes constituent un front commun et que leurs intérêts à courts et à moyen terme convergent vers un objectif commun: l'indépendance du Québec. Reste à l'ancien président des Organisations unies pour l'indépendance du Québec (OUI-Québec) à convaincre les partis politiques de jouer le jeu.

Daniel Gomez

Sociologue

ÉRIC MARTIN

Un pays en commun. Socialisme et indépendance au Québec, Écosociété, 2017, 265 pages

Chaque peuple fortifie sa singularité dans une tradition de débat. Au Québec, cette tradition aura été façonnée en bonne partie par la question nationale, raison pour laquelle les intellectuels qui décident de s'y intéresser sont d'ordinaire les plus éloquents et les plus pertinents. L'ouvrage d'Éric Martin, *Un pays en commun*, ne fait pas exception à cette règle. Écrit avec l'adresse et la clairvoyance qu'on savait déjà au professeur de philosophie du cégep Edouard-Montpetit (*Université inc.*, 2011; *La tyrannie de la valeur*, 2014) cet essai fera date, autant pour la qualité de son propos que pour ce qu'il nous dit de l'évolution du débat sur la situation de la gauche au Québec.

Le propos d'ensemble s'ancre dans le constat d'une difficile articulation entre question nationale et question sociale au Québec, difficulté révélée notamment par une polarisation croissante du débat public entre deux postures : d'un côté, les « nationalistes conservateurs » de droite, qui défendent l'identité collective sans référence à quelque contenu social et, de l'autre, une gauche progressiste, antiraciste et multiculturaliste, acquise à un projet social, critique de la société néolibérale et peu encline à répondre des enjeux d'insécurité culturelle et identitaire. Ce manichéisme simpliste, sur fond duquel il faudrait lire le récent échec du projet de convergence entre Québec solidaire et le Parti québécois (dont le Parti libéral saura certainement profiter), serait le symptôme d'une société qui, ne raisonnant plus de manière dialectique, éprouve de plus en plus de difficulté à s'envisager comme une « totalité » signifiante (p. 23).

Membre fondateur de Québec solidaire et partisan d'un souverainisme de gauche, Martin plaide l'urgence d'une

réactivation de la pensée dialectique au Québec entre le fait national et le fait social. À ses yeux, la défense de la culture, de la langue et de la souveraineté va non seulement de pair avec le progrès social, mais en constitue une condition de possibilité essentielle. Cette conviction, qu'il expose en détail en première partie de son livre, s'enracine dans son propre vécu et, plus largement, dans une conception particulière de la liberté à l'heure du capitalisme globalisé et informatisé. Né en 1982 dans un quartier ouvrier de Montréal, Martin raconte comment, jeune cégépien, lecteur de Bourguault, Falardeau et Che Guevara, manifestant contre le Sommet des Amériques à Québec en 2001 tout en prenant conscience de l'«héritage douloureux» du colonialisme au Québec lors d'un voyage d'agrément en France, est pour ainsi dire devenu «simultanément» socialiste et indépendantiste. L'horizon de la lutte contre les inégalités et les injustices s'est toujours conjugué, chez lui, avec un attachement profond au «pays de l'enfance», qui fut le lieu d'une appartenance fondatrice à la langue et la culture.

Au fil des années, une armature théorique faisant la part belle à Marx, Hegel, Jean Jaurès, Michel Henry, Hannah Arendt, Jacques Généreux, Michel Freitag et Slavoj Žižek est peu à peu venue donner chair à cette intuition biographique. En son fond essentiel, l'argument de Martin consiste à dire que pour exister et s'épanouir, la liberté doit impérativement s'enraciner dans un monde commun hérité. Quoi qu'en dise la doxa libérale, il n'est point de liberté autofondée et illimitée possible. Laissée à elle-même, sans l'injonction d'une tradition particulière, d'une définition préalable du bien commun et d'un entendement partagé sur le type de régime politique à privilégier, la liberté flotte dans l'éther et se condamne à être récupérée par les forces impersonnelles du capitalisme globalisé dont les logiques d'uniformisation et d'anonymisation n'ont eu de cesse de s'approfondir au

cours des dernières décennies. C'est dire, dans ces circonstances, que la construction d'un monde meilleur présuppose un sens de la conservation, manière de surmonter « l'oubli de la société » (Michel Freitag) et les formes d'appartenances fondamentales de l'humanité. Car, après tout, l'être humain reste « irrémédiablement social et communautaire » (p. 207), nous rappelle avec raison Martin, soulignant, à la suite de Marx, combien l'aliénation capitaliste procède surtout d'une forme de désancrage culturel de l'individu qui le rend ainsi étranger à lui-même.

Pour Martin, c'est encore à l'échelle de la communauté nationale, fut-elle imparfaite dans sa capacité à reconnaître sa pluralité constitutive, que l'émancipation doit s'envisager. Sans pour autant l'ériger en absolu, la nation reste encore à ses yeux ce « lieu concret » à partir duquel peut se réaliser une médiation féconde entre le particulier et l'universel. Tâche exigeante, s'il en est une, et peut-être davantage pour une frange de la gauche québécoise qui, très influente dans le débat public, a tendance à renvoyer la nation et l'indépendance au rang des hérésies particularistes. Et pourtant, tâche nécessaire à l'heure où l'épuisement de la mondialisation s'accompagne précisément d'un retour à l'avant-scène de l'enjeu de la souveraineté, de la patrie et du nationalisme. Dès lors, explique Martin, il s'agit moins de débattre de la légitimité de ce retour du désir de communauté que de déterminer quelle forme il prendra et qui lui donnera une orientation politique. À voir que, jusqu'à présent, c'est surtout une « droite à la sauce Front national » ou encore « trumpienne », fondée sur « l'exclusion, la division et le racisme » (p. 37) qui a réussi à sublimer ces préoccupations, il y aurait urgence d'engager une réflexion plus sérieuse à gauche sur ces enjeux. Il en va non seulement de la lutte contre les injustices et les inégalités, que le « vide postmoderne » n'arrive manifestement pas à contrer, mais aussi du

destin des sociétés démocratiques, devenues selon Martin des « dissociées » postmodernes (Jacques Généreux) dont la direction générale, plutôt que de faire l'objet « d'une délibération démocratique réfléchie et collective », est reléguée au « mécanisme aveugle de la "main invisible" du marché qui fait du capital le seul souverain » (p. 32).

Le Québec n'est, il va sans dire, pas étranger à ces bouleversements planétaires. Société « bloquée », « république inachevée » (p. 40), il n'échappe pas à la domination du capitalisme néolibéral qui, dans son cas, se conjugue avec le carcan du fédéralisme multiculturaliste et colonisateur canadien. Pas plus d'ailleurs n'est-il à l'abri de toute perversion du nationalisme, nous dit Martin, qui ne ménage pas les critiques envers « l'opportunisme communicationnel » d'un PQ qui aurait cédé à la rhétorique du « nous » vs « eux » et, par le fait même, rompu avec « l'attitude humaniste qui a marqué la majeure partie de l'histoire du mouvement indépendantiste » (p. 218). Or, s'il y a lieu d'articuler un contre-discours politique pour désactiver ce double verrouillage, la division entre nationalistes conservateurs et gauchistes contestataires rend le Québec « incapable de produire une dialectique entre la critique du capitalisme et la ressaisie réfléchie et critique de l'objectivité sociale héritée » de son passé (p. 51). Comme voie possible d'une résolution politique de ces contradictions, Martin propose, et c'est là le cœur de son livre, de renouer avec la tradition d'indépendantisme socialiste qui a pris forme à partir de la Révolution tranquille. Contenue dans le slogan « socialisme et indépendance » très populaire dans les années 1960 et 1970, cette idée « proprement dialectique » est mise au jour à travers une relecture des écrits de ceux qui en ont dessiné les contours. Sont ainsi revisités, puis actualisés dans des chapitres séparés, les écrits d'Hubert Aquin (contre l'humanisme abstrait et déraciné de Pierre Trudeau), de

Fernand Dumont (sur les conditions d'élaboration d'un «socialisme d'ici»), de Marcel Rioux (sur le socialisme autogestionnaire) et de Pierre Vadeboncoeur (sur les limites du relativisme postmoderne) auxquels s'ajoutent deux chapitres sur la revue *Parti pris* (la décolonisation pensée en lien avec le socialisme et la laïcité) et le Front de libération des femmes (FLF) (la critique de la «triple oppression» coloniale, patriarcale et capitaliste).

Il y a là un travail d'exégète aussi pertinent qu'audacieux, mais qui n'étonnera guère le lecteur déjà initié à ces auteurs (hormis peut-être en ce qui concerne le FLF, sans doute le chapitre le plus intéressant). On reprochera seulement à l'auteur de donner l'impression, dans sa démonstration, que ce désir d'une synthèse entre question sociale et question nationale trouve son origine dans la pensée laïque des années 1960. Or, le Québec est, depuis longtemps, tourmenté par la double précarité de sa situation culturelle et de son exploitation économique. Dans son effort de restitution d'une tradition de pensée socialiste proprement québécoise, il aurait été souhaitable de remonter aux intentions passées de certains de nos clercs et religieux qui, tout conservateurs et nationalistes qu'ils furent, n'eurent pas moins le réel souci d'une justice sociale égalitaire au Canada français. L'articulation entre action sociale (catholique) et action nationale, source de la célèbre rivalité intellectuelle entre le chanoine Lionel Groulx et le père Georges-Henri Lévesque, ne fut-elle pas au cœur de nos débats doctrinaux et politiques d'autrefois? Réfléchissant aux conditions d'émergence d'un socialisme québécois, Fernand Dumont lui-même dénonçait dans *La vigile du Québec* l'«illusion coutumière de la table rase» chez nos intellectuels qui consistait à «[croire] tout spontanément partir de zéro par rapport aux générations passées» (p. 158). C'est un défaut auquel Martin n'échappe pas en regard de l'anthropologie catholique qué-

bécoise, qu'il gagnerait à sonder davantage. Je souligne par ailleurs que cette anthropologie défend une conception de la liberté non loin de la sienne, c'est-à-dire une liberté définie non pas comme le droit de chacun à poursuivre la fin qu'il s'est arbitrairement choisie, mais la capacité, guidée par l'autorité d'une tradition, à choisir le bien.

La troisième et dernière partie de l'ouvrage est à visée prospective et réfléchit aux moyens de reprendre et d'adapter cet héritage du courant indépendance et socialisme aux besoins de notre époque. C'est dans cet esprit que Martin plaide en faveur de l'avènement d'une «république indépendante, internationaliste et écosocialiste du Québec, construite en solidarité avec les Autochtones et offrant la pleine citoyenneté et égalité politique aux femmes et aux minorités culturelles» (p. 193). Ce projet républicain de «libération nationale et sociale» est à entendre comme une actualisation de l'«alliance anticoloniale» des années 1960 et 1970, qui souhaite combiner l'optique de la décolonisation avec l'anti-impérialisme, la remise à l'ordre du jour d'une conscience de classe, la démocratisation économique, le féminisme, les combats linguistiques, les luttes antiracistes, le syndicalisme de combat et le souci d'un esprit internationaliste.

C'est peu dire que nous avons reçu cet ouvrage comme une bouffée d'oxygène, moins pour sa dimension programmatique toutefois que pour son diagnostic et sa fine analyse des enjeux. Dans un contexte où la question nationale québécoise se disloque sous les contrecoups d'un utopisme postnational relayé par une gauche désincarnée, d'une déloyauté politique croissante chez nos élites économiques et d'un consentement populaire de plus en plus béat à la normalisation canadienne du Québec, cette lecture a l'heur de nous rappeler son caractère toujours vital et de contribuer à une réflexion sur les conditions de sa réviviscence

dans une critique forte du fédéralisme canadien et un projet souverainiste rassembleur. Signe qu'un renouveau conservateur est en éveil dans la gauche québécoise nationaliste, la parution de ce livre est à mettre en relation avec la publication du manifeste de « L'Aut'gauche », signé récemment par Roméo Bouchard, et dont le contenu semble en avoir repris certaines idées directrices.

Cela étant dit, la proposition d'un indépendantisme socialiste québécois, pour peu qu'elle soit entièrement nouvelle, nous confronte à une vieille question qui n'est pas moins fondamentale: l'idée d'indépendance peut-elle s'envisager comme une fin en soi, ou alors doit-elle s'accommoder d'un projet de société en particulier? En considérant que la souveraineté doit impérativement être pensée en lien avec une critique du capitalisme et un projet de démocratisation sociale et économique, Martin prend à rebours la stratégie souverainiste « traditionnelle » voulant que le Québec obtienne d'abord sa souveraineté pour ensuite tenir un débat sur ses orientations sociétales. En d'autres termes, il refuse le vieil axiome « séguiniste » de l'« agir par soi collectif », qui consiste à faire de la liberté collective un bien en soi, une finalité immanente et une aspiration légitime et normale de tous les peuples. Une telle proposition, qui consiste à adosser l'indépendance à une préférence idéologique singulière, n'est pas sans écueil pour la cause nationale. Ne risque-t-elle pas, se demande-t-on, de conduire à ce paradoxe des conséquences d'un électorat francophone nationaliste encore plus divisé face aux partis fédéralistes?

François-Olivier Dorais

Doctorant, département d'histoire, Université de Montréal

GILLES DUPUIS, KARIM LAROSE, FRÉDÉRIC RONDEAU,

ROBERT SCHWARTZWALD

Avec ou sans Parti pris. Le legs d'une revue

Montréal, Éditions Nota Bene, Collection Grise, 2017,

460 pages

PHILIPPE DE GROSBOIS

Les batailles d'Internet. Assauts et résistances à l'ère du capitalisme numérique

Montréal, Écosociété, 2017, 264 pages

MARIA MOURANI

Milena Di Maulo – Fille et femme de mafiosi

Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2018, 256 pages

JEAN BÉDARD

Journal d'un réfugié de campagne

Montréal, Leméac Éditeur, Collection Phares, 2017,

152 pages

AURÉLIE CAMPANA

L'Impasse terroriste : violence et extrémisme au XXI^e siècle

Ste-Foy, Multimondes, 2017, 200 pages

LUC LAVOIE

En première ligne

Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2018, 326 pages

CÉLINE SAINT-PIERRE

La première révolution tranquille

Montréal, Del Busso Éditeur, 2018, 236 pages

JEAN-FRANÇOIS SIMARD

L'idéologie du hasard. Retour sur la question nationale

Anjou, Éditions Fides, 2018, 200 pages

RENÉ LAPIERRE

Écrire l'Amérique

Montréal, Les herbes rouges, Collection Territoires, 2018,

208 pages

CLAUDE R. BLOUIN

Les vies parallèles d'un érudit de province

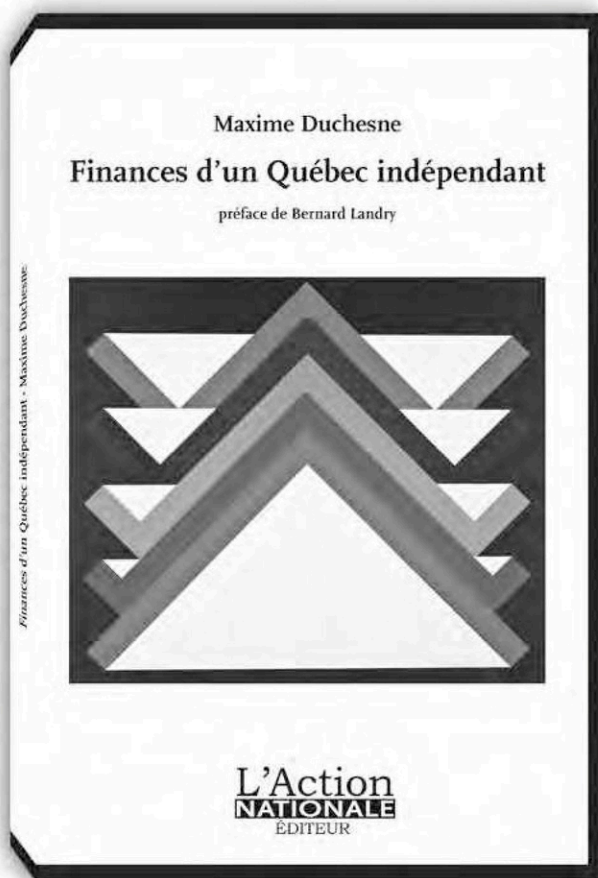
Montréal, Mots en toile, 2017, 310 pages



L'Action
NATIONALE
1917-2017

Numéro du Centenaire – Édition de luxe
Couverture de velin, papier de qualité et signet en tissu
L'édition que les participants au Gala du centenaire ont reçue
est en vente à notre boutique internet,
par téléphone et par la poste.

50 \$ taxes et expédition
comprises



L'étude des comptes publics

Cette étude vise à déterminer la viabilité des finances publiques d'un Québec indépendant. Elle estime l'ensemble des revenus qu'un Québec indépendant percevrait et l'ensemble des charges additionnelles qu'il assumerait, en partant de l'hypothèse qu'il fournirait les mêmes services à ses citoyens que ceux présentement offerts sans devoir chercher de nouvelles sources de revenus.

18 \$ taxé et expédition comprises

achat à la boutique internet, par la poste, au téléphone (p. 144)



L'Espace Armand-Vaillancourt

La Fondation Armand-Vaillancourt a fait l'acquisition de la ferme sur laquelle Armand Vaillancourt crée et évolue depuis 20 ans, dans sa région natale pour laquelle il a un attachement profond, ayant lui-même vécu 20 ans sur la ferme familiale dans sa jeunesse.

Espace Armand-Vaillancourt

Un lieu de mémoire, de conservation et de partage

Dans la campagne du Centre-du-Québec, dans la MRC de L'Érable, à Plessisville, Armand Vaillancourt entepose, depuis plus de vingt ans, plusieurs de ses œuvres monumentales et des centaines d'œuvres produites, avec lui, par les enfants dans les écoles durant plusieurs décennies. Fils de la ferme, c'est dans cette ferme qu'il louait qu'il se retire pour se ressourcer.

Porté par une force créatrice hors du commun, cet artiste aux sensibilités multiples et aux talents croisés nous lèguera un héritage à la dimension du géant et du modèle qu'il est pour le Québec d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Comment contribuer au projet :

- en faisant un don ;
- en achetant une reproduction numérotée et signée par Armand Vaillancourt 250 \$;
- en achetant une des Mains signées par Armand Vaillancourt 1200 \$.

Voir les œuvres ?

Contactez-nous pour un rendez-vous

514 842-7576

fondationav.org



le **R**assemblement
pour un **P**ays **S**ouverain

Québec notre seule patrie

www.rps.quebec



Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance-vie



Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca

819-375-4881 - 1-800-821-4881

Mémoires d'un enfant de la Révolution tranquille

Denis Monière



L'Action
NATIONALE
ÉDITEUR

ISBN 978-2-89070-024-6 – 224 pages – L'Action nationale
Éditeur 2017

D'entrée de jeu, je n'hésite pas à me définir comme un enfant de la Révolution tranquille parce que j'ai été formé durant ces années d'effervescence. J'ai connu l'avant et l'après. J'ai été immergé dans le système de valeurs préconisé par un catholicisme fervent. J'ai vu les effets matériels de la prospérité économique et les conséquences des transformations sociales qui ont suivi l'industrialisation du Québec de l'après-guerre et qui, en dix ans, ont bouleversé le mode de vie, les valeurs et les comportements des Québécois.

25 \$ en vente à la boutique

L'ACTION NATIONALE

EN HÉRITAGE

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité, et ce, sans s'éloigner, même avec près d'un siècle d'existence, de sa mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié?

Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le-nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous remettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s de Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

GFB

Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819 397-4920
gfb@tlb.sympatico.ca

TABLEAU D'HONNEUR

DES DONATEURS ET LÉGATAIRES

DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Plusieurs personnes nous ont laissé des legs ou des dons qui permettent d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant 100 ans. C'est la Fondation Esdras-Minville qui gère le patrimoine dédié à la revue, mais pour l'obtention d'un reçu pour fins fiscales, il faut libeller les dons et les legs à la Ligue d'action nationale.

Nous exprimons notre gratitude à nos généreux mécènes par une mention à perpétuité à ce tableau d'honneur qui fait état du cumul des dons et des legs.

MEMBRES BÂTISSEURS ÉMÉRITES

plus de 50 000 \$

François Gaston André
Beudoin Beudry † Véronneau

MEMBRES GRANDS BÂTISSEURS

de 25 000 \$ à 49 999 \$

Hector Roy †

MEMBRES BÂTISSEURS

de 5 000 \$ à 24 999 \$

Dominique Bédard †	Jacques C. Martin
Bernard Lamarre †	Paul Mainville †
Bernard Landry	Cécile Vanier †
Bryan L'Archevêque	

MEMBRES BIENFAITEURS 1500 \$ à 4999 \$

Robert Asch	Benoît Houde	Estelle Monette †
André Baillargeon	Gérard N Houle	Lucie Monette
Jean-François Barbe	Marcel et Hélène Jacob	Réjean Néron
Luc Bertrand	Henri Joli-Cœur	Reginald O'Donnell
Antoinette Brassard	Marc Labelle	Pierre Karl Péladeau
Jacques Cardinal	Isabelle Lamarche	Gilles Pelletier
Charles Castonguay	Isabelle Laporte	Réal Pilon
Bernard Courteau	Isabelle Le Breton	Richard Rainville
Guy Cormier	Maurice Leboeuf	Ivan Roy
Richard Côté	Richard Leclerc	Paul-Émile Roy
Harold Dumoulin	Laurent Mailhot	Ginette Simard
Lucia Ferretti	Pauline Marois	Rita Tardif
Leopold Gagnon	Cécile Martin et	Robert G. Tessier †
Yvon Groulx	Marcel Masse †	André Watier
Marcel Henry	Michel Moisan	

CLUB DES 100 ASSOCIÉS 1000 \$ à 1499 \$


Fernand Allard	Benoit Dubreuil	Daniel Miroux
Patrick Allen †	André Dubuc	Louis Morache
François-Albert Angers †	Bob Dufour	Rosaire Morin †
Gaston-A. Archambault †	Yves Duhaimé	Gilbert Paquette
Gabriel Arsenault	Marcel Fafard	Jacques Parizeau †
Jean-Paul Auclair †	Nicole Forest	Hubert Payne
Jacques Baillargeon	Raymond Gagnier	Claude Pilote
Paul Banville	Léopold Gagnon	Fernand Potvin
Yvan Bédard †	Romain Gaudreault	Alain Prévost
Jacqueline Claire Binette	André Gaulin	Arthur Prévost †
Henri Blanc	Henri-F. Gautrin †	Antoine Raspa
Charles Eugène Blier	Claude Ghanimé	Ghislaine Raymond-Roy
Gilles Blondeau	Paul Grenier †	René Ricard
Charles Eugène Blier	Michel Grimard	René Richard †
David Boardman	Yvan Hardy	Dominique Richard †
Yvon Boudreau	Germain Jutras	Jacques Rivest
Gaétan Breault	Georges Lacroix	Jean-Denis Robillard
Marcelle Brisson	Raymond Laflamme	Louis Roquet
Henri Brun	Lucie Lafortune †	Pierre-Paul Sénéchal
Paul Carrier	Anna Lagacé-Normand †	Denise Simoneau
Jean-Paul Champagne	Gisèle Lapointe	Michel Taillefer
Jean-Charles Claveau	Roger Lapointe	Claudette Thériault
Roch Cloutier	Gérald Larose	Serge Therrien
Robert Comeau	Denis Lazure †	Marcel Trottier †
Normand Cossette	Jacques Libersan	Réal Trudel
George Coulombe	Clément Martel	Denis Vaugeois
Louis-J. Coulombe	Yvon Martineau †	Claude-P. Vigeant
Fernand Couturier	Roger Masson	Marcelle Viger
Gérard Deguire	Monique Michaud	Madeleine Voora

Inscrivez la
« Ligue d'action nationale »
parmi vos fournisseurs avec
votre numéro d'abonné

Payer une facture Aide ⓘ | Imprimer 🖨️ | Panier 🛒

[Faire un paiement](#) [Ajouter une facture](#) [Modifier ou supprimer une facture](#) [Changer l'ordre des factures](#)

Attention : Pour des raisons de sécurité, un délai de 2 jours est nécessaire pour compléter l'inscription de certains fournisseurs à votre dossier de factures AccèsD. [Consulter la liste](#)

 ASSISTANT ACCÈSD >

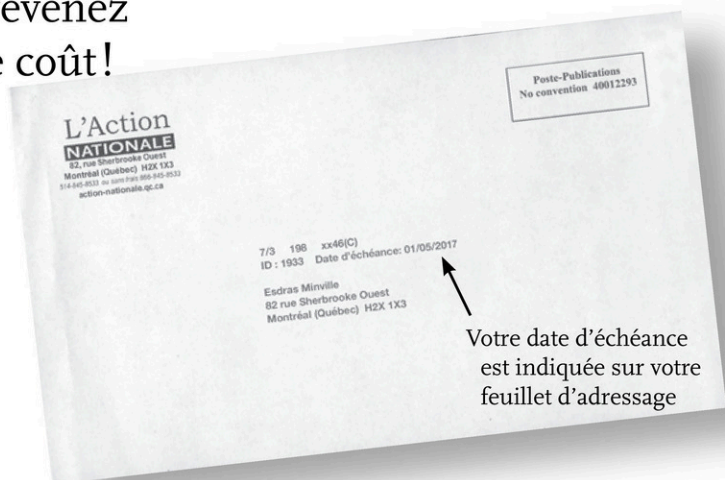
Fournisseur	N° de référence	Descriptif
Ligue d'action nationale (QC)		

[Valider](#) [Annuler](#)

et payez directement votre
renouvellement d'abonnement
de votre compte bancaire.

Chez Desjardins et dans
les institutions financières
participantes

Prévenez le coût!



Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*);
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
- par téléphone (cartes de crédit*);
514 845-8533 ou 1 866 845-8533
- par la boutique internet**
action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement indique votre numéro d'abonné vous permettant de vous identifier et de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Chaque abonné est important pour nous.

* VISA et MASTERCARD acceptées

** VISA, MASTERCARD ou paiement PAYPAL

L'Action NATIONALE

Liberté d'expression

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » (1948-2002), dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Les numéros de *L'Action française* et de *L'Action nationale* de 1917 à 2013 sont numérisés et accessibles dans le site de la BANQ.

Reproduction

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Mise en page

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Christian Gagnon

Secrétaire

Michel Sarra-Bournet

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Anne-Michèle Meggs

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Djemila Benhabib

André Binette

Mathieu Bock-Côté

Nicolas Bourdon

Robert Comeau

Charles-Philippe Courtois

Myriam D'Arcy

Catherine Fournier

Henri Laberge

Jacques C. Martin

Gilbert Paquette

Danic Parenteau

Guillaume Rousseau

Patrick Sabourin

Pierre-Paul Sénéchal

Pierre Serré

Gilles Toupin

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jacques-Yvan Morin, Paul-Émile Roy

Tarifs 2018

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	85 \$ <i>(73,93 \$ + taxes)</i>	145 \$ <i>(126,11 \$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	50 \$ <i>(43,49 \$ + taxes)</i>	85 \$ <i>(73,93 \$ + taxes)</i>
Institution	145 \$ <i>((126,11 \$ + taxes)</i>	240 \$ <i>(208,74 \$ + taxes)</i>
Autres pays	150 \$	275 \$
Version numérique Abonnement PDF	60 \$ <i>(52,18 \$ + taxes)</i>	100 \$ <i>(86,97 \$ + taxes)</i>

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement de votre compte bancaire (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514 845-8533
sans frais, 1 866 845-8533

Pour nous joindre par courriel
revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca